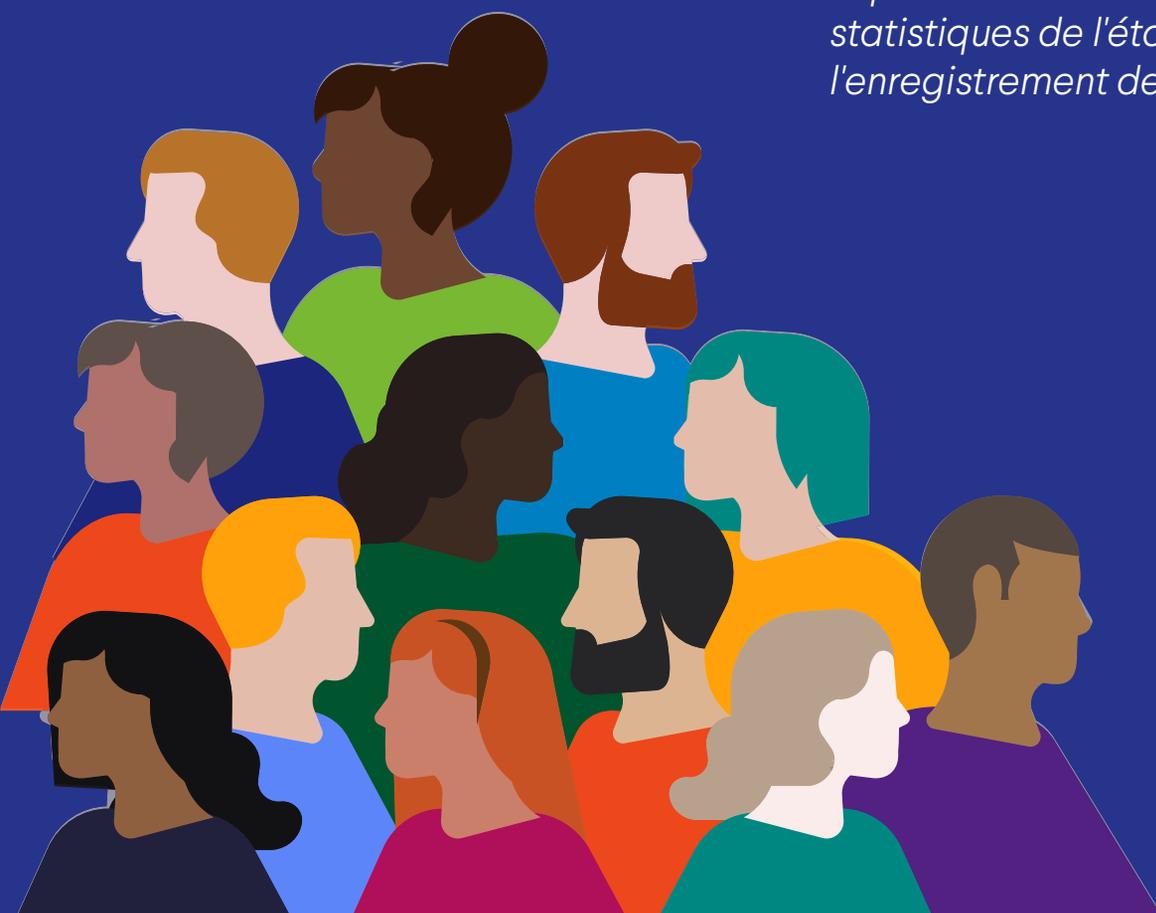


# Guide technique pour le renforcement du processus de production des statistiques de l'état civil

*Mise en œuvre du modèle de  
processus opérationnel des  
statistiques de l'état civil pour  
la production et la diffusion de  
statistiques de l'état civil à partir de  
l'enregistrement des faits d'état civil*





---

# Guide technique pour le renforcement du processus de production des statistiques de l'état civil

*Mise en œuvre du modèle de  
processus opérationnel des  
statistiques de l'état civil pour  
la production et la diffusion de  
statistiques de l'état civil à partir de  
l'enregistrement des faits d'état civil.*

juillet 2023

## Remerciements



L'élaboration de ce guide technique a été dirigée par Raj Gautam Mitra avec le soutien de Ruxana Jina et Gurpreet Rai.

Nous tenons à remercier nos collègues de la Commission économique des Nations unies pour l'Afrique, de la Commission économique et sociale des Nations Unies pour l'Asie et le Pacifique, des Centers for Disease Control and Prevention (CDC) et de la Fondation CDC des États-Unis, de la Banque mondiale et d'autres experts mondiaux pour leur soutien et leurs précieux commentaires dans l'élaboration de ce guide. Nous remercions également les différents membres des programmes d'enregistrement de l'état civil et de statistiques de l'état civil (CRVS), d'impact des données (DI) et du GGP de Vital Strategies qui ont participé au processus de révision.

Ce travail n'aurait pas été possible sans le soutien financier de l'initiative Data for Health de Bloomberg Philanthropies.

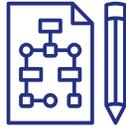
## Abréviations



EAR	Phase d'évaluation, d'analyse et de refonte du cadre d'amélioration des systèmes CRVS
CPO	Carte des processus opérationnels
CRO	Bureau de l'état civil
CRVS	Enregistrement de l'état civil et statistiques de l'état civil
CCE	Commission économique des Nations Unies pour l'Afrique
ECE	Commission économique pour l'Europe des Nations unies
CESAP	Commission économique et sociale des Nations unies pour l'Asie et le Pacifique
GAMSO	Modèle d'activité générique pour les organismes statistiques
GSIM	Modèle d'information statistique générale
GSBPM	Modèle générique de description des processus de production statistique
FMI	Fonds monétaire international
CITE	Classification internationale de l'éducation
LCR	Officier d'état civil local
PFR-PRI	Pays à revenu faible ou intermédiaire
NCRO	Registre national de l'état civil / Bureau de l'état civil
NCT	Équipe centrale nationale
SNDS	Stratégie nationale pour le développement des statistiques
ONS	Office national des statistiques
OCDE	Organisation de coopération et de développement économiques
P&R	Principes et recommandations des Nations Unies pour un système de statistiques de l'état civil
S&AP	Plans stratégiques et d'action
SAR	Outils d'analyse et de refonte des systèmes du cadre d'amélioration des systèmes CRVS
SOPs	Procédures opérationnelles standard
TT	Équipe thématique
ONU	Nations Unies
UNESCO	Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture
UN NQAF	Cadre national d'assurance qualité des Nations Unies
VSBP	Modèle de processus opérationnel des statistiques de l'état civil

# Table des matières

<b>A propos de ce guide</b> .....	<b>8</b>
<b>CHAPITRE 1.</b>	
<b>Introduction</b> .....	<b>10</b>
Objectif du guide technique .....	11
Public cible .....	12
<b>CHAPITRE 2.</b>	
<b>Le GSBPM et son adaptation au processus de production des statistiques de l'état civil</b> .....	<b>14</b>
Le GSBPM et son lien avec d'autres cadres et modèles	20
<b>CHAPITRE 3.</b>	
<b>Planification de l'amélioration du système de statistiques de l'état civil</b> .....	<b>22</b>
Gouvernance .....	23
Préparer la mise en œuvre .....	23
Plaidoyer et communication.....	23
Engagement des parties prenantes .....	24
Mobilisation des ressources.....	24
Ressources humaines nécessaires à la mise en œuvre du cadre.....	25
<b>CHAPITRE 4.</b>	
<b>Phase 1 - Évaluation, spécification des besoins, (re) conception et (re)construction</b> .....	<b>27</b>
Évaluer .....	28
Préciser les besoins.....	37
(Re)Conception.....	39
(Re)Construire .....	49
<b>CHAPITRE 5.</b>	
<b>Phase 2 - Collecte, traitement, analyse et diffusion de l'information</b> .....	<b>53</b>
Collecter .....	54
Traiter .....	55
Analyser.....	56
Diffuser.....	57
<b>CHAPITRE 6.</b>	
<b>Gestion de la qualité des données</b> .....	<b>60</b>
<b>RÉFÉRENCES</b> .....	<b>63</b>
<b>ANNEXES</b> .....	<b>65</b>
<b>Annexe 1:</b> : Niveaux 0, 1 et 2 des activités statistiques générales Modèle de processus (GSBPM).....	66
<b>Annexe 2:</b> Brève description du modèle générique d'activité des organismes statistiques (GAMSO) et du modèle général d'information statistique (GSIM).....	67
Modèle d'activité générique pour les organismes statistiques (GAMSO).....	67
Modèle général d'information statistique (GSIM) .....	67
<b>Annexe 3:</b> Description annotée de la note technique sur la production de statistiques de l'état civil basées sur l'enregistrement des faits d'état civil (à préparer par l'assistance technique dans l'ONS).....	69
<b>Annexe 4:</b> Données collectées lors de l'enregistrement des événements d'état civil, leur utilisation à des fins juridiques et/ou statistiques et l'explication des concepts et définitions .....	73
<b>Annexe 5:</b> Exemples d'indicateurs clés de performance pour le secteur de la santé pour le suivi de la mise en œuvre du VSBPM .....	78



A



## A propos de ce guide



La production et la diffusion de statistiques de l'état civil est l'un des principaux résultats d'un système d'état civil. Lorsque le système d'enregistrement des faits d'état civil est incomplet ou que les données collectées par le biais du système ne sont pas de qualité, les pays ont recours à des enquêtes et à des recensements ou adoptent des techniques indirectes pour obtenir des estimations démographiques. Toutefois, ces sources et méthodes ne peuvent pas être considérées comme des substituts au système d'enregistrement des faits d'état civil (CRVS) en tant que source principale de données pour la production d'estimations démographiques. Les initiatives régionales visant à renforcer les systèmes CRVS, en particulier en Afrique et en Asie-Pacifique, ont identifié la production et la diffusion de statistiques de l'état civil comme un domaine d'action crucial. Les programmes menés par la Commission économique des Nations unies pour l'Afrique (CEA) et la Commission économique et sociale des Nations unies pour l'Asie et le Pacifique (CESAP), soutenus par diverses agences régionales et mondiales (y compris Vital Strategies), ont encouragé les pays de ces régions à produire des rapports annuels de statistiques de l'état civil basés sur l'enregistrement des faits d'état civil, même lorsque les données sont incomplètes et de qualité médiocre. La CEA et la CESAP, en collaboration avec Statistics Norway, ont élaboré des lignes directrices et des modèles pour la production de rapports sur les statistiques de l'état civil. La première révision de ce guide et de ce modèle a été élaborée et publiée par Vital Strategies en collaboration avec d'autres partenaires, notamment la Norvège, la CESAP et la CEA (Vital Strategies, et al., 2020).

Le cadre d'amélioration des systèmes de CRVS, élaboré par Vital Strategies, la CEA, la CESAP, le Centre d'excellence pour les systèmes de CRVS et la Communauté du Pacifique en collaboration avec d'autres partenaires, présente un guide étape par étape pour l'évaluation de l'état actuel d'un système CRVS dans un pays donné et l'élaboration d'un plan d'action stratégique pour renforcer ce système CRVS (Vital Strategies, et al., 2021). Le cadre fournit également des conseils sur la mise en œuvre du plan d'action stratégique ainsi que sur sa suivi et évaluation. Le cadre adopte une approche centrée sur les processus en évaluant, analysant et redéfinissant les processus opérationnels de l'état civil et en recommandant des stratégies pour améliorer les capacités organisationnelles telles que les politiques, les lois et les règlements, les ressources humaines, les technologies de l'information, l'infrastructure physique, la gestion et la coordination, ainsi que le plaidoyer et la communication. L'un des éléments clés du cadre concerne l'amélioration du système existant pour la production et la diffusion des statistiques de l'état civil dans les pays et, là où les statistiques de l'état civil ne sont pas produites, pour les développer en tant que partie intégrante de l'amélioration globale du système CRVS.

Le présent guide technique pour le renforcement du processus de production des statistiques de l'état civil : Mise en œuvre du modèle de processus opérationnel des statistiques de l'état civil pour la production et la diffusion de statistiques de l'état civil à partir de l'enregistrement des faits d'état civil, ci-après dénommé le « guide technique », présente un guide étape par étape pour améliorer ou construire un système de statistiques de l'état civil à partir des données collectées dans le système d'enregistrement des faits d'état civil. Le guide technique utilise un modèle de processus opérationnel des statistiques de l'état civil (VSBPM), qui est adapté du modèle générique de processus opérationnel statistique (GSBPM) version 5.1 publié par la Commission économique pour l'Europe (CEE) des Nations unies en janvier 2019 (annexe 1). Il a été élaboré en tant

qu'addendum au cadre d'amélioration des systèmes CRVS, en gardant à l'esprit que certains des processus clés des phases initiales du VSBPM relèveront du domaine de l'état civil, comme le montre la figure 1, chapitre 2.

Dans la plupart des pays, l'organisme national des statistiques (ONS)<sup>1</sup> est responsable de la compilation des statistiques de l'état civil sur la base des données de l'état civil. Bien que le rôle de l'ONS ne commence qu'après avoir reçu les données statistiques du bureau de l'état civil, il devrait jouer un rôle crucial en veillant à ce que : a) les données statistiques collectées au moment de l'enregistrement civil des faits soient conformes aux exigences internationales et nationales ; b) ces données statistiques soient de bonne qualité ; et c) qu'elles soient reçues en temps utile. Contrairement à d'autres systèmes de données administratives, les statistiques ne sont qu'un sous-produit de ces systèmes et, le plus souvent, relèvent du domaine exclusif du département/ministère responsable des opérations et de la gestion du système (par exemple, les statistiques sur la criminalité ou les statistiques fiscales). L'ONS est donc un rouage important dans le processus d'amélioration d'un système CRVS.

Lorsqu'un pays décide de mettre en œuvre le cadre d'amélioration des systèmes CRVS, l'organisme national des statistiques peut utiliser ce guide technique pour travailler systématiquement avec l'organisme d'enregistrement des faits d'état civil et d'autres parties prenantes dès la phase de planification. Il donne également des indications à l'organisme national des statistiques pour qu'il se prépare techniquement à identifier ses besoins en matière de données et à évaluer ses propres capacités organisationnelles en termes d'infrastructures informatiques et physiques et de ressources humaines. L'inconvénient de ne pas faire partie intégrante du processus d'amélioration du CRVS dès le départ est de ne pas saisir l'opportunité pour un pays de pouvoir produire des statistiques de l'état civil pertinentes et de qualité, conformément aux recommandations internationales.

Ce guide technique peut également être utilisé indépendamment, en fonction des besoins, du cadre d'amélioration des systèmes CRVS, si un pays décide d'améliorer le système de statistiques de l'état civil existant ou d'en créer un sans remanier le système d'enregistrement de l'état civil.

Il est certain que le secteur de la santé est un important fournisseur d'informations nécessaires à l'enregistrement des faits d'état civil, en particulier lorsqu'une naissance ou un décès survient dans un établissement de santé. Ces informations sont généralement fournies sous la forme d'un certificat (souvent appelé notification). L'utilisation possible des formulaires de notification pour collecter certaines données statistiques et leurs implications dans la saisie et la transmission des données ainsi que dans la qualité des données sont abordées dans plusieurs sections du guide technique.

---

1. Dans certains pays (par exemple : l'Inde et le Kenya), la responsabilité de la compilation des statistiques de l'état civil à partir de l'état civil incombe au bureau/à l'agence d'état civil lui-même. De même l'organisme national des statistiques peut porter d'autres noms nommés selon les pays, par exemple : le Bureau central des statistiques, l'Institut national des statistiques etc. Dans le cadre de ce document, l'acronyme ONS sera utilisé pour englober toutes les variantes existantes.

## CHAPITRE 1

# Introduction



**S**elon les Nations Unies, l'enregistrement des faits d'état civil est la source à privilégier pour les statistiques de l'état civil. Un système d'enregistrement de l'état civil efficace et exhaustif fournit des informations sur les faits d'état civil et leurs caractéristiques sur une base continue et permanente, ce qui peut aider à produire des statistiques de l'état civil à intervalles réguliers, contrairement à d'autres sources telles que les recensements de la population et les enquêtes par sondage auprès des ménages, qui sont réalisés à des intervalles plus longs. Les statistiques de l'état civil basées sur l'enregistrement des faits d'état civil peuvent être produites de manière continue jusqu'aux niveaux administratifs les plus locaux, ce qui est crucial pour la planification et la mise en œuvre de programmes au niveau local. Un système CRVS automatisé peut fournir des données en temps réel et aider à produire des statistiques de l'état civil dans les délais souhaités. Le dénombrement des naissances vivantes et des décès survenant au sein d'une population est essentiel pour estimer l'augmentation (ou la diminution) naturel de cette population, ainsi que l'évolution annuelle de la taille et de la structure de la population. Les faits d'état civil, en particulier les naissances et les décès, sont utilisés pour mettre à jour en permanence (et souvent en temps réel) les registres de la population dans certains pays, ce qui, outre d'autres avantages administratifs, permet également d'obtenir des statistiques démographiques dynamiques et certaines statistiques de base de l'état civil.

Les Principes et Recommandations des Nations Unies pour un système de statistiques de l'état civil, révision 3 (Nations unies, 2014a) (ci-après dénommés les P&R) présentent des orientations complètes sur la collecte et la production de statistiques de l'état civil basées sur l'enregistrement des faits d'état civil. Ils proposent des informations détaillées sur les éléments de données à collecter par le biais des processus d'enregistrement de l'état civil et des tableaux standard à produire dans le cadre du rapport sur les statistiques de l'état civil. Ils traitent également de l'assurance qualité des statistiques de l'état civil basées sur l'enregistrement des faits d'état civil, dès le début de la collecte d'informations sur les faits d'état civil et leurs caractéristiques au moment de l'enregistrement et tout au long de la chaîne de valeur menant à la production de statistiques de l'état civil. La CEA et la CESAP, en collaboration avec Statistics Norway et Vital Strategies, ont élaboré un manuel (Vital Strategies, et al., 2020) qui fournit un modèle standard pour la rédaction d'un rapport sur les statistiques de l'état civil.

Bien qu'il existe depuis de nombreuses années des directives techniques mondiales sur le sujet, peu de pays à revenu faible ou intermédiaire produisent un rapport sur les statistiques de l'état civil basé sur les registres de l'état civil. L'une des raisons souvent invoquées pour expliquer la non-compilation des statistiques de l'état civil est le caractère incomplet des niveaux d'enregistrement. Par conséquent, les services nationaux de statistique, qui sont principalement responsables de la production de statistiques continuent à se rabattre sur des sources de données qui ne sont pas régulièrement mises à jour pour obtenir des statistiques de l'état civil, telles que les recensements de la population et les enquêtes auprès des ménages. Depuis le début des années 2010, les divisions statistiques de la CEA et de la CESAP, en collaboration avec divers partenaires et parties prenantes mondiaux et régionaux, ont pu mettre en évidence l'importance de la compilation des statistiques de l'état civil dans le cadre de leurs efforts renouvelés pour améliorer le système CRVS en Afrique et Asia, les deux continents

où l'enregistrement est déficient<sup>2</sup>. Les pays de ces continents sont encouragés à produire des statistiques de l'état civil simples, même lorsque les niveaux d'exhaustivité de l'enregistrement sont inférieurs au seuil de 90 % suggéré par les Nations Unies pour la production de tableaux détaillés de statistiques de l'état civil compilés à partir du système d'enregistrement des faits d'état civil<sup>3</sup>. L'une des principales stratégies consiste à mettre l'accent sur une approche plus coordonnée à tous les niveaux afin de garantir que les trois principales parties prenantes - l'ONS, le bureau d'enregistrement civil et le ministère de la santé - travaillent main dans la main pour améliorer les systèmes CRVS dans le pays. L'un des principaux objectifs des efforts d'amélioration est de développer la capacité des pays à mettre en place des systèmes d'enregistrement de l'état civil complets et efficaces, capables de produire les tableaux de statistiques de l'état civil recommandés par les Nations Unies et de les utiliser pour l'élaboration de politiques, la planification et la mise en œuvre de programmes.

Dans le cadre des programmes régionaux menés par la CEA et la CESAP, les pays ont reçu des conseils et des outils pour réaliser des évaluations complètes et élaborer des plans stratégiques et d'action pour l'amélioration des systèmes CRVS. Un grand nombre de pays en Asie et Afrique ont réalisés ces évaluations et élaboré des plans d'action, la plupart à moyen terme environ cinq ans. La production de statistiques de l'état civil était invariablement une composante importante de ces plans, et la mise en œuvre devait, dans la plupart des cas, être dirigée par les services nationaux de statistique. Plusieurs pays d'Asie, du Pacifique et d'Afrique ont été en mesure de produire des rapports sur les statistiques de l'état civil. Mais seuls quelques pays à revenu intermédiaire ont produit tous les tableaux recommandés par les Nations Unies. Des difficultés ont été constatées dans les domaines suivants elles doivent être résolues : la qualité, la capacité, la loi et les procédures, les besoins en ressources et la coordination. D'autres défis concernent le partage des données et l'accès à celles-ci, ainsi que les questions liées à la confidentialité des données. Les mécanismes d'assurance qualité sont souvent inadéquats et, par conséquent, dans la plupart des cas, les normes de qualité des données des statistiques de l'état civil ne sont pas respectées. La capacité des bureaux de statistiques, en particulier ceux qui n'ont pas produit un seul rapport sur les statistiques de l'état civil, a été un obstacle. Des problèmes liés à des capacités telles que le cadre juridique, les ressources humaines et les technologies de l'information constituent de sérieux goulets d'étranglement. La coordination dans la plupart des pays, y compris le partage des données entre les organismes de collecte des données (état civil et ministère de la santé) et les organismes de compilation des statistiques de l'état civil (ONS), est également un défi.

### Objectif du guide technique

Le cadre d'amélioration des systèmes de CRVS (Vital Strategies, et al., 2021) introduit une approche d'amélioration des processus pour renforcer les systèmes de CRVS. S'appuyant sur les leçons importantes apprises et les expériences partagées par les pays qui ont mené des évaluations complètes et préparé des plans stratégiques et d'action pour le système CRVS, le cadre introduit une approche unique, « centrée sur le processus », pour renforcer les systèmes de CRVS.

*« Le bureau de l'état civil et les autres ministères, services et agences gouvernementaux impliqués dans le système CRVS réalisent une chaîne d'activités menant à la prestation de services. Ces chaînes d'activités sont appelées les processus opérationnels. L'enregistrement et la certification d'une naissance ou d'un décès, ou la production de statistiques de l'état civil sont des exemples de ces processus dans les systèmes CRVS. La performance du système CRVS et de ses processus opérationnels dépend de la qualité de la conception et de l'exécution des processus. »* (Vital Strategies, et al., 2021)

*« Le cadre d'amélioration des systèmes CRVS est conçu pour aider toutes les parties prenantes concernées à analyser et à redéfinir les processus opérationnels existants afin d'améliorer de manière significative les performances du système CRVS. Les systèmes CRVS sont complexes et impliquent de nombreuses parties prenantes. Une approche holistique des processus permet de s'assurer que toutes les parties prenantes qui doivent suivre le processus sont impliquées dans l'effort d'amélioration du processus. En raison de l'accent mis sur l'amélioration des processus, l'approche peut être qualifiée de « centrée sur les processus. »* (Vital Strategies, et al., 2021)

2. La proportion d'enfants de moins de 5 ans dont la naissance a été enregistrée était de 46 % pour l'Afrique subsaharienne et de 46 % pour l'Asie centrale et du Sud. (Nations Unies, 2019). L'Asie comprend les pays du Pacifique.

3. Un programme avec tableaux complets n'est utile que lorsque le degré d'exhaustivité de l'enregistrement est supérieur ou égal à 90 %. En deçà, les tabulations doivent se limiter à des tableaux plus simples, en mettant l'accent sur la nécessité d'améliorer l'exhaustivité de l'enregistrement et l'exactitude du contenu de la déclaration des informations statistiques. (Voir l'annexe II, Programme annuel de tabulation des statistiques de l'état civil établies à partir des données de l'état civil (paragraphe 3, page 153) (Nations Unies, 2014a).

Ce guide technique suit l'approche centrée sur les processus adoptée pour le cadre d'amélioration des systèmes CRVS. Il est important de noter qu'une grande partie des processus du guide technique doit commencer pendant la phase d'évaluation, d'analyse et de refonte (AAR) du cadre d'amélioration des systèmes CRVS et doit être menée activement par les ONS en tant que partenaires clés dans l'amélioration globale du système CRVS. Compte tenu de la nature et de l'étendue de la technicité du processus complet de collecte et de production des statistiques de l'état civil, le guide technique propose d'appliquer un modèle générique de processus opérationnel statistique (GSBPM) au système de statistiques de l'état civil. Cela permettra d'adopter une approche scientifique dans l'évaluation, l'analyse et la refonte du système de statistiques de l'état civil et d'élaborer une feuille de route pour collecter, produire et diffuser des tableaux de statistiques de l'état civil de qualité et dans les délais souhaités, conformément aux recommandations de l'ONU.

Lorsqu'un pays décide d'évaluer son système CRVS, il offre à l'ONS et à l'autorité chargée de l'enregistrement des faits d'état civil la possibilité d'évaluer les systèmes de statistiques de l'état civil existants ou de concevoir un nouveau système s'il n'en existe pas.

Le processus et les outils de collecte de données relèvent du domaine de l'autorité chargée de l'enregistrement des faits d'état civil, qui ne peut être remanié que lorsqu'un processus complet de collecte de données a été mis en place. L'ONS devrait donc être l'un des principaux défenseurs de l'amélioration du système CRVS et devrait exhorter l'autorité chargée de l'enregistrement des faits d'état civil à apporter des améliorations au système sur la base du cadre d'amélioration des systèmes CRVS. L'ONS doit toutefois être prêt à déployer le VSBPM dès que l'occasion se présente. Cela comprendrait, par exemple, l'identification des besoins en données pour produire les tableaux requis conformément aux P&R et le renforcement des capacités internes d'analyse, de traitement et de diffusion des statistiques de l'état civil.

Les ONS dirigent l'élaboration et la mise en œuvre de la composante statistiques de l'état civil du plan stratégique et d'action CRVS, en étroite collaboration avec les autorités chargées de l'enregistrement des faits d'état civil, les ministères de la santé et d'autres parties prenantes. Ce document est censé fournir aux ONS les mesures pratiques à prendre pour améliorer le système de statistiques de l'état civil à l'aide du VSBPM. De plus amples détails sur le VSBPM et son positionnement dans le cadre de l'amélioration des systèmes de la CRVS sont abordés dans la section suivante.

### **Public cible**

Ce guide technique est davantage un guide de référence<sup>4</sup> qui est principalement destiné à être utilisé par les fonctionnaires de l'ONS, qui seront activement engagés dans les trois étapes de la mise en œuvre du cadre d'amélioration des systèmes CRVS<sup>5</sup> et dans le développement et la mise en œuvre du plan d'action pour les statistiques de l'état civil qui s'ensuivra. Ce guide aidera également l'équipe d'appui technique de l'ONS à monter un dossier pour produire des statistiques de l'état civil de qualité et opportunes, basées sur l'enregistrement des faits d'état civil et alignées sur les P&R 2014. Ce guide est également destiné à être utilisé par un conseiller/consultant si le pays choisit d'en engager un pour soutenir le processus.

---

4. Le guide décrit chaque phase et chaque processus du VSBPM de manière très détaillée afin que les fonctionnaires de l'ONS qui participent activement à la mise en œuvre du modèle VSBPM puissent s'en servir comme d'un outil de travail.

Toutefois, des documents d'accompagnement seront produits ultérieurement pour compléter le guide afin d'en faciliter l'utilisation

5. Étape 1 : Évaluation, analyse et refonte ; Étape 2 : Élaboration du plan d'action stratégique ; Étape 3 : Mise en œuvre, suivi et évaluation (page 7 (Vital Strategies, et al., 2021))



---

Guide technique pour le  
renforcement du processus de  
production des statistiques de  
l'état civil

CHAPITRE 2

**GSBPM et son  
adaptation aux  
processus de  
statistiques de  
l'état civil**

La dernière version (version 5.1, janvier 2019) du GSBPM publiée par la CEE (Choi, 2021) est largement adoptée par la communauté mondiale des statistiques officielles créant les bases du VSBPM qui sera au cœur du guide technique. Il serait souhaitable que le groupe de travail<sup>6</sup> sur les statistiques de l'état civil qui est créé et convoqué au cours de l'étape AAR du cadre d'amélioration des systèmes CRVS se familiarise pleinement avec le GSBPM<sup>7</sup>. Cela permettra à l'équipe d'avoir une perspective sur l'approche proposée pour améliorer, et dans certains pays établir, le système de statistiques de l'état civil basé sur l'enregistrement des faits d'état civil<sup>8</sup>.

Le GSBPM décrit et définit l'ensemble des processus opérationnels nécessaires à la production de statistiques officielles. Il fournit un cadre standard et une terminologie harmonisée pour aider les organismes statistiques à moderniser leurs processus de production statistique, ainsi qu'à partager des méthodes et des composants. Un processus opérationnel statistique est un ensemble d'activités et de tâches associées et structurées utilisées pour convertir des données d'entrée en informations statistiques. Dans le contexte du GSBPM, les organisations ou groupes d'organisations exécutent des processus statistiques pour créer des statistiques officielles afin de répondre aux besoins des utilisateurs

Le GSBPM comporte trois niveaux et est représenté sous la forme d'une matrice (voir annexe 1) :

- Niveau 0, le processus statistique
- Niveau 1, les huit phases du processus statistique
- Niveau 2, les sous-processus de chaque phase

Le GSBPM reconnaît plusieurs processus globaux à forte composante statistique qui s'appliquent tout au long des huit phases, notamment la gestion de la qualité, la gestion des métadonnées et la gestion des données. Pour les besoins du présent guide technique, le GSBPM a été adapté au contexte de la production des statistiques de l'état civil et est appelé modèle de processus opérationnel des statistiques de l'état civil (VSBPM), tel que présenté dans la figure 1.

Le VSBPM n'est pas un cadre rigide dans lequel toutes les étapes doivent être suivies dans un ordre strict. Il identifie plutôt les étapes possibles du processus des statistiques de l'état civil et les interdépendances entre ces étapes. Bien qu'il suive la séquence logique des étapes de la plupart des processus statistiques, les éléments du modèle peuvent apparaître dans des ordres différents selon les circonstances. Le VSBPM peut être considéré comme une liste de contrôle permettant de s'assurer que toutes les étapes nécessaires ont été prises en compte, ou comme une « recette » permettant d'identifier tous les « ingrédients » d'un processus statistique.

Les cases représentant les sous-processus dans la figure 1 sont classées en deux couleurs. Ceux qui figurent dans les cases bleues doivent être mis en œuvre dans le cadre du processus global d'amélioration du système CRVS. Comme le montre la figure 2, ils s'étendent de la phase d'évaluation à la phase de (re)conception/refonte du VSBPM et sont intégrés dans la phase de l'EAR du cadre d'amélioration des systèmes CRVS, sous la direction de l'autorité chargée de l'enregistrement des faits d'état civil. Toutefois, il est important de noter que l'ONS, dans le cadre de sa préparation préalable et générale, entreprendra également des activités liées à la composante statistiques de l'état civil dans ces cases bleues. Par exemple, l'ONS, dans le cadre de son exercice interne, est censé mener sa propre étude documentaire pour recueillir des informations techniques sur les processus et outils de production actuels (sous-processus 1.5). Certaines des conclusions de cette étude documentaire interne contribueront à l'étude documentaire globale du CRVS. Le sous-processus 2.1 relatif aux besoins en données statistiques sera également lancé par l'ONS dans le cadre de la préparation préalable. Ce sous-processus peut inclure l'étude documentaire des données statistiques actuelles collectées pour la production des statistiques de l'état civil et leur comparaison avec les thèmes centraux recommandés par les Nations Unies. L'ONS, par le biais de son processus

6. Il est proposé de créer cinq équipes de travail thématiques pour soutenir le travail de AAR du cadre d'amélioration des systèmes CRVS (phase 1). Ces équipes sont des groupes de six à huit techniciens issus de différents ministères/agences parties prenantes du CRVS et chargés d'entreprendre certaines tâches spécifiques. Il est recommandé de constituer une telle équipe pour les statistiques de l'état civil. Voir également la section 3.7 du cadre d'amélioration des systèmes CRVS.

7. Le matériel de formation est disponible à l'adresse <https://statswiki.unece.org/display/GSBPM/GSBPM+Training+Materials> (Vale & Choi, 2022)

8. Les ONS qui produisent des statistiques officielles suivent plus ou moins tous les processus et sous-processus opérationnels de la GSBPM, bien qu'à des degrés différents et continuent de mûrir et de se moderniser au fil du temps. Toutefois, leur expérience en matière de statistiques officielles concerne principalement les enquêtes par sondage et les enquêtes et non les statistiques administratives, où la responsabilité de la collecte des données incombe à d'autres services et se situe donc, dans de nombreux cas, en dehors de leur sphère de contrôle.

de consultation interne et externe, finalisera ses besoins en matière de données et devra les présenter pour discussion et acceptation au cours du processus d'amélioration du CRVS.

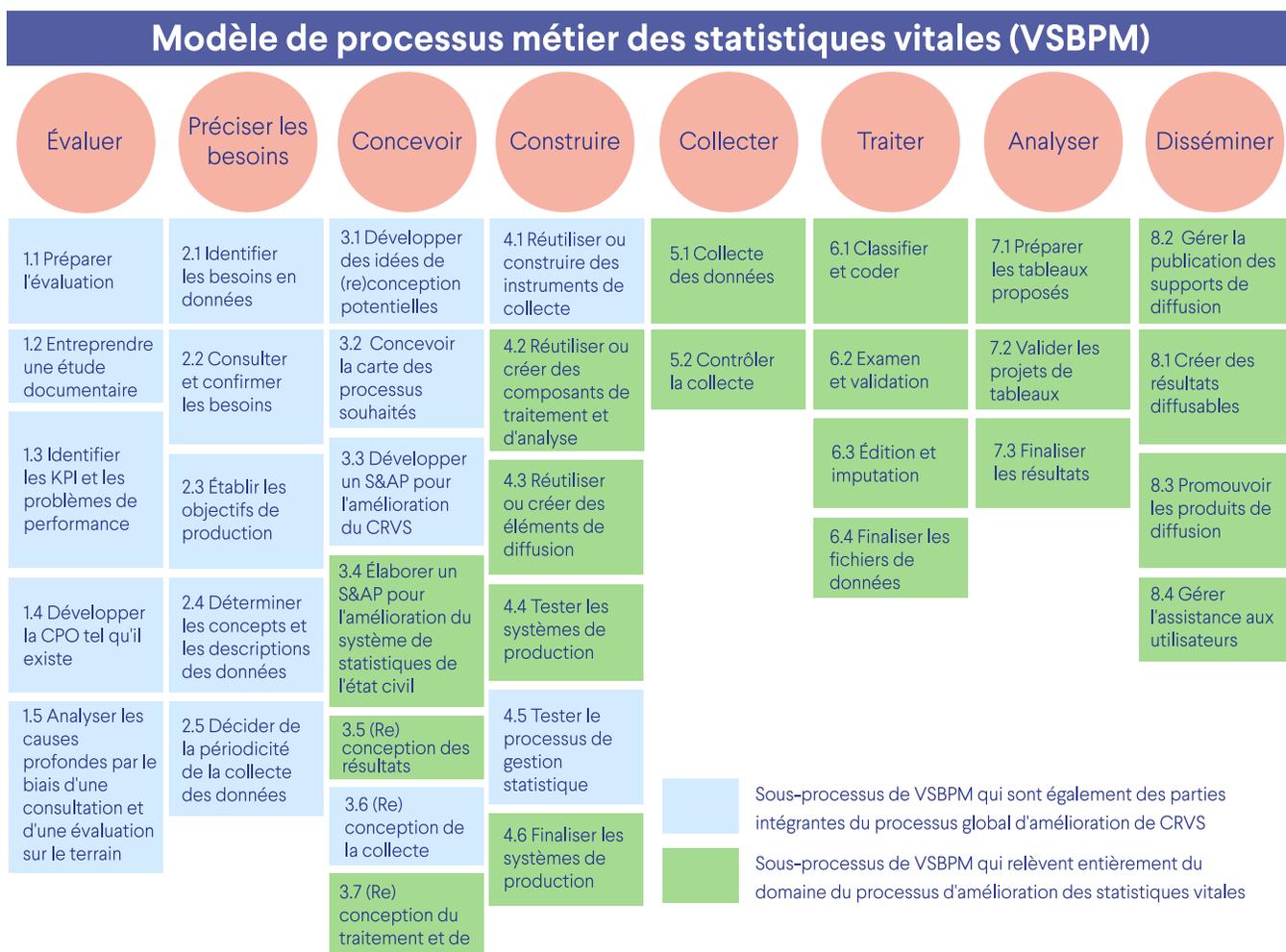


Figure 1: Modèle de processus opérationnel des statistiques de l'état civil (VSBPM) adapté du GSBPM

Les sous-processus figurant dans les cases vertes relèvent principalement du domaine de compétence de l'ONS. Toutefois, certains de ces sous-processus ne peuvent être mis en œuvre sans le soutien et la collaboration de l'autorité chargée de l'enregistrement des faits de l'état civil. Par exemple, bien que la mise en place d'un système de collecte (sous-processus 4.1) dans le cadre de la phase de (re)conception/refonte du VSBPM concerne la collecte de données statistiques et devrait relever du domaine de l'ONS, cela ne peut être réalisé qu'avec l'effort conjoint de l'autorité de l'état civil et de l'ONS. Les agences d'état civil doivent mettre en œuvre des activités telles que des changements dans les processus opérationnels de collecte et de transmission des données, la refonte du processus de numérisation et de l'application logicielle, la formation du personnel, etc. L'office national des statistiques collaborerait avec l'autorité de l'état civil pour s'assurer que toutes ces activités sont entreprises sur la base des contributions techniques des deux entités.

## Cadre d'amélioration des systèmes VSBPM et CRVS

En examinant les phases du VSBPM (figure 2), le lien entre le cadre d'amélioration des systèmes CRVS et du VSBPM devient évident. Le cercle extérieur de la figure représente les phases de changement du VSBPM, dont les deux premières phases, à savoir « Spécifier les besoins » et « Concevoir » correspondent ensemble à l'étape EAR du cadre d'amélioration des systèmes CRVS. La phase de « Construction » permet de construire et de tester la solution de production jusqu'à ce qu'elle soit prête à être utilisée dans l'environnement « réel ». Le groupe de travail chargé des statistiques de l'état civil doit veiller à ce que tous les sous-processus requis pour les deux premières phases de changement soient soigneusement évalués, analysés et repensés avant de passer à la phase de « Construction » sur la base de plans stratégiques et de plans d'action assortis

d'échéances claires. Une fois le système de statistiques de l'état civil remanié, l'ONS peut commencer à mettre en œuvre les phases de travail en cours du VSBPM indiquées dans le cercle intérieur de la figure 2 afin de produire et de diffuser les statistiques de l'état civil sur une base régulière. Les phases de changement ne sont alors envisagées que lorsqu'un nouveau produit est créé ou lorsque le processus est révisé après avoir été évalué. Une fois que le résultat fait partie de l'activité courante « normale », ces phases peuvent être entreprises à nouveau après un nouveau processus d'évaluation pour passer au niveau de maturité et de qualité suivant.

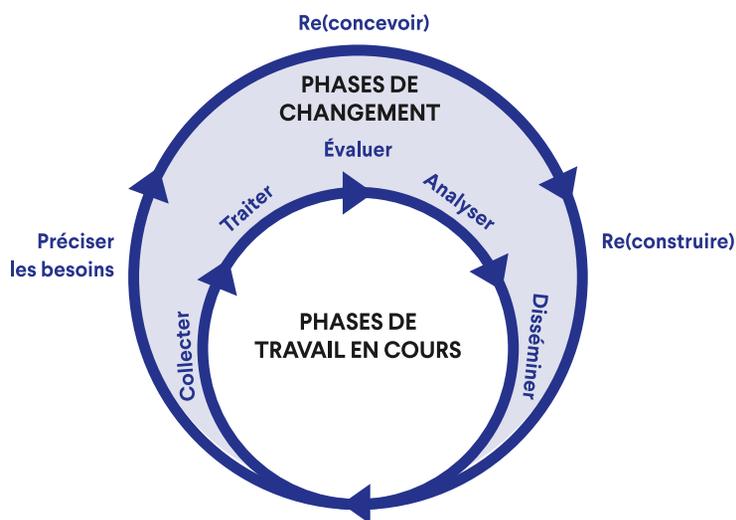


Figure 2 : Phases de changement et phases de travail en cours du VSBPM

Il est plus que probable que de nombreux pays à revenu faible ou intermédiaire puissent, en fonction de leurs capacités administratives et statistiques, nécessiter plusieurs itérations d'évaluations (figure 3) pour être en mesure de produire des statistiques de l'état civil de qualité et dans les délais souhaités, conformément aux recommandations internationales.

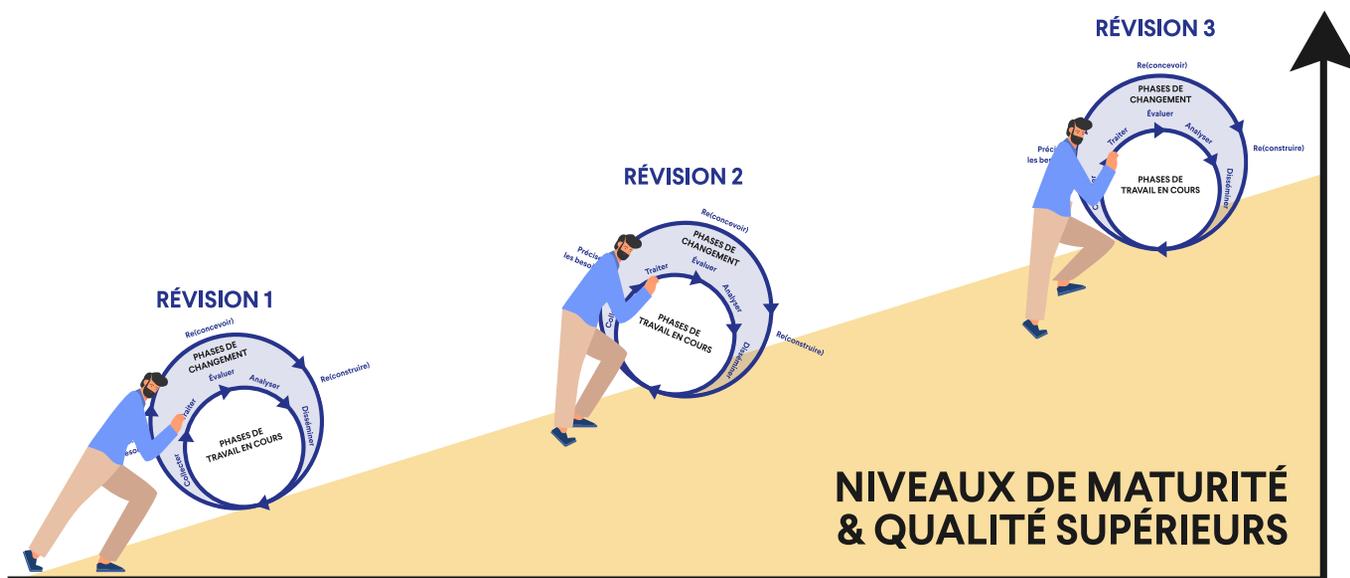


Figure 3 : Amélioration progressive du système de statistiques de l'état civil à l'aide de VSBPM

Le tableau 1 montre comment les deux sous-ensembles de la phase du VSBPM décrite dans les paragraphes précédents relèvent du domaine de l'autorité de l'état civil ou de l'ONS ou des deux, et fournit quelques exemples de sous-processus

pour chacune des phases<sup>9</sup>. Il renforce la nécessité pour l'ONS et l'autorité de l'état civil de travailler en étroite collaboration<sup>10</sup>, en particulier dans les phases de changement, afin de (re)concevoir un système de statistiques de l'état civil amélioré. Le tableau présente également les différentes étapes du cadre d'amélioration des systèmes CRVS avec les phases du VSBPM. Cela aidera le groupe de travail chargé des statistiques de l'état civil à organiser son travail au cours de l'étape de EAR, lorsqu'il élaborera un plan pour la mise en place d'un système de statistiques de l'état civil amélioré.

**Tableau 1 : Phases et sous-processus du VSBPM, leurs correspondances avec le cadre d'amélioration des systèmes CRVS et les responsabilités de l'ONS et de l'autorité de l'état civil.**

Phases du VSBPM	Correspondance avec le cadre d'amélioration des systèmes CRVS	Office national des statistiques	Bureau de l'état civil
		<i>Sous-processus (exemple)</i>	<i>Sous-processus (exemple)</i>

### Phases de changement de travail

<b>Évaluer*</b>	Évaluer, analyser et repenser (étape 1) à l'aide des outils CRVS - SAR	Réaliser une étude documentaire	Réaliser une étude documentaire
<b>Préciser les besoins</b>		Identifier les besoins en matière de données statistiques**	Identifier les besoins en matière de données juridiques
<b>(Re)Conception</b>	Élaborer un plan stratégique et un plan d'action (étape 2)	Résultats de la conception	
		Conception de la collecte des données	Conception de la collecte des données
<b>(Re)Construire</b>	Mettre en œuvre le plan (étape 3)	Construire une collecte sur la base d'un nouveau processus	Construire une collecte sur la base d'un nouveau processus
		Créer des éléments de diffusion	

### Phases de travail en cours

<b>Collecter</b>	Mise en œuvre, suivi et évaluation (étape 3)	Collecte des données de l'état civil en vue de la production de statistiques de l'état civil	Collecte des données juridiques et statistiques et transmission des données pertinentes à l'ONS
<b>Traiter</b>		Modifier et répartir	
<b>Analyser</b>		Préparer des projets de tableaux	
<b>Diffuser</b>		Élaborer des produits de diffusion	

\* Bien que la phase « Évaluer » soit une phase globale, elle a été placée dans les phases de changement pour permettre l'alignement sur le cadre d'amélioration des systèmes CRVS. C'est pour la même raison que la phase « Évaluer » a été considérée comme la première phase et non comme la dernière, comme indiqué dans le GSBPM générique. Les autres raisons de cet ajustement sont expliquées plus en détail au chapitre 4 du présent document.

\*\* Voir l'annexe II pour une liste de données juridiques et statistiques (Nations Unies, 2014a).

9. Le secteur de la santé joue un rôle important dans le processus d'amélioration des statistiques de l'état civil en tant que fournisseur et utilisateur de données. Étant donné que les données obtenues auprès du secteur de la santé pour les faits survenus dans les établissements de santé et, dans certains pays, pour les faits survenus à domicile, sont transmises à l'ONS par l'intermédiaire de l'autorité de l'état civil, les sous-processus au sein des établissements médicaux seront similaires à ceux de l'autorité de l'état civil, et ne seront donc pas décrits séparément dans le tableau ci-dessous.

Tableau 1. L'ONS et l'autorité de l'état civil doivent toutefois collaborer avec le secteur de la santé pour concevoir, mettre en place et gérer un système efficace de statistiques de l'état civil.

10. Le secteur de la santé doit faire partie de l'équipe dès le départ, car il est un fournisseur important de certaines données utilisées pour la compilation des statistiques de l'état civil.

Le tableau 2 présente les trois situations décrites ci-dessus en ce qui concerne le statut actuel des systèmes de statistiques de l'état civil et les points d'entrée pour le lancement d'un processus d'amélioration en relation avec le cadre d'amélioration des systèmes VSBPM et CRVS.

**Tableau 2 : Situation des systèmes de statistiques de l'état civil et points d'entrée d'un processus d'amélioration par rapport aux cadres d'amélioration des systèmes VSBPM et CRVS**

	<b>Situation du système de statistiques de l'état civil basé sur les données de l'état civil, avec proposition d'action par le pays</b>	<b>VSBPM</b>	<b>Cadre d'amélioration des systèmes CRVS</b>
<b>Catégorie 1</b>	Les statistiques de l'état civil sont produites mais ne sont pas conformes aux concepts et définitions internationaux - le pays propose d'améliorer le système existant.	Le processus d'amélioration commencera par la phase d'évaluation avant de passer aux trois autres phases : spécification des besoins, (re)conception et (re) construction.	Le processus d'amélioration des statistiques de l'état civil fera partie intégrante de l'étape EAR du cadre d'amélioration des systèmes CRVS.
<b>Catégorie 2</b>	Statistiques de l'état civil non produites - le pays propose de mettre en place un système de statistiques de l'état civil dans le cadre du processus d'amélioration des systèmes CRVS.	Le processus d'amélioration commencera par la phase de spécification des besoins avant de passer à la conception.	L'élaboration d'un nouveau processus fera partie intégrante de l'étape EAR du cadre d'amélioration des systèmes CRVS.
<b>Catégorie 3</b>	Statistiques de l'état civil non produites - le pays propose de produire des statistiques de l'état civil sans attendre le début du processus d'amélioration des systèmes CRVS.	Le VSBPM s'appliquera mais commencera dès la phase de conception.	Hors du champ d'application du cadre d'amélioration des systèmes CRVS.

Les pays qui entrent dans les deux premières catégories du tableau 2 sont ceux qui prévoient déjà de mettre en œuvre un cadre d'amélioration des systèmes CRVS. Les pays dans cette position ont une occasion unique d'améliorer la qualité et l'actualisation des statistiques de l'état civil qu'ils produisent déjà (catégorie 1) ou de mettre en place un système de statistiques de l'état civil là où il n'en existe pas (catégorie 2). Un pays qui n'a produit aucun rapport de statistiques de l'état civil dans le passé peut décider de produire des statistiques de l'état civil sur la base des données existantes sans avoir de plans ni d'efforts immédiats pour améliorer son système d'enregistrement de l'état civil (catégorie 3). Les pays appartenant à cette troisième catégorie peuvent utiliser ce document d'orientation et commencer par la phase de conception pour produire des statistiques de l'état civil sur la base des données existantes du système d'enregistrement de l'état civil. Dans la troisième catégorie de pays, la phase de conception consiste à concevoir la collecte de données à partir des registres d'état civil en mettant en place un mécanisme qui peut également servir d'arrangement ad hoc ou provisoire en attendant la mise en œuvre d'un système nouvellement conçu. Très souvent, cela se fait par le biais d'un protocole d'accord signé entre les ministères en charge de l'état civil et l'ONS. Les autres phases et sous-processus du VSBPM seront mis en œuvre selon les besoins, en gardant à l'esprit les limites du contenu et du flux d'informations statistiques. L'ONS, tout en faisant cet effort particulier pour produire des statistiques de l'état civil, devrait continuer à plaider en faveur de la mise en place d'un système CRVS amélioré.

## Le GSBPM et le lien avec d'autres cadres et modèles

Il existe un certain nombre de cadres et de modèles qui viennent compléter le GSBPM et aident à établir des normes, des outils et des méthodes communs pour soutenir la modernisation des statistiques officielles. Il s'agit notamment du modèle générique d'activité des organisations statistiques (GAMSO) (Willis-Núñez & Choi, 2021) et du modèle général d'information statistique (GSIM) (Hamilton & Muriel, 2021). De brèves descriptions du GAMSO et du GSIM figurent à l'annexe 2. Le GSBPM devrait également être complétée par un cadre de gestion de la qualité. Ce point est expliqué séparément au chapitre 6 du présent document.

Les ONS devraient prendre en compte ces modèles et cadres comme normes pour évaluer, concevoir, élaborer et gérer tous les programmes statistiques qui relèvent de leur compétence, tels que les recensements, les enquêtes et les systèmes de données administratives. La mesure dans laquelle ces modèles et cadres sont appliqués de manière systématique et structurée dépend du niveau de maturité du pays en matière de production de statistiques officielles à partir de différentes sources. Néanmoins, ces modèles et cadres, qui accompagnent le GSBPM, sont essentiels pour guider les ONS dans la production de statistiques officielles pertinentes et de qualité, conformément aux Principes fondamentaux de la statistique officielle (Nations Unies, 2014b). Certains ONS peuvent déjà utiliser ces modèles pour d'autres programmes statistiques et peuvent les adapter pour appliquer le guide technique. Il convient de noter qu'étant donné que la plupart des éléments ou activités de ces modèles et cadres relèvent entièrement du contrôle de l'ONS, ils ne seront pas examinés en profondeur dans le présent document. Les références nécessaires seront faites à certains éléments et activités spécifiques lors de l'examen des divers sous-processus dans le cadre des différentes phases du GSBPM.



---

Guide technique pour le  
renforcement du processus de  
production des statistiques de  
l'état civil

### CHAPITRE 3

# **Planification de l'amélioration du système de statistiques de l'état civil**

**B**ien que la planification générale du cadre d'amélioration des systèmes CRVS tienne déjà compte de la planification de l'amélioration des systèmes de statistiques de l'état civil, l'ONS doit, de son propre chef, entreprendre des actions supplémentaires et/ou anticipées pour les travaux qui relèvent de sa sphère de contrôle. Il s'agira principalement de veiller à ce que l'institut national de statistique, en tant qu'institution responsable de la production et de la diffusion des statistiques de l'état civil, soit prêt à mettre en œuvre le processus d'amélioration des statistiques de l'état civil parallèlement à la mise en œuvre du cadre d'amélioration des systèmes CRVS, si et quand il sera mis en place. Les mesures qu'un organisme national de statistique doit prendre pour se préparer à mettre en œuvre le guide technique sont décrites ci-dessous<sup>11</sup>. Lorsqu'un pays prévoit de développer ou de renforcer sa production de statistiques de l'état civil sans le cadre d'amélioration des systèmes CRVS, l'ONS mettra en œuvre les orientations techniques dans les délais souhaités.

## Gouvernance

L'ONS devrait être représenté au sein du comité de pilotage de haut niveau et du groupe de travail technique (GTT), établis dans le cadre de l'amélioration des systèmes CRVS, pour assurer la supervision d'activités spécifiques, ainsi qu'au sein d'une équipe centrale nationale (ECN) établie spécifiquement pour concevoir et mettre en œuvre les améliorations du système. Un exemple de mandat des groupes est fourni à l'annexe A. Exemple de mandat pour le Comité de coordination inter institutions de haut niveau CRVS et le groupe de travail technique du cadre d'amélioration des systèmes CRVS. L'organisme national de statistique doit également constituer une équipe de soutien technique composée de fonctionnaires de la division ou de la section des statistiques de l'état civil ainsi que de ceux qui s'occupent du traitement des données. Cette équipe doit être constituée dès que le gouvernement décide de mettre en œuvre le cadre d'amélioration des systèmes CRVS. L'équipe doit être chargée d'entreprendre un examen interne du système de statistiques de l'état civil existant, d'élaborer un document technique nécessaire pour guider le processus d'amélioration des statistiques de l'état civil (annexe 3) et de fournir un soutien technique si nécessaire pendant la mise en œuvre de l'étape de EAR du cadre d'amélioration des systèmes CRVS. L'un des objectifs de l'équipe devrait être de fournir un soutien technique aux fonctionnaires représentant l'organisation dans les comités susmentionnés et, le cas échéant, de préparer toutes les notes techniques nécessaires pour les représentants de l'ONS qui participent aux délibérations des divers comités et groupes de gouvernance. L'équipe doit continuer à guider et à suivre la mise en œuvre des plans stratégiques et d'action pour (re) construire le système de statistiques de l'état civil (re) conçu.

## Préparation de la mise en œuvre

Tel qu'indiqué ci-dessus, l'organisme national de statistique doit se préparer longtemps à l'avance afin de tirer le meilleur parti de l'occasion offerte par le processus d'amélioration du CRVS pour réorganiser le système de statistiques de l'état civil existant. L'organisme national de statistique doit avoir une vision claire, des buts et des objectifs bien définis. En outre, par le biais d'un processus de consultation, l'organisme national de statistique devrait élaborer un ensemble de résultats qu'il s'efforcerait d'atteindre par le biais de cet exercice d'amélioration des statistiques de l'état civil afin de remanier ou d'établir un système de statistiques de l'état civil s'il n'en existe pas. Dans le cadre de sa préparation préalable, l'organisme national de statistique devrait évaluer ses processus, outils et méthodes internes de production et de diffusion des statistiques de l'état civil à partir des registres d'état civil.

Ce document d'orientation et ceux auxquels il est fait référence doivent être utilisés pour former les membres du groupe de soutien technique afin qu'ils accomplissent leurs tâches de manière systématique et efficace. L'un des premiers résultats de l'équipe doit être la préparation d'une note technique décrivant très clairement les différents sous-processus de la VSBPM ainsi que la manière et l'ordre dans lesquels ils seront mis en œuvre lors de la refonte ou de la construction du système de statistiques de l'état civil. Le document, par exemple, devrait préciser entre autres a) les données statistiques à collecter dans le système d'enregistrement de l'état civil et leur utilisation et b) les tableaux proposés et leur utilisation. Il peut également inclure des suggestions de changements dans le flux de données au sein de l'organisation et dans le logiciel requis pour le

11. Les activités et les tâches des différentes étapes de planification du cadre d'amélioration des systèmes CRVS (Vital Strategies, et al., 2021) ne sont pas répétées mais il y a une référence en cas de besoin.

traitement des données. Les détails du type et de l'étendue de la préparation requise pour une intervention réussie dans le processus d'amélioration des systèmes CRVS figurent à l'annexe 3.

### **Plaidoyer et communication**

L'ONS devrait préparer des documents de sensibilisation, destinés à différents publics et qui mettent clairement en évidence les avantages des statistiques de l'état civil compilées à partir des registres d'état civil pour l'élaboration des politiques et la mise en œuvre des programmes, ainsi que pour le suivi de la mise en œuvre de politiques de santé, les objectifs de développement durable et pour d'autres indicateurs de développement. Le fait que les statistiques de l'état civil d'un système complet d'enregistrement des faits d'état civil puissent être produites de manière continue et permanente jusqu'au niveau administratif le plus bas en fait la source préférable, bien plus précieuse que d'autres sources. Des documents de plaidoyer, contenant des messages bien conçus, doivent être préparés à l'intention de différents utilisateurs tels que les décideurs politiques, les administrateurs et les fonctionnaires gouvernementaux au plus haut niveau des différents ministères et services, ainsi qu'à l'intention d'autres parties prenantes, notamment les partenaires du développement, les bailleurs de fonds et les organisations non-gouvernementales (ONGs). L'effort de plaidoyer et de communication doit également être initié bien à l'avance afin d'assurer le soutien de la mise en œuvre du guide technique.

### **Engagement des parties prenantes**

L'identification et l'engagement précoces des parties prenantes sont essentiels pour soutenir les efforts d'un service national de statistique au cours de la phase de planification du processus d'amélioration des statistiques de l'état civil. Les parties prenantes comprennent divers types d'utilisateurs des statistiques de l'état civil, tels que les ministères ou les services chargés de la planification, de la mise en œuvre et du suivi des programmes sociaux et économiques, les établissements universitaires et les instituts de recherche, les partenaires locaux du développement et les chercheurs individuels. Dans le cadre de ses activités préparatoires, l'office national des statistiques devrait commencer par organiser une réunion des utilisateurs de données<sup>12</sup> avec les parties prenantes afin d'obtenir des conseils et un retour d'information sur une série d'aspects techniques liés à la collecte, à la production et à la diffusion des statistiques de l'état civil. Par exemple, la réunion peut orienter l'ONS sur la sélection des données statistiques à collecter par le biais du système d'enregistrement des faits d'état civil ainsi que sur les tableaux à produire dans le cadre du rapport sur les statistiques de l'état civil. La consultation examinera et décidera également de la stratégie de diffusion des données, y compris les questions relatives aux types de données<sup>13</sup> à publier, ainsi que le mode de diffusion.

### **Mobilisation des ressources**

L'ONS devrait s'efforcer systématiquement de mobiliser des ressources pour soutenir ses activités préparatoires internes telles que la formation du personnel au guide technique, l'organisation d'une réunion des utilisateurs de données et l'acquisition d'une expertise externe et d'une assistance technique si nécessaire. Une planification préalable associée à des efforts de plaidoyer ciblés seront nécessaires pour mobiliser les ressources nécessaires à la mise en œuvre des activités. Les pays qui ont déjà inclus l'amélioration des statistiques de l'état civil comme un domaine stratégique pour le développement statistique et l'ont intégré dans leur stratégie nationale de développement des statistiques (SNDS)<sup>14</sup> peuvent utiliser l'instrument pour obtenir un soutien gouvernemental et externe pour la phase préparatoire, ainsi que pour la mise en œuvre de toutes les phases de la stratégie de gestion des statistiques de l'état civil. L'ONS doit également consacrer du temps à la mise en œuvre des phases de EAR et de planification du cadre d'amélioration des systèmes CRVS afin de s'assurer que toutes les exigences relatives à la conception et à la mise en place d'un système amélioré de statistiques de l'état civil sont dûment prises en compte. L'ONS doit également libérer du personnel pour le travail sur le terrain pendant la phase de EAR du cadre d'amélioration des systèmes CRVS.

12. Cela pourrait être remplacée par d'autres moyens de consulter les parties prenantes et de parvenir à un consensus..

13. Il s'agira à la fois de données agrégées et de données au niveau individuel. Ces dernières pourraient être diffusées conformément aux protocoles existants pour la diffusion des données pour d'autres programmes statistiques de l'ONS

14. Une SNDS est censée fournir à un pays une stratégie de développement des capacités statistiques dans l'ensemble du système statistique national (SSN). La SNDS donnera une vision de la situation du SSN dans cinq à dix ans et fixera des étapes pour y parvenir (Paris 21, 2017).

### **Ressources humaines nécessaires à la mise en œuvre du cadre**

Ces dernières années, les ONS de presque tous les pays à revenu faible ou intermédiaire ont renforcé leurs capacités internes de collecte, de production et de diffusion de statistiques officielles, en particulier dans le domaine des recensements et des enquêtes auprès des ménages. Cependant, tel qu'ils n'ont pas beaucoup d'expérience dans la collecte et le traitement des statistiques de l'état civil basées sur les données obtenues à partir de l'enregistrement des faits d'état civil, certains pays devront peut-être faire appel à une assistance externe (par exemple, un consultant expérimenté) pour soutenir et guider les ONS dans la mise en œuvre du guide technique. Le consultant doit savoir comment renforcer les capacités du personnel de l'organisme national des statistiques afin qu'il puisse (re) concevoir le système de statistiques de l'état civil de manière qu'il soit autonome, améliorant ainsi la qualité et l'actualisation des statistiques de l'état civil d'un pays.



---

Guide technique pour le  
renforcement du processus de  
production des statistiques de  
l'état civil

## CHAPITRE 4

# **Phase 1** **Évaluer, préciser** **les besoins,** **(re)concevoir et** **(re)construire**

Cette section présente un processus étape par étape de mise en œuvre des différentes phases du guide technique. Elle commence par une **évaluation** du système de statistiques de l'état civil existant afin d'identifier les goulets d'étranglement, **préciser les besoins** conformément aux concepts, définitions et meilleures pratiques internationales, et recommander la **(re) conception** d'un système de statistiques de l'état civil amélioré. Une fois approuvés aux niveaux appropriés du gouvernement, des plans stratégiques et d'action seront préparés pour **(re) construire** un système de statistiques de l'état civil nouvellement conçu. Dans les pays où il n'existe pas de système de statistiques de l'état civil, le processus commencera par la spécification des besoins, puisqu'il n'y aura rien à évaluer. À nouveau, l'exercice de conception d'un nouveau système de statistiques de l'état civil ou de refonte d'un système existant fera essentiellement partie intégrante de l'étape d'évaluation, d'analyse et de refonte (EAR) du processus d'évaluation et de refonte du cadre d'amélioration des systèmes CRVS et non un exercice parallèle.

Le processus d'amélioration des statistiques de l'état civil commence par la phase d'évaluation qui, dans une large mesure, fera partie intégrante du processus global d'évaluation du CRVS. Les fonctionnaires représentant l'ONS dans les comités de gouvernance et l'ENC devront veiller à ce que les sous-processus du VSBPM soient convenablement intégrés dans la phase EAR du cadre d'amélioration des systèmes CRVS. Au niveau opérationnel, le groupe de travail chargé des statistiques de l'état civil (constitué comme l'une des cinq équipes thématiques au cours de la phase de EAR du cadre d'amélioration des systèmes CRVS) devra veiller à ce que les besoins en données, les processus et les outils pour leur collecte, et enfin leur transmission, soient évalués et (re)conçus pour répondre aux exigences des ONS en matière de production et de diffusion de statistiques de l'état civil pertinentes et de qualité. Le groupe de travail sera soutenu par l'équipe d'assistance technique de l'office national des statistiques qui, comme indiqué au chapitre 3, se sera déjà préparé à fournir les informations techniques nécessaires aux fonctionnaires participant au processus de EAR<sup>15</sup>. L'outil CRVS-System Analysis and Redesign (CRVS-SAR) (section 3.5 du cadre d'amélioration des systèmes CRVS) sera utilisé pour mettre en œuvre les trois premières phases du VSBPM, à savoir l'évaluation, la spécification des besoins et la (re)conception<sup>16</sup>.

La partie suivante de cette section examine chaque phase à tour de rôle, en identifiant les différents sous-processus de cette phase et en décrivant le contenu.

## Évaluer



Comme indiqué, les sous-processus de la phase d'évaluation du VSBPM sont pleinement intégrés dans le processus d'évaluation de l'ensemble du système CRVS adopté dans le cadre d'amélioration des systèmes CRVS. L'étape EAR du cadre d'amélioration des systèmes CRVS utilise l'outil CRVS-SAR pour collecter systématiquement des informations et analyser les performances du système CRVS par rapport à une liste d'indicateurs clés de performance (KPI) convenus. L'outil saisit les KPI et les performances de base d'un processus opérationnel de CRVS et définit les performances cibles pour ces indicateurs. Il identifie les causes profondes et leurs catégories<sup>17</sup> pour une performance sous-optimale par rapport pour chaque KPI en utilisant des outils tels que les cartes de processus opérationnels (CPO) pour chaque type d'événement, qui sont complétées par une évaluation sur le terrain. L'exercice d'évaluation commence par les examens documentaires entrepris par l'ENC et est suivi par des ateliers et des évaluations sur le terrain auxquels les cinq groupes thématiques, y compris celui sur les

15. L'ONS peut souhaiter nommer plusieurs membres de l'équipe de soutien technique comme membres du groupe de travail sur les statistiques de l'état civil.

16. Il convient de noter que le sous-processus 3.5 Élaborer un plan stratégique et un plan d'action fait partie de la phase d'évaluation de la stratégie générique de gestion axée sur les résultats (Choi, 2021) et qu'il a été déplacé dans la phase de (re)conception du VSBPM afin d'assurer un alignement adéquat sur les étapes du cadre d'amélioration des systèmes CRVS (Vital Strategies, et al 2021).

17. Les catégories de causes profondes doivent intégrer le processus et d'autres capacités organisationnelles telles que le cadre juridique, les ressources humaines, la gestion et la coordination, l'infrastructure physique et les technologies de l'information.

statistiques de l'état civil dirigée par l'ONS, participent et contribuent activement. Le(s) représentant(s) de l'ONS au sein de l'ENC et du groupe de travail thématique sur les statistiques de l'état civil sont chargés de veiller à ce que les résultats des évaluations liées à la composante statistiques de l'état civil soient dûment incorporés dans le rapport d'évaluation global du CRVS sous la forme d'un chapitre distinct.

**1.1 : Préparer l'évaluation :** Le document d'orientation du cadre d'amélioration des systèmes CRVS décrit en détail les préparatifs à effectuer avant de mettre en œuvre chaque étape du cadre. Le chapitre 3 de ce guide fournit également des détails sur les préparatifs techniques internes que l'organisme national de statistique doit effectuer à l'avance afin de profiter pleinement de l'occasion de réorganiser le système de statistiques de l'état civil existant, ou d'en créer un s'il n'en existe pas.

**1.2 : Entreprendre une étude documentaire :** Une étude documentaire complète est entreprise par l'ENC dans le cadre de l'étape EAR au titre du cadre d'amélioration des systèmes CRVS. L'équipe nationale examine un large éventail de documents disponibles, notamment le cadre juridique, les formulaires utilisés pour la collecte des données d'enregistrement, les procédures opérationnelles standard (POS) actuelles, les rapports d'évaluation antérieurs, les normes internationales et les documents d'orientation pertinents, ainsi que les rapports sur les statistiques de l'état civil, lorsqu'ils sont disponibles. Il peut être important de noter que l'équipe technique de l'ONS aura déjà terminé son propre examen de tous les documents/matériels pertinents dans le cadre de son travail d'élaboration de la note interne sur l'amélioration du système de statistiques de l'état civil. Par conséquent, les représentants de l'ONS dans le ENC n'ont qu'à s'assurer que les résultats de cet examen sont reflétés de manière appropriée dans le rapport d'examen documentaire et utilisés pour alimenter la partie initiale de l'outil CRVS-SAR. L'examen des statistiques de l'état civil portera notamment sur les données statistiques collectées dans le cadre d'un système d'enregistrement de l'état civil, les procédures opérationnelles standard pour la collecte et la transmission des données, les descriptions et cartes des processus opérationnels, les dispositions relatives aux statistiques de l'état civil dans la loi sur l'enregistrement de l'état civil et les statistiques, le niveau de numérisation, l'infrastructure informatique et les capacités en matière de ressources humaines.

**1.3 : Identifier les KPI et les problèmes de performance :** Les KPI mesurent la performance des processus et de leurs produits et résultats dans les systèmes CRVS par rapport à un ensemble d'objectifs de performance et sont également utilisés pour suivre les progrès accomplis en vue de la réalisation d'objectifs spécifiques définis. La sélection des KPI et objectifs appropriés permet d'identifier les lacunes en matière de performance d'une manière systématique et solide, ce qui débouche sur une série de recommandations visant à améliorer les processus opérationnels et les capacités organisationnelles du système CRVS. Les ensembles d'indicateurs de performance clés doivent être suffisamment détaillés pour saisir tous les problèmes et défis probables dans la pratique actuelle. Le cadre d'amélioration des systèmes CRVS prend en compte deux types d'indicateurs clés de performance : 1) ceux qui concernent les utilisateurs (par exemple, les familles qui déclarent les faits d'état civil) et 2) ceux qui concernent les prestataires de services (par exemple, le bureau de l'état civil) et d'autres bénéficiaires institutionnels du système (par exemple, l'ONS pour la compilation des statistiques de l'état civil). Les KPI de l'annexe G du cadre d'amélioration des systèmes CRVS fournissent une liste possible de KPI, qui comprend trois indicateurs de haut niveau liés aux statistiques de l'état civil, présentés ci-dessous:

- Le pays produit-il un rapport annuel sur les statistiques de l'état civil basé sur les registres de l'état civil ?
- Si le pays produit un rapport annuel sur les statistiques de l'état civil, celui-ci répond-il aux normes de qualité et est-il produit dans les délais ?
- Si le pays établit un rapport annuel sur les statistiques de l'état civil, produit-il les tableaux minimums recommandés par les P&R ?

Bien que les trois KPI concernent la production d'un rapport sur les statistiques de l'état civil, un pays peut produire ou vouloir produire et diffuser des statistiques de l'état civil par voie électronique. Un pays peut vouloir ajuster ces KPI pour réduire son ambition et viser la production de statistiques de l'état civil comme objectif final, sans aspirer à produire un rapport annuel. L'organisme national des statistiques joue donc un rôle crucial dans le choix de KPI appropriés, en fonction de la nature et du niveau des objectifs que l'organisme national des statistiques souhaite atteindre.

L'ECN entame le processus d'alimentation de l'outil CRVS-SAR en identifiant d'abord les KPI pour la mise en œuvre du cadre d'amélioration des systèmes CRVS. L'équipe fixe les bases de référence et les objectifs et identifie les problèmes de

performance pour chacun des KPI par le biais d'un processus d'analyse documentaire et de consultations. Ces informations sont validées et affinées sur la base de la consultation des parties prenantes lors de l'atelier d'analyse (voir Section 3.8 - Analyse de la performance des processus actuels du système CRVS du Cadre d'amélioration des systèmes CRVS) et des résultats de l'évaluation sur le terrain. Le représentant de l'ONS au sein de l'ENC fournit les données nécessaires pour compléter l'ensemble initial d'informations pour les statistiques de l'état civil. Le groupe de travail sur les statistiques de l'état civil valide ces indicateurs lors de l'atelier susmentionné et sur le terrain.

Il est important de noter ici que les trois KPI liés aux statistiques de l'état civil<sup>18</sup> énumérés ci-dessus sont des indicateurs de résultats, qui peuvent être utilisés pour suivre les progrès réalisés dans l'amélioration ou la mise en place du système, en tant qu'amélioration globale de la composante CRVS.

Toutefois, l'ONS doit développer son propre ensemble d'indicateurs clés de performance pour contrôler la mise en œuvre des sous-processus pour chacune des phases du VSBPM. Des exemples de KPI pour le suivi de la mise en œuvre du VSBPM sont fournis à l'annexe 5. Il devra également dresser une liste d'indicateurs de qualité liés aux différentes phases du VSBPM<sup>19</sup>, dont les détails seront examinés au chapitre 6.

Le tableau 3 ci-dessous donne un exemple de l'outil CRVS-SAR avec quelques colonnes initiales (quatre premières colonnes) remplies pour les KPI liés aux statistiques de l'état civil mentionnés ci-dessus. Il s'agit des KPI, de la valeur de référence, de la source d'information pour la valeur de référence et de la valeur cible. L'écart entre la valeur cible et la valeur de référence nous aide à déterminer les écarts de performance.

Le tableau fournit également des notes explicatives pour chaque KPI afin de mieux comprendre les problèmes.

18. Il s'agit principalement d'indicateurs de résultats, de processus et de base.

19. Voir les indicateurs de qualité du modèle générique de processus statistique (GSBPM) – pour les statistiques dérivées d'enquêtes et de sources de données administratives (version 2.0, octobre 2017) (Jones & Choi, 2021).

**Tableau 3 : Exemple d'un outil CRVS-SAR avec colonnes initiales remplies pour trois KPI basés sur les statistiques de l'état civil (dont notes explicatives)**

KPI	Valeur de référence	Source d'information possible	Valeur cible	Nota explicativa
Le pays produit-il un rapport annuel sur les statistiques de l'état civil basé sur les registres de l'état civil ?	Oui/Non	ONS	Rapport annuel sur les statistiques de l'état civil	Si la valeur de référence de ce KPI est "non", les deux autres KPI des statistiques de l'état civil ne sont pas pertinents. Dans ce cas, l'organisme national des statistiques, par l'intermédiaire du cadre d'amélioration des systèmes et des orientations techniques du CRVS, prend les mesures suivantes afin d'établir un système de statistiques de l'état civil qui produit un rapport annuel sur les statistiques de l'état civil.
Si le pays produit un rapport annuel sur les statistiques de l'état civil, celui-ci répond-il aux normes de qualité et est-il produit dans les délais ?	Taux d'erreur : 20 % données manquantes 15 % données incohérentes Retard de 3 ans pour la production d'un rapport 25 % des actes d'état civil reçus après la date limite	Mesures de qualité par l'ONS lors du traitement des données	Taux d'erreur : Moins de 1 % données manquantes Moins de 5 % de données incohérentes Pas de retard 95 % des actes d'état civil reçus avant la date limite	Ce KPI vise à améliorer la qualité et la rapidité de publication d'un rapport annuel sur les statistiques de l'état civil. Il convient de noter qu'il peut exister de nombreux autres indicateurs permettant de mesurer la qualité des statistiques de l'état civil produites, mais ce KPI sera l'un des principaux indicateurs utilisés pour suivre les performances du système de statistiques de l'état civil dans le cadre du suivi global de l'amélioration du système de statistiques de l'état civil.
Si le pays établit un rapport annuel sur les statistiques de l'état civil, produit-il tous les tableaux recommandés par les Nations Unies ?	Oui/Non	Rapport annuel sur les statistiques de l'état civil	Oui	La liste minimale des tableaux recommandés par les P&R* est disponible. Ces tableaux recommandés sont basés sur les thèmes centraux qui ont été proposés par les Nations Unies dans les P&R (pages 18-23).

\* Section II de l'annexe II (pages 157-159) des P&R (Nations Unies, 2014a)

Les valeurs de référence et les valeurs cibles indiquées dans le tableau 3 ne sont que des exemples, et ces valeurs varient d'un pays à l'autre. Par exemple, un pays peut produire, disons, 10 des 20 tableaux recommandés par les Nations Unies, ou produire des rapports annuels sur les statistiques de l'état civil, mais ne couvrir que les événements liés à la naissance. Ces faits peuvent être reflétés de manière appropriée en tant que valeurs de référence.

**1.4 : Développer la CPO tel qu'il existe :** Selon le cadre d'amélioration des systèmes CRVS, la première étape de la documentation des processus opérationnels actuels consiste à remplir un modèle de description de processus pour chaque processus<sup>20</sup>. Cela permet aux parties prenantes d'avoir une compréhension détaillée, précise et commune des processus opérationnels du CRVS et simplifie la tâche ultérieure de mise en correspondance des processus, ce qui permettra de générer une cartographie des processus opérationnels (CPO) complète et concise en l'état actuel des choses. L'ENC entame l'élaboration de la description des processus et de la CPO en l'état pour chaque catégorie de fait d'état civil en s'assurant de la participation de toutes les parties prenantes. Leur contribution permettra de s'assurer que la cartographie représente une description précise du processus opérationnel actuel. Le cadre d'amélioration des systèmes CRVS (voir section 3.3 Documenter les principaux processus opérationnels du CRVS en vue de leur amélioration) fournit des détails sur la manière dont une CPO est élaborée à l'aide d'un outil logiciel de modélisation des processus. Le travail de description des

20. Voir la section 3.3 Documenter les processus opérationnels de base CRVS en vue d'une amélioration du document d'orientation sur le cadre d'amélioration des systèmes CRVS. Cette section comprend également le modèle de description du processus générique (tableau 4) (Vital Strategies, et al., 2021).

processus et de CPO actuels pour chaque catégorie de fait d'état civil est initié par l'ECN. Les cartographies sont examinées et validées par un processus interactif au cours de l'atelier d'analyse auquel participent les parties prenantes et les membres des groupes de travail thématiques. Le représentant de l'ONS chargé de documenter les processus opérationnels actuels pour le processus global d'amélioration du CRVS dirigera le développement de la description du processus et de la CPO en ce qui concerne la collecte et à la transmission des données statistiques à l'ONS à partir du système d'enregistrement de l'état civil. Le groupe de travail chargé des statistiques de l'état civil aura également l'occasion d'examiner et de valider ces deux documents au cours de l'atelier d'analyse et, le cas échéant, de suggérer des améliorations. Le tableau 4 fournit un exemple de description d'un processus de collecte et de transmission de données statistiques, suivi de la figure 4, qui décrit le même processus à travers une CPO. Il convient de noter que la CPO telle que présentée ici et dans les sections suivantes ne sont que des exemples génériques et peuvent varier d'un pays à l'autre.

Après avoir reçu les données statistiques de l'état civil, l'ONS produit et diffuse les statistiques de l'état civil. Il existe une procédure interne établie par l'ONS pour traiter, valider et produire systématiquement les tableaux finaux, puis analyser et préparer le rapport sur les statistiques de l'état civil. La figure 5 illustre le flux de travail au sein de l'ONS, qui est déclenché lorsque les données statistiques provenant de l'état civil sont reçues et se termine lorsque les statistiques de l'état civil ont été diffusées.

**Tableau 4 : Exemple de description d'un processus opérationnel tel qu'il existe pour la collecte et la transmission de données statistiques.**

Nom du processus	Collecte et transmission des données statistiques de l'état civil à l'ONS
Acteurs du processus	Officier de l'état civil, officier de l'état civil au niveau du district/de la province, ONS
Objectif du processus	Veiller à ce que les données statistiques soient collectées et transmises à l'ONS pour la production en temps voulu des statistiques de l'état civil.
Déclencheur	Enregistrement formel d'un fait d'état
Déroulement du processus	<ol style="list-style-type: none"> <li><b>1. Fait d'état civil enregistré</b> <ol style="list-style-type: none"> <li>1.1 L'officier de l'état civil inscrit au registre les informations obtenues par le biais du formulaire de déclaration.</li> <li>1.2 L'officier d'état civil enregistre le fait d'état civil.</li> <li>1.3 L'officier de l'état civil envoie physiquement la deuxième copie du formulaire d'inscription à l'officier de l'état civil du district une fois par mois.</li> </ol> </li> <li><b>2. Données saisies dans le système informatique</b> <ol style="list-style-type: none"> <li>2.1 Le bureau de l'état civil du district reçoit chaque mois des copies des registres des bureaux d'état civil locaux et tient un registre.</li> <li>2.2 Le bureau de l'état civil du district assure le suivi auprès des bureaux état civil locaux si les copies des registres ne sont pas reçues dans les délais impartis.</li> <li>2.3 Le bureau d'état civil du district saisit chaque mois dans le système informatique centralisé les informations provenant des registres et reçues au cours du mois précédent.</li> </ol> </li> <li><b>3. Données statistiques transférées à l'ONS</b> <ol style="list-style-type: none"> <li>3.1 L'état civil national contrôle le flux des registres d'état civil numérisés provenant des bureaux de l'état civil du district et assure un suivi si les informations n'ont pas été saisies dans le système informatique.</li> <li>3.2 Après la date limite prescrite, l'état civil national prépare un fichier de données dans un format convenu contenant les données pertinentes à utiliser par l'ONS pour produire des statistiques de l'état civil et les envoie à l'ONS chaque année.</li> </ol> </li> <li><b>4. Les données statistiques sont reçues par l'ONS ; les statistiques de l'état civil sont ensuite produites et diffusées.</b></li> </ol>

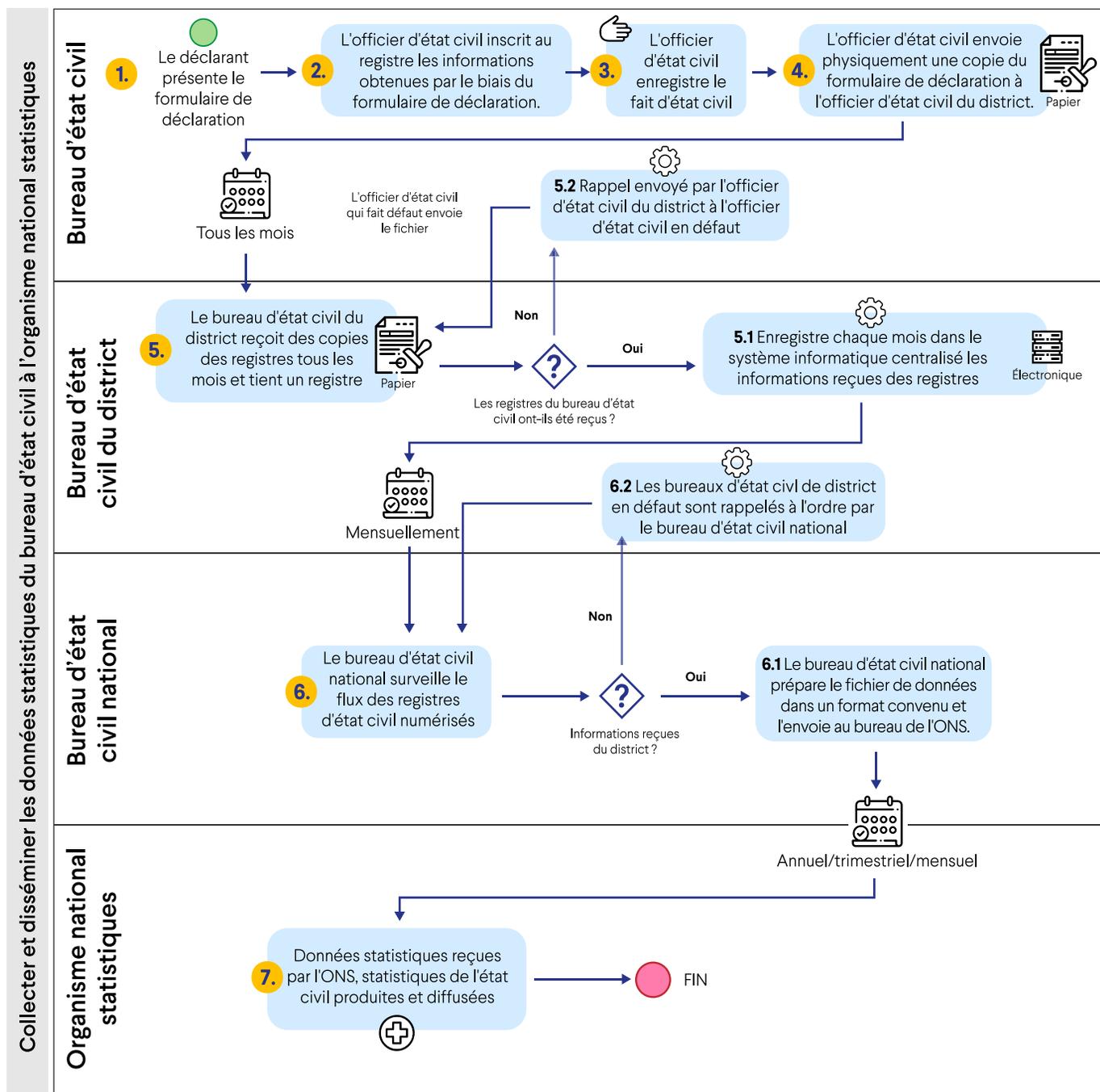


Figure 4 : Exemple de description d'un processus opérationnel tel qu'il existe pour la collecte et la transmission de données statistiques à l'aide d'un logiciel de cartographie des processus opérationnels

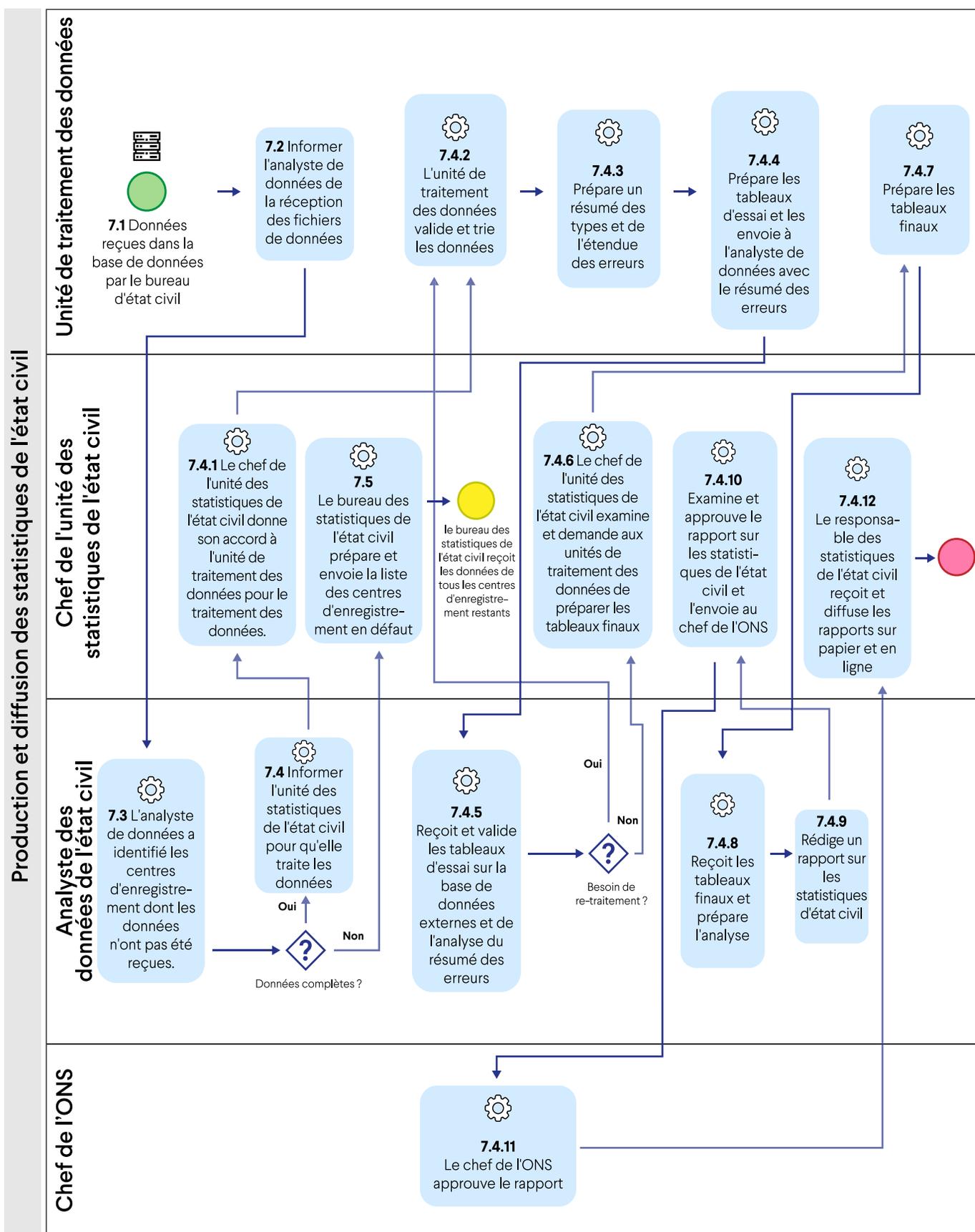


Figure 5 : Cartographie pour les sous-processus au sein de l'ONS pour la production et la diffusion des statistiques de l'état civil

**1.5 : Analyser les causes profondes par le biais d'une consultation et d'une évaluation sur le terrain :** Une fois que les écarts de performance (disponibles dans le modèle d'outil CRVS-SAR) liés à chaque KPI et aux processus opérationnels actuels sont bien compris et documentés, l'étape suivante consisterait à entreprendre une analyse des causes profondes afin d'identifier les problèmes de performance liés à chaque KPI. Cette analyse permettrait de déterminer le(s) facteur(s) fondamental(aux) qui contribue(nt) à la mauvaise performance dans différents domaines du système CRVS existant. Cette analyse des causes profondes est initiée par un processus consultatif au cours de l'atelier d'analyse. Les membres des groupes de travail thématiques et d'autres parties prenantes examinent les cartographies BPM en l'état et les écarts de performance, identifient les problèmes de performance liés à chaque KPI et, par le biais d'un processus participatif, identifient les causes profondes de leur performance sous-optimale<sup>21</sup>. Le diagramme en arête de poisson est utilisé comme outil d'analyse des causes profondes, dont tous les détails sont décrits dans le cadre d'amélioration des systèmes CRVS (section 3.8 Analyse des performances des processus actuels du système CRVS). Il existe six catégories de causes profondes, à savoir : a) le processus lui-même ; b) les politiques, les lois et les règlements ; c) la gestion et la coordination ; d) les ressources humaines ; e) l'infrastructure physique ; et f) les technologies de l'information. Les équipes de terrain, issues des différents groupes thématiques, valident les causes profondes au cours de leurs visites sur le terrain, étant donné que davantage d'informations peuvent être disponibles sur le terrain, là où se déroulent l'enregistrement et les autres activités associées.

Le groupe de travail thématique sur les statistiques de l'état civil doit jouer un rôle de premier plan dans l'atelier d'analyse afin de s'assurer que ses membres adoptent une approche cohérente tout en apportant leur contribution technique au cours des sessions interactives sur l'analyse des causes profondes. Ces interventions seront largement guidées par l'apport technique préalable fourni par l'équipe de soutien technique de l'ONS. Un consultant senior engagé par l'ONS, le cas échéant, devrait participer à cet atelier crucial.

Lors de l'évaluation sur le terrain, les membres de l'équipe chargée des statistiques de l'état civil<sup>22</sup> doivent observer attentivement le processus de collecte et de transmission des données d'enregistrement au niveau local, en particulier les données qui seront utilisées pour compiler les statistiques de l'état civil. Les membres de l'équipe doivent également examiner de près le processus de travail interne au sein du bureau d'enregistrement, en commençant par la collecte des données et leur transmission finale à l'ONS. Les systèmes informatiques utilisés pour la saisie des données et les processus internes associés doivent être observés attentivement. Ne pas reconnaître une cause fondamentale importante peut entraîner une (re) conception inappropriée et inadéquate du système de statistiques de l'état civil. Les protocoles de qualité mis en œuvre dans le cadre du processus d'enregistrement à différents niveaux de l'administration de l'état civil doivent être soigneusement notés par les membres de l'équipe. Les membres de l'équipe peuvent également examiner les divers formulaires et registres relatifs à l'état civil qui sont remplis et, sur la base de leurs observations, noter soigneusement les problèmes de qualité, en particulier pour les données qui seront utilisées pour compiler les statistiques de l'état civil.

Conformément au processus décrit dans le cadre d'amélioration des systèmes CRVS, chaque équipe chargée de l'évaluation prépare un rapport de terrain qui comprend un récit des observations réelles, des notes et/ou des enregistrements d'entretiens et de discussions de groupe, des photographies et des enregistrements vidéo. Le rapport comprend également des recommandations pour la refonte des processus, ainsi que des éléments susceptibles de faciliter les améliorations nécessaires ; ces informations doivent être saisies dans la colonne "Propositions de refonte" de l'outil CRVS-SAR. La carte des processus en l'état et l'outil CRVS-SAR avec les commentaires sont également annexés au rapport de terrain. Une fois l'évaluation sur le terrain terminée et de retour au siège, chaque chef d'équipe réunira tous les membres de son équipe pour préparer un rapport sur le thème couvert par l'équipe sur le terrain. Le rapport sera préparé dans le cadre d'un processus consultatif basé sur les contributions de chacun des membres. Par conséquent, un rapport distinct sur les statistiques de l'état civil sera préparé par l'équipe chargée des statistiques de l'état civil et soumis à l'ENC pour suite à donner.

Le tableau 5 présente un exemple de la manière dont l'outil CRVS-SAR doit être rempli avec des informations sur les problèmes de performance par rapport à chaque KPI lié aux statistiques de l'état civil, ainsi que les causes profondes identifiées et leurs catégories. Des notes explicatives ont également été fournies chaque fois que nécessaire.

21. Voir la section 4.7 de la note d'orientation pour le cadre d'amélioration des systèmes CRVS (Vital Strategies, et al., 2021). Cet exercice est entrepris lors de la session 5 de l'atelier.

22. Les membres des cinq groupes de travail thématiques sont regroupés pour constituer des équipes de terrain chargées de mener des évaluations sur le terrain. Par conséquent, les membres de l'équipe chargée des statistiques de l'état civil sont affectés à différentes équipes de terrain.

**Tableau 5 : Exemple d'outil CRVS-SAR rempli avec des informations sur les problèmes de performance par rapport à chaque KPI lié aux statistiques de l'état civil, les causes profondes identifiées et leurs catégories (y compris les notes explicatives)**

KPI	Problèmes de performance	Les causes profondes et leurs catégories	Note explicative
Le pays produit-il un rapport annuel sur les statistiques de l'état civil basé sur les registres de l'état civil ?	Le pays ne produit pas de rapport sur les statistiques de l'état civil basé sur les registres de l'état civil.	<p>Les niveaux d'enregistrement des faits d'état civil sont extrêmement bas et, par conséquent, aucune tentative n'est faite pour compiler des statistiques de l'état civil basées sur des données incomplètes (gestion).</p> <p>La loi sur l'enregistrement des faits d'état civil ne prévoit pas la transmission des données statistiques à un organisme des statistiques de l'état civil (loi).</p> <p>Faible capacité en ressources humaines dans les bureaux de compilation des statistiques de l'état civil (ressources humaines)</p>	<p>Le fait que l'ONS soit intensément impliqué dans l'exercice d'évaluation indique qu'il a déjà décidé de prendre des mesures pour mettre en place un système de statistiques de l'état civil</p> <p>Dans certains pays, un protocole d'accord peut suffire et une disposition légale distincte peut ne pas être nécessaire pour la transmission des données du système d'enregistrement de l'état civil à l'organisme national des statistiques</p>
	Le pays produit des statistiques d'état civil et il n'y a donc pas de problèmes de performance pour ce KPI.		Le pays peut avoir des problèmes de performance liés à la qualité, à la ponctualité et au respect des normes internationales. Ces questions sont traitées dans les deux autres KPI.
Si le pays produit un rapport annuel sur les statistiques de l'état civil, celui-ci répond-il aux normes de qualité et est-il produit dans les délais ?	Les données et les rapports des statistiques de l'état civil ne sont pas compilés selon les normes de qualité. Les statistiques de l'état civil sont produites avec un décalage de trois ans.	<p>Manque de qualité et de gestion des métadonnées lors de la collecte des données (gestion)</p> <p>Le personnel chargé de l'enregistrement n'a pas eu de formation au cours des cinq dernières années et il n'existe pas de procédures opérationnelles normalisées (ressources humaines).</p> <p>Le processus de transmission des données du centre d'enregistrement à l'ONS est différent et inefficace. Le fait que plusieurs agences soient impliquées sur le terrain entraîne des retards et des doublons (processus, coordination). Absence de systèmes de contrôle et de suivi de routine entraînant des retards (gestion)</p> <p>L'insuffisance de l'infrastructure informatique aux niveaux inférieurs de l'administration est un obstacle majeur à la numérisation (technologie de l'information).</p>	<p>Ces causes profondes ne sont pas nécessairement exhaustives et il peut y avoir d'autres raisons pour lesquelles les performances de ce KPI sont médiocres.</p> <p>La gestion de la qualité et des métadonnées fait partie du processus global VSBPM.</p> <p>Le déroulement interne du mouvement et du traitement des formulaires d'enregistrement au sein du bureau local de l'état civil et des bureaux de district peut également fournir des indices sur ce qui retarde la transmission des données à l'ONS</p>
Si le pays établit un rapport annuel sur les statistiques de l'état civil, produit-il tous les tableaux recommandés par les Nations unies ?	Le pays ne compile que quelques tableaux recommandés et les publie.	Tous les thèmes statistiques fondamentaux recommandés dans la liste des P&R ne sont pas collectés par le biais des formulaires de déclaration d'enregistrement (gestion).	L'analyse des causes profondes n'utilise pas l'arête de poisson et n'est pas non plus réalisée en examinant le processus opérationnel actuel. Il s'agit de comparer les sujets inclus dans les formulaires de déclaration avec ceux qui sont répertoriés comme sujets principaux par les Nations unies. En fait, cet exercice devrait déjà avoir été réalisé par l'équipe d'assistance technique de l'ONS dans le cadre de sa préparation préalable.

## Préciser les besoins



Contrairement à la phase d'évaluation, tous les sous-processus de cette phase devront être lancés au sein de l'ONS, car ils visent à définir les exigences techniques de la collecte de données afin de produire des statistiques de l'état civil de qualité, pertinentes et fondées sur des normes. Ces exigences en matière de collecte de données incluront les éléments de données, leurs définitions, les métadonnées associées et la périodicité de la transmission des données de l'organisme d'enregistrement de l'état civil à l'ONS. C'est au cours de cette phase que l'ONS aura l'occasion d'aligner le système de statistiques de l'état civil proposé sur les normes, les concepts et les meilleures pratiques internationales. Cependant, le point de déclenchement de la collecte des données se situe dans le domaine du système d'enregistrement de l'état civil. Par conséquent, l'ONS doit collaborer étroitement avec l'état civil pour assimiler systématiquement les instruments et processus de collecte de données (ré)conçus dans le système d'état civil. L'exercice de EAR du cadre d'amélioration des systèmes CRVS offre l'opportunité de défendre et d'obtenir un large accord entre toutes les parties prenantes en ce qui concerne les instruments de collecte de données proposés et les processus opérationnels (ré)conçus pour la transmission des données statistiques à l'ONS. Les trois indicateurs clés de performance utilisés dans l'exercice de EAR pour la composante statistiques de l'état civil aideront les parties prenantes à parvenir à un consensus autour de la nouvelle approche. Toutefois, les outils et les processus de collecte des données ainsi que le processus opérationnel à adopter pour leur transmission seront finalisés lors de la (re) conception, lorsque l'état civil et l'ONS travailleront ensemble, en collaboration avec le ministère de la santé, pour régler les détails les plus précis.

**2.1 : Identifier les besoins en données :** Dans ce sous-processus, l'organisme national des statistiques devra identifier les données statistiques qu'il souhaiterait voir collectées à des fins de statistiques de l'état civil. Cette démarche sera principalement guidée par les besoins nationaux et/ou les éléments statistiques recommandés par les Nations Unies<sup>23</sup>, qui identifient également ceux qui sont considérés comme essentiels. Cette liste est recommandée par nature et il appartient à chaque pays d'établir sa propre liste, en fonction du contexte national. Les facteurs susceptibles de peser sur la sélection des données statistiques sont l'efficacité fonctionnelle actuelle du système CRVS et l'état actuel de ses capacités organisationnelles en termes de cadre juridique, de ressources humaines et de technologie de l'information. Un pays qui n'a jamais produit de statistiques de l'état civil dans le passé peut vouloir commencer modestement en identifiant autant de données que possible dans un premier temps et augmenter son niveau d'ambition dans les itérations suivantes en fonction de l'expérience acquise lors de sa première ou de ses précédentes tentatives. L'équipe technique de l'ONS préparera la liste initiale d'éléments statistiques qui fera l'objet d'une discussion et d'une consultation plus approfondies avant d'aboutir à une proposition de liste finale. Cette liste proposée fera partie de la note technique, qui sera utilisée par les représentants des ONS participant à différents niveaux de travail au processus d'amélioration du CRVS.

**2.2 : Consulter et confirmer les besoins :** Ce sous-processus consiste à consulter les parties prenantes internes et externes et à confirmer en détail les besoins en matière de statistiques de l'état civil basées sur l'enregistrement des faits d'état civil. Une bonne compréhension des besoins des utilisateurs est nécessaire pour que l'ONS sache non seulement ce qu'il est censé fournir, mais aussi quand, comment et, surtout, pourquoi (Choi, 2021). Pour ce faire, l'ONS organisera une réunion des utilisateurs de données au cours de laquelle seront présentées toutes les informations, y compris le plan proposé pour la refonte du système de statistiques de l'état civil. Les utilisateurs de données sont généralement des décideurs politiques, des administrateurs, des responsables de programmes du secteur de la santé, des statisticiens, des institutions académiques, des partenaires de développement locaux, des ONGs, des organisations de la société civile, et des chercheurs individuels. Bien que l'état civil soit le fournisseur des données nécessaires à la production des statistiques de l'état civil, il est recommandé d'inviter les membres de l'ENC à participer à la réunion afin qu'ils comprennent l'importance de collecter des données de qualité et de les transmettre

23. Pages 18–23, Principes et recommandations pour un système de statistiques de l'état civil, révision 3 (Nations Unies, 2014). (Voir les données marquées en gras.)

à l'ONS dans les délais impartis. La note technique finale, qui sera élaborée par l'équipe technique, sera adaptée en fonction des contributions des utilisateurs de données.

La note technique constituera, comme indiqué précédemment, le document que les représentants des ONS utiliseront pour s'engager dans un processus d'amélioration du système CRVS.

**2.3 : Établir les objectifs de production :** Ce sous processus permet de déterminer les objectifs de production statistique nécessaires pour répondre aux besoins des utilisateurs identifiés dans le sous processus 2.2 Consulter et confirmer les besoins. Il s'agit notamment de convenir avec les utilisateurs de la pertinence des produits proposés et de leurs mesures de qualité. Les résultats du système de statistiques de l'état civil peuvent servir plusieurs objectifs. Le simple comptage des faits d'état civil pour différents niveaux administratifs aide le gouvernement à planifier soigneusement la construction de diverses installations telles que des hôpitaux, des maternités et des cimetières ou des lieux de crémation. Les statistiques basées sur des indicateurs tels que le taux de natalité et la mortalité infantile peuvent être utilisées pour suivre divers objectifs de développement, y compris les objectifs de développement durable (ODD), en particulier dans le secteur de la santé. Les données sur la fécondité et la mortalité produites sous forme de tableaux statistiques sont utiles pour l'élaboration de politiques et la planification dans le domaine de la santé publique. Les données sur les causes de décès fournissent des mesures sur les taux de mortalité par cause qui aident à cibler les interventions sanitaires fondées sur des données probantes. Les fichiers de données anonymes (sans identifiants) au niveau de l'unité peuvent également constituer un résultat important qui peut être partagé avec les chercheurs pour la recherche sociodémographique et épidémiologique. Par conséquent, l'ONS, dans le cadre de son exercice de consultation des utilisateurs de données, devra mettre en évidence les objectifs de chacun des produits proposés et rechercher un accord. L'ONS doit également alerter les utilisateurs sur les aspects qualitatifs des résultats et définir des indicateurs spécifiques pour évaluer leur qualité. Par exemple, le taux d'enregistrement des différents faits d'état civil peut être considéré comme l'une des mesures importantes de la qualité des résultats.

**2.4 : Déterminer les concepts et les descriptions des données :** Ce sous-processus détermine les concepts et la description des données statistiques (appelées variables) à collecter via les formulaires/registres utilisés pour la collecte des données dans le cadre du système d'enregistrement de l'état civil. Les variables qui pourraient être dérivées de ces données sont également déterminées et définies dans ce sous-processus. Cet exercice sera guidé par les informations disponibles dans les P&R (Nations Unies, 2014a), en particulier pour les données qui seront utilisées pour les statistiques de l'état civil. L'instrument de collecte des données<sup>24</sup> (qui est essentiellement le formulaire de déclaration) comprendra des données utilisées à des fins juridiques, statistiques ou les deux. Par exemple, le sexe d'un nouveau-né ou d'une personne décédée n'est pas seulement collecté à des fins juridiques, mais il s'agit également d'une donnée importante qui sera nécessaire pour produire des statistiques de l'état civil par sexe. L'annexe 4 fournit une liste des données qu'il est recommandé d'inclure dans le formulaire d'enregistrement, l'objectif (juridique/statistique) et décrire la définition et les concepts, ainsi que leur utilisation. L'ONS devrait partager les résultats de ce sous-processus lors de la réunion des utilisateurs de données et solliciter des contributions. La note technique préparée par l'ONS doit inclure des descriptions et des concepts clairs pour chacune des données proposées pour être incluses dans l'instrument de collecte des données (comme indiqué dans le sous-processus 2.2). Ces informations seront utiles aux représentants de l'organisme national des statistiques qui mettent en œuvre le cadre d'amélioration des systèmes CRVS lorsqu'ils plaideront en faveur de l'inclusion de certaines données et établiront un consensus entre les parties prenantes sur la nécessité d'inclure les éléments de données proposés dans l'instrument de collecte des données de l'enregistrement des faits d'état civil. Ce sous-processus fournira également les données nécessaires à l'élaboration des métadonnées en vue d'une compréhension et d'une application communes et cohérentes dans toutes les phases du VSBPM. Les détails plus précis concernant divers autres aspects des données seront traités dans le cadre du sous-processus 3.6 (Re)Conception de la collecte.

**2.5 : Décider de la périodicité de la collecte des données :** Ce sous-processus détermine la périodicité de la transmission des données du système d'enregistrement de l'état civil à l'ONS. Alors que les données d'enregistrement sont régulièrement collectées par le bureau local de l'état civil, les données nécessaires aux statistiques de l'état civil, qui sont essentiellement un sous-ensemble d'informations anonymes collectées sur le formulaire de déclaration, ne sont souvent pas transmises

24. Dans certains pays (par exemple, le Bhoutan et la Tanzanie), certaines données statistiques, telles que le poids à la naissance, l'accompagnateur à l'accouchement, sont collectées par le biais d'un formulaire de notification émis par l'établissement/le centre de santé. Ces données sont combinées avec d'autres données collectées par le biais du formulaire de déclaration pour le même événement afin de créer un enregistrement complet.

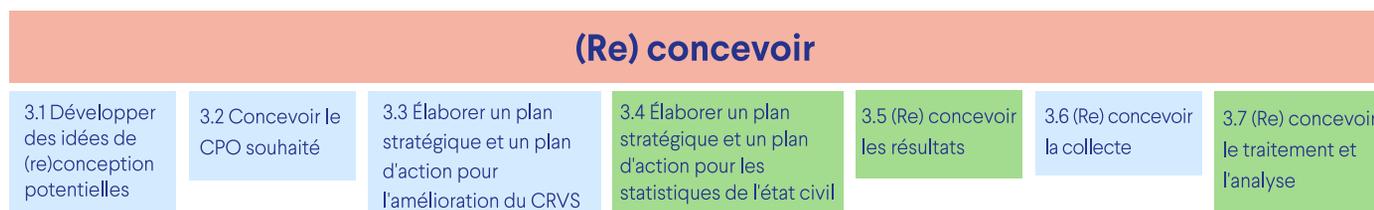
régulièrement à l'ONS<sup>25</sup>. Cela peut varier d'une semaine à une année<sup>26</sup>; le retard dans la réception de tous les formulaires par l'ONS est un phénomène courant. Il en résulte des retards dans la production et la diffusion des statistiques de l'état civil. L'ONS, en fonction de la nature des objectifs de production, doit déterminer la fréquence à laquelle il souhaite recevoir les données. Bien que les statistiques de l'état civil soient compilées sur une base annuelle et se rapportent à l'année civile précédente, un flux régulier de données manuelles ou électroniques à intervalles plus courts aide l'organisme national des statistiques à entamer le processus de tri des données. Dans ce sous-processus, l'organisme national des statistiques doit également fixer une date limite pour la réception des données.

Les comptabilisations annuelles finales doivent être effectuées sur la base des données reçues avant une date limite spécifique. La date limite nationale doit être fixée en fonction de la durée légale d'enregistrement par type de fait d'état civil et du nombre de bureaux d'état civil par lesquels les données transitent pour parvenir à l'ONS.

Il ressort clairement des discussions ci-dessus que cette phase du VSBPM concerne les préparatifs techniques internes que l'ONS doit entreprendre pour s'assurer qu'il est prêt à tirer parti de manière efficace et efficiente de l'opportunité qui lui est offerte en tant que partie prenante clé dans le processus d'amélioration globale du système CRVS. La note technique à préparer par l'équipe technique de l'ONS, par l'intermédiaire des parties prenantes internes et externes qui sont des utilisateurs de données, devrait inclure tous les aspects importants et détaillés tels qu'ils ont été discutés dans les sous-processus de cette phase et certains autres qui seront discutés dans les sous-processus de la phase de (re) conception. Il s'agit essentiellement d'un ensemble complet d'exigences techniques qui sera mis à la disposition des représentants de l'ONS qui participeront à la mise en œuvre du cadre d'amélioration des systèmes CRVS à différents niveaux. L'organisme national des statistiques devrait organiser un atelier interne pour familiariser ses représentants avec les différents détails inclus dans la note technique. L'annexe 3 donne un aperçu du contenu de cette note technique.

L'instrument de collecte des données d'enregistrement et les processus opérationnels du flux de données à travers la hiérarchie de l'état civil pour atteindre l'organisme national des statistiques constitueront une part importante de la consultation au cours de la phase de AAR du processus d'amélioration du CRVS. Par conséquent, certains des sous-processus des phases de précision des besoins et de (re) conception que l'ONS avait déjà finalisés seront probablement rouverts à la discussion. Par exemple, l'état civil peut ne pas être d'accord avec tous les besoins en données proposés par l'ONS en raison de contraintes de ressources. C'est pourquoi certains des sous-processus de ces deux phases ont été inclus dans des encadrés bleus (voir figure 1), car les décisions finales ne relèvent pas entièrement du domaine ou du contrôle de l'ONS.

## (Re) Conception



L'objectif de cette phase est de concevoir ou de remanier le système de statistiques de l'état civil existant sur la base des résultats de l'évaluation<sup>27</sup> et des besoins identifiés au cours de la phase Préciser les besoins. Dans les pays où il n'existe pas de système de statistiques de l'état civil, cette phase consiste à concevoir un tel système, et le processus commencera par la phase Spécifier les besoins. La mise en œuvre des sous-processus des deux phases précédentes aura permis d'identifier les causes profondes des limites du système de statistiques de l'état civil et de donner à l'organisme national des statistiques l'occasion de préciser ses besoins, finalisés par un processus de consultation élargie. Alors que certains des sous-processus de cette phase relèvent entièrement du mandat de l'ONS, les autres doivent être mis en œuvre dans le cadre de l'exercice de (re)

25. Dans le cas d'un système d'enregistrement en ligne, l'extrait statistique peut également être transmis à l'ONS en temps réel, et donc traité à un rythme plus rapide.

26. La transmission annuelle est généralement observée dans les pays où le bureau national de l'état civil compile un fichier de données électronique composé de toutes les données pertinentes de l'état civil pour l'année civile précédente et les transfère en une seule fois à l'ONS avant la date limite fixée.

27. Dans les pays où un nouveau système numérisé est introduit et où aucune modification de la collecte des données ou de la production statistique n'est envisagée, cette phase consistera à impliquer principalement le sous-processus 3.7 Traitement et analyse de la conception.

conception du cadre d'amélioration des systèmes CRVS. Par exemple, d'une part, le sous-processus 3.7 Traitement et analyse de la (re) conception qui ne peut être mis en œuvre que par l'ONS. D'autre part, le sous-processus 3.6 (Re) conception de la collecte, entre autres, comprendra la conception des instruments de collecte des données comme l'une des activités qui ne peut être réalisée que conjointement avec l'état civil et, dans certains cas, avec le ministère de la santé. L'élaboration de plans stratégiques et d'action (S&AP) fera partie de cette phase, l'un pour l'amélioration globale du CRVS et l'autre spécifiquement pour l'amélioration ou la mise en place du système de statistiques de l'état civil.

**3.1 : Développer des idées de (re)conception potentielles :** Ce sous-processus est pratiquement l'étape qui suit le sous-processus 1.5 Analyser les causes profondes de la phase Évaluer. Tous les sous-processus intermédiaires concernent essentiellement les préparatifs que l'ONS doit effectuer pour s'assurer que les idées de (re) conception potentielles tiennent compte de toutes les exigences formulées dans leur note technique interne (voir l'annexe 3). L'ENC, sur la base des rapports reçus des groupes thématiques, développera des idées de (re) conception potentielles à l'aide de l'outil CRVS-SAR<sup>28</sup>. Bien que la mise à jour de l'outil CRVS-SAR soit la responsabilité première de l'ENC, les responsables des groupes thématiques ou d'autres personnes impliquées dans l'évaluation sur le terrain peuvent être associés au processus si nécessaire. Le responsable du groupe thématique sur les statistiques de l'état civil devrait participer et contribuer à la discussion sur les idées de (re) conception pour l'amélioration du système de statistiques de l'état civil. Les idées de (re) conception potentielles devront s'attaquer à toutes les causes profondes identifiées pour les problèmes de performance liés aux différents indicateurs de performance clés. Les catégories de causes profondes indiquent les domaines qui requièrent une attention particulière. Par exemple, si le cadre juridique figure dans la catégorie des causes profondes, il sera nécessaire d'organiser une séance de réflexion sur les dispositions existantes de la loi et de suggérer les changements nécessaires. De même, si le processus lui-même est une cause profonde, il sera nécessaire de revoir la CPO telle qu'elle est et de proposer des changements dans les processus afin de s'assurer que la CPO telle qu'elle est souhaitée prenne en compte ces changements. Il est important de noter qu'il peut être nécessaire de proposer plus d'une idée de refonte pour traiter une seule cause fondamentale. Par exemple, si un processus inapproprié est identifié comme la cause du retard dans la transmission des données statistiques de l'état civil à l'ONS, la refonte peut inclure à la fois la modification du processus par l'introduction de la technologie et la modification de la loi pour prendre des dispositions en vue de la mise en œuvre du processus nouvellement conçu. Le tableau 6 fournit des exemples d'idées de refonte possibles incluses dans l'outil CRVS-SAR pour toutes les causes profondes identifiées dans l'exemple du tableau 5.

28. Voir la section 3.10 CRVS Process redesign du CRVS Systems Improvement Framework pour une description détaillée des étapes de la refonte (Vital Strategies, et al., 2021)

**Tableau 6 : Exemple d'outil CRVS-SAR rempli avec les problèmes de performance pour chaque KPI lié aux statistiques de l'état civil, les causes profondes identifiées, leurs catégories et les idées de (re)conception\*.**

KPI	Problèmes de performance	Les causes profondes et leurs catégories	Idées de (re)conception
Le pays produit-il un rapport annuel sur les statistiques de l'état civil basé sur les registres de l'état civil ?	Le pays ne produit pas de rapport sur les statistiques de l'état civil basé sur les registres de l'état civil.	Les niveaux d'enregistrement des faits d'état civil sont extrêmement bas et, par conséquent, aucune tentative n'a été faite pour compiler des statistiques de l'état civil basées sur des données incomplètes (la gestion).	Un nouveau système de statistiques de l'état civil doit être mis en place, avec une feuille de route claire.
		La loi sur l'enregistrement des faits d'état civil ne prévoit pas la transmission de données statistiques à l'ONS (la loi).	Modifier la loi afin de définir clairement les rôles et les responsabilités en matière de transmission des données statistiques et de compilation des statistiques de l'état civil. Simplifier la procédure de transmission des dossiers
		Les relevés statistiques ne sont pas transmis à l'ONS (la gestion)	Explorer le transfert numérique de données statistiques
		Faible capacité en ressources humaines du bureau de compilation des statistiques de l'état civil (les ressources humaines)	Renforcer les capacités du personnel pour les statistiques de l'état civil
	Le pays produit des statistiques de l'état civil, il n'y a donc pas de problèmes de performance pour cet KPI.		

(suite) Tableau 6 : Exemple d'outil CRVS-SAR rempli avec les problèmes de performance pour chaque KPI lié aux statistiques de l'état civil, les causes profondes identifiées, leurs catégories et les idées de (re)conception\*.

KPI	Problèmes de performance	Les causes profondes et leurs catégories	Idées de (re)conception
Si le pays produit un rapport annuel sur les statistiques de l'état civil, répond-il aux normes de qualité, et est-il produit dans les délais ?	Les données et les rapports des statistiques de l'état civil ne sont pas conformes aux normes de qualité. Les statistiques de l'état civil sont produites avec un retard de trois ans	Manque de qualité et de gestion des métadonnées lors de la collecte des données (la gestion).	Sensibiliser le personnel de l'état civil au niveau local à l'importance des données statistiques et à la nécessité d'en assurer la qualité. Orienter le personnel des établissements/centres de santé qui procèdent à la délivrance des certificats. Mettre en place des contrôles de qualité au moment de la saisie des données dans le cas de l'enregistrement en ligne afin de réduire les erreurs. Veiller à ce que le bureau de compilation des statistiques de l'état civil fournisse un retour d'information à différents niveaux aux bureaux d'enregistrement sur les types d'erreurs les plus courants. Établir un cadre de gestion de la qualité des données avec des indicateurs associés.
		Le personnel chargé de l'enregistrement et les autres employés concernés n'ont pas eu de formation au cours des cinq dernières années et il n'existe pas de procédures opérationnelles normalisées (les ressources humaines).	Institutionnaliser un programme de formation régulier pour le personnel à différents niveaux en utilisant du matériel de formation standard et en élaborant des procédures opérationnelles normalisées.
		Le processus de transmission des données du centre d'enregistrement à l'ONS est multiple et inefficace. Il y a plus d'une agence impliquée dans le processus d'enregistrement sur le terrain, ce qui entraîne de nombreux retards et de doublons (le processus, la coordination).	Institutionnaliser les mécanismes de coordination à tous les niveaux.
		L'absence de systèmes de contrôle et de suivi de routine entraîne des retards (la gestion).	Mettre en place un système de suivi des performances de routine qui comprend des indicateurs relatifs à l'exhaustivité et à la rapidité de l'enregistrement et qui suit la transmission des données statistiques par les centres d'enregistrement.
		L'insuffisance de l'infrastructure informatique aux niveaux inférieurs de l'administration est un obstacle majeur à la numérisation (technologie de l'information).	Étudier la possibilité de tirer parti de la technologie de l'information dans d'autres agences. Explorer les partenariats public-privé dans le domaine de la numérisation.
Si le pays établit un rapport annuel sur les statistiques de l'état civil, produit-il tous les tableaux recommandés par l'ONU ?	Le pays ne compile que quelques tableaux recommandés et les publie	Tous les thèmes statistiques fondamentaux recommandés dans la liste des P&R ne sont pas collectés par le biais des formulaires de déclaration des faits d'état civil (gestion).	Modifier le formulaire de déclaration/enregistrement afin d'y inclure les données figurant sur la liste des priorités des P&R pour les statistiques de l'état civil.  Étudier la possibilité de collecter quelques données statistiques par le biais du formulaire de déclaration émis par les établissements/centres de santé afin de réduire la charge de travail des parents/familles.

**3.2 : Concevoir la carte des processus souhaités :** L'ENC, ainsi que les autres membres qui ont travaillé sur les idées de (re) conception, devront élaborer les descriptions et les cartes des processus du CRVS souhaitées. Pour élaborer la carte des processus, l'équipe peut décider de modifier la carte des processus existante en introduisant des idées de (re) conception ou en créant la carte des processus à partir de zéro. Avant de créer la carte des processus, l'équipe doit mettre à jour la description des processus. L'élaboration d'une nouvelle carte ou d'une carte remaniée pour les pays où aucune statistique de l'état civil n'est encore compilée<sup>29</sup> pour la collecte et la transmission des données statistiques doit être entreprise conjointement par les membres représentant l'état civil, l'ONS et le ministère de la santé, le cas échéant. La collecte des données au moment de l'enregistrement et la transmission de la partie statistique des données collectées à l'ONS relèvent de la sphère de contrôle de l'état civil. Toutefois, plusieurs idées de (re) conception potentielles relevant du domaine de l'état civil peuvent avoir un impact sur la mise à jour et la qualité des données statistiques qui seront transmises à l'ONS. Il est donc impératif que certains représentants de l'ONS au sein de l'équipe travaillent en étroite collaboration avec les membres de l'équipe de l'état civil afin d'identifier des idées de (re) conception pour les KPI centrés sur les utilisateurs et les prestataires de services. Le tableau 7 donne des exemples de certaines idées de (re) conception potentielles et de leur impact sur les statistiques de l'état civil.

**Tableau 7 : Impact des idées de (re)conception sur les statistiques de l'état civil**

KPI	Idées de (re) conception	Impact sur les statistiques de l'état civil
Estimation de la distance moyenne à parcourir pour se rendre à un bureau d'enregistrement	Modifier le processus pour utiliser les agents de santé communautaires, les chefs de village ou des représentants au niveau du village pour faciliter la déclaration et envoyer les formulaires de déclaration remplis au service d'enregistrement.	Amélioration de la qualité des statistiques de l'état civil en termes de couverture et d'opportunité.
Délai moyen d'enregistrement d'un fait après sa déclaration	Étudier la possibilité de numériser le processus d'enregistrement.	Amélioration de l'actualisation des statistiques de l'état civil, car la transmission des données statistiques est plus rapide et leur transmission dans un fichier électronique permet d'alléger la charge de travail de l'ONS.
Nombre de corrections effectuées pour 100 enregistrements	Élaborer des procédures opérationnelles normalisées qui comprendront une description détaillée des concepts et de l'importance de chacune des données dans le dossier d'enregistrement, ainsi qu'une description des sources d'erreurs possibles et de la manière de s'en protéger.	L'amélioration de la collecte des données au centre d'enregistrement local contribuera à améliorer la qualité globale des statistiques de l'état civil.
Pourcentage de la population qui est consciente de l'importance de l'enregistrement	Élaborer une stratégie de communication avec un message approprié.	Amélioration de la qualité des statistiques de l'état civil en termes de couverture.
Coût de l'enregistrement - séparément pour la naissance, le décès et le mariage	Modifier la loi pour rendre les services d'enregistrement gratuits.	Améliorera la couverture des statistiques de l'état civil.
Si le pays établit un rapport annuel sur les statistiques de l'état civil, produit-il tous les tableaux recommandés par les Nations unies ?	Modifier le formulaire de déclaration/enregistrement et le formulaire de notification (si nécessaire) pour ajouter d'autres données en plus de celles qui figurent dans la liste des priorités des P&R pour les statistiques de l'état civil.	Contribuera à la production de tous les tableaux recommandés par les Nations Unies.

29. Voir la section 4.10.3 du cadre d'amélioration des systèmes CRVS (Vital Strategies, et al., 2021).

La (re) conception du processus opérationnel de collecte et de transmission des données statistiques dépendra de la décision de l'ENC quant à l'ampleur de la modernisation qu'il souhaite proposer dans le cadre de sa (re) conception. Le niveau de numérisation et la portée de l'infrastructure informatique, et si l'utilisation de la technologie mobile est prévue, sa portée et sa fiabilité sont des considérations cruciales. Certains pays peuvent également opter pour une approche mixte. Le tableau 8 donne la description du processus souhaité correspondant à l'exemple de description du processus actuel donné dans le tableau 4.

**Tableau 8 : Description du processus opérationnel souhaité pour la collecte et la transmission de données statistiques**

Nom du processus	Collecte et transmission de données statistiques de l'état civil à l'ONS
Acteurs du processus	Officier de l'état civil, officier de l'état civil au niveau du district/de la province, ONS
Objectif du processus	Veiller à ce que les données statistiques soient collectées et transmises à l'ONS pour la production dans les délais de statistiques de l'état civil.
Déclencheur	Enregistrement à l'état civil d'un fait d'état civil
Déroulement du processus	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. <i>Fait d'état civil enregistré</i> <ol style="list-style-type: none"> <li>1.1 L'officier de l'état civil inscrit les informations obtenues par le biais du formulaire de déclaration dans le système informatique centralisé en ligne*</li> <li>1.2 L'officier de l'état civil complète l'enregistrement du fait d'état civil</li> </ol> </li> <li>2. <i>Les données statistiques sont transférées à l'ONS</i> <ol style="list-style-type: none"> <li>2.1 L'état civil national prépare les données chaque mois dans un format convenu contenant les données pertinentes à utiliser par l'ONS pour la production de statistiques de l'état civil</li> </ol> </li> <li>3. <i>L'ONS reçoit les données statistiques, puis produit et diffuse le rapport sur les statistiques de l'état civil (sous-processus).</i></li> </ol>
* Dans les pays où certaines informations sont collectées par le biais d'une notification émise par l'établissement/le centre de santé, mais ne sont pas incluses dans un formulaire de déclaration, l'officier de l'état civil saisit les informations des deux formulaires dans le système numérique en tant qu'enregistrement combiné pour un seul événement.	

La description du processus souhaité ci-dessus montre comment la mise en place d'un système d'enregistrement en ligne, au niveau local, peut réduire les délais de transmission des données vers l'ONS. Toutefois, en raison de contraintes financières et organisationnelles, les pays peuvent se trouver dans l'impossibilité de remplacer un système d'enregistrement papier par un système en ligne en une seule fois. Il se peut qu'un système doive être mis en œuvre par étapes dans tout le pays. La cartographie (CPO) correspondante à la description du processus dans le tableau 8 est présentée dans la figure 6 ci-dessous. Il convient de noter ici que le flux opérationnel au sein de l'organisme national des statistiques pour la production de statistiques de l'état civil peut varier en raison du changement de processus. Par exemple, si un organisme national des statistiques qui recevait auparavant des données statistiques sous forme papier commence à recevoir les données sous forme électronique en raison de changements apportés au processus opérationnel, le processus de flux de travail interne doit être modifié en conséquence.

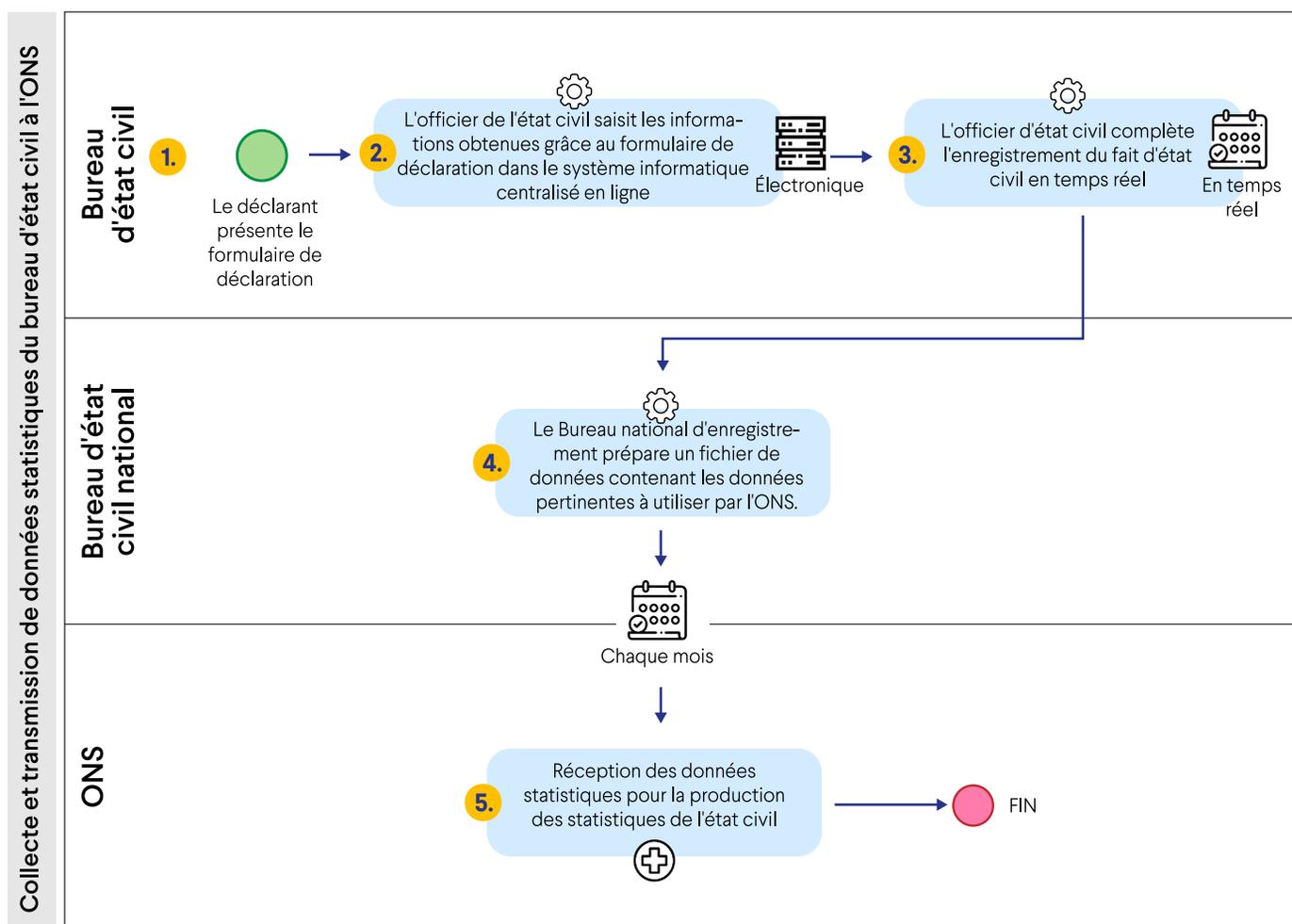


Figure 6 : Description du processus opérationnel souhaité pour la collecte et la transmission de données statistiques à l'aide d'un logiciel de CPO

**3.3 Développer un S&AP pour l'amélioration du CRVS :** La préparation des S&AP pour l'amélioration d'un système CRVS ne sera entamée qu'après l'approbation du rapport EAR aux niveaux appropriés du gouvernement. Les représentants de l'ONS doivent s'assurer que les idées de (re) conception, y compris les recommandations relatives à l'amélioration du système de statistiques de l'état civil, sont reflétées de manière appropriée dans le rapport. Dans la section 4 du cadre d'amélioration des systèmes CRVS, l'étape 2 : élaboration du plan d'action stratégique fournit des instructions étape par étape sur la manière d'élaborer le plan global d'amélioration du système CRVS. Ce plan global peut inclure un sous-plan spécifique pour les statistiques de l'état civil, qui sera préparé sous la direction et les conseils des représentants de l'organisme national des statistiques participant à l'exercice de planification. L'objectif stratégique du sous-plan des statistiques de l'état civil sera énoncé clairement, par exemple : produire et diffuser des statistiques de l'état civil pertinentes et de qualité. Plusieurs résultats mutuellement exclusifs et exhaustifs seront identifiés, qui, une fois atteints, devraient permettre d'atteindre l'objectif de haut niveau susmentionné du sous-plan. Si certains de ces résultats relèvent de la compétence de l'état civil, d'autres peuvent être réalisés par l'ONS. Les résultats et les activités qui relèvent entièrement du contrôle de l'ONS peuvent ne pas être inclus dans le plan d'amélioration du système CRVS dans son ensemble. Par conséquent, l'organisme national des statistiques doit élaborer son propre plan d'amélioration dans le but<sup>30</sup> de produire et de diffuser des statistiques de l'état civil de qualité et pertinentes, basées sur les registres de l'état civil. Le plan pour les statistiques de l'état civil élaboré par l'organisme national des statistiques doit englober tous les résultats du sous-plan des statistiques de l'état civil, y compris ceux du plan global, dans un souci d'exhaustivité ainsi que pour une gestion et un suivi efficaces. Les détails de ce plan sont abordés dans le sous-processus 3.4 Développer un S&AP pour l'amélioration du système de statistiques de l'état civil. Le tableau 9 résume la discussion pour une meilleure visualisation et compréhension des deux plans et de leur interconnexion.

30. L'objectif stratégique du sous-plan des statistiques de l'état civil du S&AP principal devient le but du plan distinct que l'ONS élaborera ultérieurement.

**Tableau 9 : Plans d'amélioration globale des systèmes CRVS et des statistiques de l'état civil et leur interconnexion**

<b>Sous-plan des statistiques de l'état civil du plan global d'amélioration du système CRVS</b>				<b>Plan d'amélioration du système de statistiques de l'état civil</b>			
<b>Objectif stratégique : « Produire et diffuser des statistiques de l'état civil de qualité et pertinentes ».</b>				<b>Objectif stratégique : « Produire et diffuser des statistiques de l'état civil de qualité et pertinentes ».</b>			
<b>Exemples de résultats</b>				<b>Exemples de résultats</b>			
Introduction d'un nouveau formulaire de déclaration et/ ou d'un nouvel instrument de collecte de données d'enregistrement	Mise en place d'un système d'enregistrement en ligne de manière progressive	Contenu de l'instrument de collecte des données aligné	Rapport sur l'examen juridique obtenu et examiné	Mise en place d'un cadre de suivi du flux de données statistiques	Finalisation du modèle de rapport annuel des statistiques de l'état civil	Mise en place d'un cadre de gestion de la qualité des données	Stratégie et plan d'action pour finaliser la diffusion du rapport sur les statistiques de l'état civil
<i>Agence pilote : ONS et état civil conjointement Principales agences de soutien : service de la santé et organismes partenaires de développement</i>				<i>Organisme chef de file : ONS Principales agences de soutien : état civil, service de la santé et les partenaires de développement concernés</i>			

**3.4 Élaborer un S&AP pour l'amélioration du système de statistiques de l'état civil :** Dans ce sous-processus, un plan distinct est préparé par l'ONS pour l'amélioration du système de statistiques de l'état civil<sup>31</sup>. Le tableau 9 illustre la manière dont le sous-plan des statistiques de l'état civil est imbriqué dans le plan d'amélioration de l'ensemble du système CRVS. L'ONS sera le principal responsable de l'élaboration du plan d'amélioration des statistiques de l'état civil et de la réalisation de tous les résultats. Certains de ces résultats sont liés à la collecte et à la transmission en collaboration avec l'état civil (comme le montre le sous-plan dans la partie gauche du tableau 9), et d'autres, tels que la production et la diffusion des statistiques de l'état civil, sont du ressort de l'organisme national des statistiques (comme le montre la partie droite du tableau 9). Un pays peut décider d'inclure tous les résultats liés aux statistiques de l'état civil dans un seul plan d'amélioration des statistiques de l'état civil au lieu d'élaborer un sous-plan séparé. Dans ce cas, l'ONS doit impliquer l'état civil, le Ministère de la santé et les autres parties prenantes concernées dans l'exercice de planification, car l'exécution d'un certain nombre de résultats liés à la (re) conception de la collecte de données statistiques et à leur transmission à l'ONS relève bien du domaine du système d'enregistrement de l'état civil. Un plan exclusif d'amélioration des statistiques de l'état civil peut être plus facile à contrôler lorsqu'il s'agit d'un seul plan de suivi et d'évaluation. Toutefois, il sera essentiel que l'ONS rende compte au GTT et au comité directeur de haut niveau des progrès réalisés par rapport sur les KPI liés aux statistiques de l'état civil, comme indiqué dans le tableau 3.

Le plan d'amélioration des statistiques de l'état civil comprendra tous les résultats liés à la conception et à l'exécution de la collecte, de la production et de la diffusion des statistiques de l'état civil. Voici quelques exemples d'éléments : « instrument de collecte des données finalisé » ; « tous les fonctionnaires chargés de l'enregistrement ont été formés à la procédure d'enregistrement, y compris à l'utilisation de nouveaux formats pour la collecte des données » ; « règles et procédures d'édition finalisées » ; « plan de tabulation pour le rapport annuel sur les statistiques de l'état civil finalisé » et ainsi de suite.<sup>32</sup> Le plan doit également être chiffré en commençant par le niveau de l'activité, en passant par le niveau des résultats et enfin

31. Il peut y avoir d'autres sources à partir desquelles les statistiques de l'état civil peuvent être dérivées, comme les recensements de la population ou les enquêtes démographiques. Toutefois, dans le cas présent, le système de statistiques de l'état civil auquel il est fait référence est celui qui est basé sur l'enregistrement des faits d'état civil

32. Le terme « finalisé » signifie ici que la collecte de données a été conçue et testée en vue de son utilisation. Il en va de même pour les autres résultats

par le niveau du projet. Un plan chiffré d'amélioration des statistiques de l'état civil permet de mobiliser les ressources de manière systématique.

**3.5 (Re) conception des résultats :** Trois types de résultats devront être conçus à l'avance par l'organisme national des statistiques. Il s'agit : a) du simple décompte des faits d'état civil enregistrés et de leurs niveaux d'exhaustivité ; b) d'un plan de tabulation des statistiques d'état civil et d'un modèle de rapport annuel sur les statistiques de l'état civil ; c) d'un format pour la publication des données au niveau des unités. Le premier résultat concerne le décompte du nombre de faits d'état civil enregistrés et la mesure du degré d'exhaustivité de manière systématique et régulière. L'objectif est de contrôler les performances en matière d'enregistrement à tous les niveaux administratifs, depuis les bureaux d'enregistrement locaux jusqu'au niveau national. Bien que le contrôle des performances en matière d'enregistrement soit une activité de routine de l'état civil, l'ONS devrait apporter un soutien à l'état civil afin d'obtenir les meilleurs résultats, y compris sur le format, la méthodologie de compilation et l'interprétation des résultats. L'organisme national des statistiques est également chargé de fournir les dénominateurs nécessaires au calcul des niveaux de complétude. Pour les systèmes d'enregistrement entièrement automatisés, des codes géographiques standard de différents niveaux administratifs doivent être utilisés à la fois pour les opérations d'enregistrement de l'état civil et pour la compilation des statistiques de l'état civil afin de faciliter l'interopérabilité entre les deux.

Le plan de tabulation annuel devra être élaboré conformément aux recommandations des P&R<sup>33</sup>. Le nombre de tableaux standard à inclure dans le plan dépendra toutefois du type et du nombre de données collectées au moment de l'enregistrement. L'ONS devra également concevoir un modèle pour le rapport statistique annuel. À cet égard, il sera utile d'utiliser le document d'orientation sur la préparation des rapports de statistiques de l'état civil élaboré par les agences des Nations Unies et d'autres organisations (Vital Strategies, et al., 2020). Ce document d'orientation comprend une structure détaillée du rapport et la description du contenu des différents chapitres.

Certains services nationaux des statistiques peuvent être intéressés par le partage des registres d'état civil au niveau individuel à des fins de recherche statistique. Dans ce cas, l'organisme national des statistiques doit se référer au Handbook on Policies and Protocols for the Release and Archiving of Individual Records (Département des affaires économiques et sociales, Division de la statistique, 1998) qui l'aidera à établir les procédures régissant l'accès à tout fichier confidentiel. Le manuel recommande des politiques/protocoles régissant la communication d'informations individuelles sur les registres d'état civil à des fins de recherche et de statistiques.

La conception des résultats décrits ci-dessus et les outils à utiliser pour la diffusion de ces résultats seront finalisés au cours de ce sous-processus. Ces outils de diffusion comprendront les rapports publiés, les tableaux statistiques disponibles sur le site internet de l'ONS et les données au niveau de l'unité par le biais de fichiers téléchargeables. L'ONS peut également souhaiter diffuser des informations et des analyses importantes sous forme électronique ou par le biais de brochures et de dépliants et développer la structure de base pour ces résultats.

**3.6 (Re) conception de la collecte :** Ce sous-processus consiste à (re) concevoir des instruments et des méthodes de collecte de données appropriés. Il comprendra également la méthode et le format de transmission des données statistiques à l'ONS. L'instrument de base de la collecte des données est le formulaire de déclaration signé par le déclarant, qui est invariablement, dans tous les cas, un document papier signé par le déclarant désigné par la loi et soumis à l'officier d'état civil local pour enregistrement<sup>34</sup>. Le formulaire de déclaration comporte généralement trois sections, comme le montre le tableau 10 ci-dessous.

33. Voir l'annexe II - Programme de tabulation annuelle des statistiques de l'état civil compilées à partir des données de l'état civil (Nations Unies, 2014a).

34. Comme nous l'avons vu précédemment, certains pays peuvent vouloir collecter certaines données statistiques par le biais du formulaire de déclaration émis par les établissements/centres de santé. Il s'agit généralement d'informations telles que le poids à la naissance, l'accompagnateur à l'accouchement, l'ordre des naissances vivantes. Par conséquent, plusieurs instruments peuvent être utilisés pour la collecte de données statistiques pour le même fait

**Tableau 10 : Trois sections du formulaire de déclaration**

<b>Situation géographique</b>	Noms de la province, de la sous-province, du village/de la ville et codes géographiques ; emplacement du centre d'enregistrement et code
<b>Informations juridiques</b>	Par exemple : le nom du nouveau-né ou du défunt, le sexe du nouveau-né, le nom de la mère.
<b>Informations statistiques</b>	Par exemple : l'âge de la mère au moment de la naissance, le poids à la naissance, le niveau d'éducation de la mère, etc.
Certaines des informations collectées à des fins juridiques seront également nécessaires à des fins statistiques. Par exemple : le sexe de l'enfant ou de la personne décédée, la date de naissance de l'enfant, la date de décès de la personne décédée	

Le formulaire de déclaration, qui est le principal instrument de collecte des données, peut être utilisé pour enregistrer un fait manuellement dans un registre papier ou numériquement, en ligne ou hors ligne. Dans certains cas, l'officier d'état civil, après avoir enregistré le fait manuellement, transmet une copie du registre au niveau administratif suivant, où les données peuvent être numérisées. Les pays peuvent avoir des processus différents en fonction de leurs dispositions juridiques respectives, de l'organisation, de la gestion de l'enregistrement et du niveau de l'informatisation<sup>35</sup>. Quelle que soit le contexte du processus (re) conçu, il faudra prévoir une étape au cours de laquelle l'information statistique sera transmise à l'ONS. Le format (manuel ou numérique) par lequel les informations statistiques sont transmises du niveau administratif à l'ONS<sup>36</sup> dans le processus opérationnel influencera la conception et la disposition des instruments de collecte des données. Par conséquent, l'ONS doit travailler conjointement avec l'état civil pour (re) concevoir l'instrument de collecte ainsi que le format dans lequel les données seront transmises à l'ONS. Cet exercice, bien qu'apparemment anodin, peut avoir un impact sur la production de statistiques de l'état civil en termes de qualité et de pertinence et doit donc faire l'objet d'une attention particulière de la part de l'ONS. Pour l'état civil, les considérations de conception devraient, entre autres, inclure la réduction de la charge de travail des officiers d'état civil locaux et l'utilisation optimale du papier et de l'espace de stockage.

L'autre aspect important de la (re) conception de la collecte de données réside dans le contrôle du flux de données entre l'état civil et l'ONS. Le système de contrôle doit tenir compte du mode et de la périodicité du flux de données. Par exemple, le transfert peut être manuel ou électronique, et la périodicité peut varier d'une fois par an à au fur et à mesure. En outre, le niveau administratif au sein de l'état civil qui transmet les données à l'ONS est également un élément important à prendre en considération lors de la conception d'un système de suivi. Le système, une fois établi, contiendra des informations sur les responsabilités de transfert des données statistiques dans les délais prescrits et assurera le suivi des points de transfert qui n'ont pas respecté le délai. Le fait de recevoir des données provenant des points de transfert des bureaux d'enregistrement nationaux ou sous-nationaux ne signifie pas nécessairement que les données de tous les centres d'enregistrement la juridiction doivent être inclus, car certains d'entre eux ne sont pas censés soumettre des données. L'absence de données statistiques, ne serait-ce que pour quelques centres d'enregistrement, peut nuire à la qualité des statistiques de l'état civil. Par conséquent, le système de suivi doit être conçu de manière à identifier les centres d'enregistrement qui n'ont pas transmis de données, afin que l'état civil puisse assurer le suivi.

Malgré le contenu du formulaire ait déjà été finalisé lors de la phase de précision des besoins, il est essentiel de formuler les questions dans les instruments de collecte des données de manière qu'elles soient facilement comprises par les informateurs et expliquées par l'officier d'état civil local. Les utilisateurs doivent comprendre clairement comment l'information sera remplie et, si nécessaire, une brève instruction doit figurer au dos du formulaire ou être affichée dans un espace bien visible

35. Dans certains pays, les données statistiques sont envoyées manuellement aux bureaux d'enregistrement, aux bureaux sous-nationaux de l'ONS. Dans certains pays, ces bureaux régionaux ne se contentent pas de saisir les données dans l'ordinateur local, mais produisent également des statistiques de l'état civil conformément aux plans de tabulation spécifiés. L'ONS reçoit les tableaux de tous ces bureaux régionaux et les compile pour produire les statistiques annuelles de l'état civil au niveau national.

Ce document n'inclut pas cette situation et ne prend en compte que la situation dans laquelle les données d'enregistrement sont transmises au bureau de l'ONS par voie électronique, soit directement, soit par le biais de fichiers électroniques reçus des bureaux d'état civil locaux.

36. Dans certains pays, le processus peut impliquer le transfert de données statistiques du bureau d'état civil du district vers à l'ONS au niveau de la province, au lieu de le faire au niveau national.

dans le centre d'enregistrement. Certaines informations statistiques figurant sur le formulaire peuvent être pré-codées. Par exemple, le niveau d'éducation de la mère ou le type d'attention portée à l'accouchement.

L'un des résultats statistiques identifiés dans le sous-processus 3.5 (Re) conception des résultats est le simple décompte des faits d'état civil enregistrés et de leur niveau d'exhaustivité, qui devra être effectué sur une base régulière. Ce résultat sera utilisé par l'état civil à différents niveaux administratifs pour contrôler les performances. Un instrument de collecte distinct peut être nécessaire pour obtenir les données de chaque centre d'enregistrement sur une base régulière (de préférence tous les mois). Il s'agira d'un simple comptage du nombre de faits enregistrés au cours du mois dans trois catégories : a) nombre d'évènements enregistrés dans les délais légaux ; b) nombre d'évènements enregistrés dans les délais légaux et après, mais dans l'année qui suit (tardif), et c) nombre d'évènements enregistrés dans l'année qui suit et après (décalé). Cette catégorisation est basée sur les recommandations des P&R. Ces données aideront l'état civil à contrôler les performances de chaque centre d'enregistrement ainsi que celles des centres d'enregistrement du district, de la province et du pays. L'état civil peut également inclure ces indicateurs lors de l'évaluation de la performance du système CRVS dans le cadre du rapport annuel du ministère.

Les codes de localisation géographique sont utilisés pour compiler les statistiques de l'état civil par lieu d'enregistrement et par lieu de résidence habituelle. Par conséquent, l'utilisation de codes de localisation géographique standard est un élément important de l'exercice de (re)conception de l'instrument et de la méthode de collecte des données, en particulier lorsqu'il est prévu de partager les données par voie électronique entre l'état civil et l'organisme national des statistiques. Pour l'état civil, chaque centre d'enregistrement local doit être identifié de manière unique par un numéro et associé au code de localisation géographique dans lequel il est situé. La disponibilité de noms et de codes géographiques standard est un défi de taille dans de nombreux pays, et il se peut qu'il n'y ait pas d'agence responsable de leur mise à jour. Dans ce cas, l'état civil et l'ONS peuvent être amenés à utiliser les noms géographiques et les codes de localisation du dernier recensement de la population, et ils devront être mis à jour à intervalles réguliers, en fonction des évolutions des frontières administratives. L'état civil et l'ONS devraient utiliser un cadre géographique, un format dans lequel le système de codification géographique doit être maintenu comme illustré dans le tableau 11 ci-dessous.

**Tableau 11 : Système de codage de la localisation géographique et lien avec le centre d'enregistrement**

Nom de la province	Code de la province	Nom du district	Code du district	Nom du village/de la ville	Code du village/de la ville	Nom du centre d'enregistrement	Code du centre d'enregistrement

**3.7 (Re) conception du traitement et de l'analyse :** Dans ce sous-processus, il faudra élaborer la méthodologie de traitement statistique qui sera utilisée dans les phases de traitement et d'analyse. Il s'agira notamment d'élaborer les règles et les routines de codage, d'édition et d'imputation nécessaires au tri des données avant leur utilisation à des fins de compilation statistique. L'étendue et la méthode de codage dépendront de la conception de l'instrument de collecte des données et du mode de collecte. Par exemple, certaines données de l'instrument peuvent déjà être pré-codées, comme le sexe du nouveau-né ou de la personne décédée, le niveau d'éducation de la mère, le type de soins prodigués lors de l'accouchement, etc. Dans le cas de l'enregistrement en ligne, certaines de ces données peuvent reprendre des codes internes ou figurant dans le menu déroulant du module de saisie des données utilisé pour saisir les données d'enregistrement. Les codes de localisation géographique font partie des éléments importants de l'ensemble des données statistiques, car sans eux, il ne

serait pas possible de fournir des statistiques de l'état civil à différents niveaux administratifs. Alors que les emplacements géographiques du lieu d'enregistrement peuvent être codés dans le formulaire de collecte des données par l'officier d'état civil (puisqu'ils lui seront transmis à l'avance), les autres informations géographiques collectées sur le formulaire (à utiliser pour les tabulations) devront être codées par l'ONS lors de la saisie des données.

Les règles de contrôle doivent être conçues à l'avance, ce qui, une fois encore, dépendra du mode de collecte des données. Par exemple, dans le cas de la collecte de données en ligne, certaines règles de contrôle devront être intégrées dans le module de saisie des données afin de vérifier la cohérence initiale et l'étendue des données dans les centres d'enregistrement. Cela nécessiterait donc que l'ONS travaille en étroite collaboration avec l'état civil pour développer le module de saisie des données du logiciel d'enregistrement en ligne. Cependant, une fois que l'ensemble des données statistiques est transféré du domaine de l'état civil à l'ONS, il ne serait ni pratique ni souhaitable de renvoyer les formulaires erronés à l'état civil pour correction, puisque l'erreur peut avoir été commise par le déclarant et être passée inaperçue. Les règles de contrôle doivent être élaborées en tenant compte de tous les types d'erreurs possibles. Dans certains cas, il peut être nécessaire, dans le cadre des règles de contrôle, d'élaborer des règles d'imputation, qui attribuent essentiellement une valeur probable à un élément dont la valeur réelle est inconnue.

Le sous-processus devrait également inclure la conception des règles et du processus de validation des résultats avant qu'ils ne soient diffusés dans le domaine public. Il peut s'agir de valider les résultats par rapport à d'autres sources et aux tendances passées. Certains ensembles de données externes peuvent être nécessaires à l'analyse et au calcul de certains indicateurs. Par exemple, le calcul du taux brut de natalité nécessitera des données sur la population en milieu d'année, et la fécondité par âge nécessitera des données sur le nombre de femmes dans les tranches d'âge par cinq ans, de la période de reproduction (15-49 ans), des ensembles de données qui doivent être obtenus à partir d'autres sources, telles que les projections démographiques.

Malgré les sous-processus (re) conception des résultats et (re) conception de la collecte soient inclus dans cette phase, les formats réels des résultats et les instruments de collecte des données seront conçus et finalisés lors de la phase de construction, lorsque des délibérations plus techniques auront lieu entre l'état civil et l'ONS. De même, le sous-processus Traitement et analyse de la conception, bien qu'inclus dans la phase de (re) conception, sera mis en œuvre dans la phase de traitement proprement dite.

## (Re)Construire



« Cette phase permet de construire et de tester la solution de production jusqu'à ce qu'elle soit prête à être utilisée dans l'environnement réel. Les résultats de la phase de conception sont assemblés et configurés dans cette phase afin de créer l'environnement opérationnel complet pour exécuter le processus. » (Choi, 2021)<sup>37</sup>. Dans les pays où les statistiques de l'état civil sont déjà compilées, cette phase consiste à reconstruire et à tester le processus de production sur la base de la nouvelle conception. L'introduction d'un nouveau système numérique d'enregistrement des faits d'état civil peut également nécessiter la reconstruction du système existant de production et de diffusion des statistiques de l'état civil. Alors que les trois premiers sous-processus concernent le développement et l'amélioration de la collecte, du traitement, de l'analyse et de la diffusion des données, les trois derniers se concentreront sur le test du processus de production de bout en bout avant de commencer le mode opérationnel proprement dit. Au cours de cette phase, l'ONS devra mettre en œuvre un certain nombre d'activités qui permettront la production de statistiques de l'état civil (voir le GAMS0 à l'annexe 2). Ces activités se répartissent en deux catégories principales : le développement des capacités et le soutien des utilisations.

37. Voir page 16.

Les activités relevant du développement des capacités comprennent la planification de l'amélioration des capacités et le développement de l'amélioration des capacités. Les activités de soutien institutionnel sont des tâches telles que la gestion de la qualité, des ressources humaines, des finances et des technologies de l'information<sup>38</sup>.

**4.1 Réutiliser ou construire des instruments de collecte :** Dans ce sous-processus, les spécifications des instruments de collecte de données sont élaborées sur la base des spécifications créées dans la phase de (re) conception afin de commencer à les utiliser pendant la phase de collecte. Il a été expliqué dans le sous-processus 3.6 (Re)conception de la collecte que les instruments de collecte comprennent le format dans lequel les données statistiques sont transmises de l'état civil à l'ONS. Les variations dans la conception des instruments et leurs considérations ont également été discutées dans le sous-processus 3.6. Étant donné que les données seront collectées dans le système d'enregistrement de l'état civil et transmises à partir de celui-ci, les instruments de collecte doivent non seulement être conçus, mais aussi élaborés dans le cadre d'un processus de consultation au niveau technique entre l'état civil et l'ONS. Chaque fois que cela est nécessaire, le Ministère de la santé doit être associé aux délibérations. Dans les pays où le contenu des instruments de collecte de données ne doit pas être modifié, il se peut qu'il soit remanié et reconstruit lorsqu'un système d'enregistrement en ligne ou de numérisation va être mis en œuvre sur la base d'un processus opérationnel remanié. L'instrument de collecte des informations régulières sur le nombre de naissances et de décès dans le cadre du suivi des performances doit également être élaboré. Pour un système CRVS manuel ou semi-informatisé, un format distinct doit être conçu et élaboré pour la collecte des chiffres des événements d'état civil. En revanche, dans le cas d'un système en ligne, les données requises peuvent être extraites du fichier électronique contenant les données d'enregistrement. Ce sous-processus comprend également la préparation et le test du contenu et du fonctionnement des instruments de collecte des données.

**4.2 Réutiliser ou créer des composants de traitement et d'analyse :** Le sous-processus 3.7 (Re) conception du traitement et de l'analyse s'est concentré sur le développement des règles et des routines de codage, d'édition et d'imputation pour le tri des données statistiques, ainsi que sur les processus et les règles de validation des résultats avant qu'ils ne soient communiqués au public. Dans ce sous-processus, un logiciel est développé et testé sur un échantillon de données afin de s'assurer que toutes les règles de codage et d'édition fonctionnent comme prévu lors de la conception. Dans les pays où aucun changement majeur n'est envisagé dans le contenu et le processus, de nombreux composants existants seront réutilisés. Ces composants de traitement et d'analyse seront utilisés dans les phases de traitement et d'analyse.

**4.3 Réutiliser ou créer des éléments de diffusion :** Le sous-processus 3.5 (Re) conception des produits se concentre sur la conception des trois produits suivants : a) un décompte de base des faits d'état civil enregistrés à intervalles réguliers, b) un plan annuel de tabulation des statistiques de l'état civil et c) des microdonnées. Dans ce sous-processus, tous les éléments seront élaborés à l'aide d'un logiciel ou d'outils d'application appropriés et leur efficacité sera testée. L'ONS peut vouloir préparer un rapport fictif sur les statistiques de l'état civil basé sur un échantillon de données provenant d'une province ou d'une ville pour l'année civile précédente. Le rapport peut inclure tous les tableaux fictifs conçus dans le cadre du plan de tabulation développé dans la phase de conception. Les résultats de l'exercice peuvent être examinés par l'équipe technique de l'ONS avant recommandation pour une utilisation dans le processus de production réel. La production effective de tableaux fictifs à l'aide d'échantillons de données sera réalisée dans le cadre du sous-processus 4.4 Tester les systèmes de production. Le format, le support et l'outil à utiliser pour la diffusion des microdonnées seront également élaborés et testés dans le cadre de ce sous-processus.

**4.4 Tester les systèmes de production :** Ce sous-processus permet de tester les interactions et les liens logiques entre tous les composants assemblés afin de s'assurer que l'ensemble de la solution de production fonctionne de manière cohérente. Le test de bout en bout de la solution de production peut être basé sur un ensemble de données fictives ou sur des données réelles obtenues dans une ou plusieurs provinces ou villes. Le test commencera au moment où les données sont reçues par l'ONS et se terminera par la production de tous les tableaux inclus dans le plan de tabulation approuvé. L'équipe technique ou tout autre groupe autorisé d'experts techniques au sein de l'ONS devra non seulement approuver les nouveaux programmes et routines pour chacune des composantes individuelles du traitement et de l'analyse, mais aussi approuver l'ensemble de la solution de production et recommander son utilisation pour la production réelle. Le test doit également garantir que les

38. Voir GAMS0 : Figure A. Annexe. Domaines d'activité, activités et exemples d'activités dans le GAMS0 (Willis-Núñez & Choi, 2021)

procédures de confidentialité sont en place, en particulier lorsque les données sont transmises par voie électronique de l'état civil à l'ONS.

**4.5 Tester le processus de gestion statistique :** Ce sous-processus consiste à tester l'ensemble du processus statistique, depuis la collecte des données au centre d'enregistrement à l'aide de l'instrument de collecte de données nouvellement conçu, jusqu'à la transmission par l'état civil à l'ONS, puis au traitement et à l'analyse. Cela peut se faire en collectant des données à petite échelle par le biais de centres d'enregistrement sélectionnés et en les transférant à l'ONS pour le traitement et l'analyse des données à l'aide des processus nouvellement conçus. Étant donné que l'instrument de collecte de données utilisé au centre d'enregistrement comprend des informations qui seront utilisées par le système d'état civil à des fins juridiques, son test doit être entrepris conjointement par l'état civil et l'ONS. Le Ministère de la santé devrait également participer à la consultation si la notification est également utilisée comme instrument de collecte de données. Après le projet pilote, il peut être nécessaire de revenir à une étape antérieure et d'apporter des ajustements aux instruments de collecte, aux systèmes ou aux composants.

**4.6 Finaliser les systèmes de production :** Les activités de ce sous-processus comprendront : a) la production de SOP et de documentation technique et b) la formation des utilisateurs du système, y compris la direction. L'état civil, l'ONS et le Ministère de la santé doivent élaborer conjointement les procédures opérationnelles standard relatives à la collecte et à la transmission des données à l'intention des officiers d'état civil locaux et des autres fonctionnaires chargés de l'enregistrement des faits d'état civil. Les procédures opérationnelles standard comprendront également une explication détaillée de la pertinence, ainsi que du concept et des définitions de toutes les données incluses dans les instruments de collecte de données nouvellement conçus. La documentation technique comprendra une description détaillée de toutes les composantes des fonctions de traitement et d'analyse, telles que les règles de codage, d'édition et de validation des tableaux. Des supports de formation seront élaborés pour tous les fonctionnaires chargés de l'enregistrement, y compris les officiers d'état civil locaux, le personnel des établissements/centres de santé chargé de délivrer les notifications et le personnel de l'organisme national des statistiques. Un système d'enregistrement en ligne, s'il est mis en œuvre, nécessitera une formation régulière du personnel d'enregistrement existant au niveau local sur l'utilisation d'ordinateurs ou d'appareils mobiles pour la saisie des données. Les fonctionnaires chargés de l'enregistrement à tous les niveaux devront être formés à l'utilisation du nouveau système. L'introduction d'une nouvelle technologie peut également nécessiter la conception et la mise en œuvre de sessions de formation spéciales sur la gestion du changement.



---

Guide technique pour le  
renforcement du processus de  
production des statistiques de  
l'état civil

CHAPITRE 5

**Phase 2**  
**Collecter, Traiter,**  
**Analyser et Diffuser**

## Collecter

### Collecter

5.1 Réaliser  
la collecte

5.2 Effectuer le suivi  
de la collecte

Dans ce sous-processus, le VSBPM passe des phases de changement des procédures aux phases de travail en cours, comme le montre la figure 2. Au cours de cette phase, la collecte de données commence sur le terrain à l'aide des instruments de collecte de données remaniés, suivie de la transmission des données statistiques à l'ONS. Le traitement des données se fera lors de la phase suivante. Bien que la préparation de la transition vers un environnement réel ait été achevée au cours de la phase précédente, en termes de construction et de test de tous les composants ainsi que de formation du personnel, il est extrêmement important de surveiller attentivement les performances de chacun des composants lorsque le premier lot de données provenant de l'état civil sera transmis à l'ONS dans un environnement de production réel. Le suivi de la collecte des données est un élément très important de la phase de collecte.

**5.1 Collecte des données :** Dans ce sous-processus, la collecte des données proprement dite commence. Elle comprendra : a) la collecte de données au centre d'enregistrement local à l'aide des instruments remaniés et b) la collecte de données statistiques par l'ONS provenant de l'état civil à l'aide du format remanié. Lors de la phase de (re) construction, l'ONS sera prêt à commencer à recevoir des données de l'état civil pour la production de statistiques de l'état civil. Le pilote du processus statistique nouvellement conçu est achevé dans le sous-processus 4.5 Test du processus statistique à l'aide d'un petit ensemble de données provenant de quelques centres d'enregistrement. Dans ce sous-processus, le nouveau système CRVS passera à un mode opérationnel. La collecte des données à l'aide des nouveaux instruments devra être mise en œuvre dans tout le pays, soit simultanément, soit progressivement, en fonction des ressources existantes. L'ONS commencera également à recevoir des données statistiques dans le nouveau format à partir de l'état civil. Dans l'idéal, il serait important que l'ONS traite et analyse les premiers lots de données reçus pour s'assurer que toutes les composantes de la solution fonctionnent de manière satisfaisante. Les pays qui produisaient déjà des statistiques de l'état civil risquent d'être perturbés pendant l'année d'introduction du nouveau système, à moins que le basculement ne soit effectué simultanément dans tous les centres d'enregistrement au 1er janvier. Les statistiques annuelles de l'état civil sont produites pour une année civile, et le fait de commencer la collecte des données après cette date pourrait limiter la portée des résultats statistiques<sup>39</sup> si deux instruments de collecte différents (l'ancien et le nouveau) sont utilisés au cours de la même année civile.

**5.2 Contrôler la collecte :** L'organisme national des statistiques aura déjà conçu et mis en place un système de contrôle pour s'assurer que les données de tous les centres d'enregistrement sont reçues soit directement, soit par l'intermédiaire de l'état civil au niveau sous-national ou national. L'organisme national des statistiques doit non seulement contrôler la réception des données des bureaux d'enregistrement, mais aussi identifier les centres d'enregistrement relevant de leur juridiction dont les données n'ont pas été reçues pendant la période spécifiée. L'état civil aux niveaux national et sous-national devrait être chargé de veiller à ce que tous les centres d'enregistrement relevant de sa juridiction fournissent les données statistiques dans les délais impartis et d'assurer le suivi des difficultés. Dans le cas d'un système d'enregistrement en ligne ou de données obtenues de l'état civil sous forme électronique, il sera plus facile de contrôler la réception des données en ligne de chaque point d'enregistrement. Ce système en ligne peut utiliser le code de localisation géographique pour identifier les centres d'enregistrement rencontrant des difficultés. L'ONS, sur la base de ce processus, devrait assurer le suivi avec l'état civil afin de récupérer tout retard dans la transmission des données. Si les informations d'un centre d'enregistrement sont manquantes, l'enregistrement statistique sera incomplet et le nombre d'événements sera sous-estimé, ce qui réduira la précision des

39. Les données statistiques introduites dans les instruments de collecte des données ne peuvent pas être utilisées pour préparer de nouveaux tableaux pour l'année, comme indiqué dans le plan de tabulation. L'ONS doit continuer à produire des tableaux à partir de la version précédente du plan de tabulation. En fait, les règles et routines de traitement des données peuvent également être adaptées pour traiter l'ensemble des données reçues pour la période de l'année pertinente basée sur l'instrument de collecte précédent.

statistiques. Les centres d'enregistrement qui n'ont pas enregistré un seul événement doivent fournir des rapports indiquant qu'il n'y a pas eu de fait d'état civil enregistré sur la période.

## Processus



Au cours de cette phase, les données d'entrée sont traitées et préparées pour l'analyse de la phase suivante. Les données d'entrée sont codées, classées et triées à l'aide de règles d'édition et d'imputation. Elles sont ensuite converties en fichiers de données qui peuvent être analysés et diffusés en tant que résultats statistiques. La fréquence à laquelle ces données seront traitées dépendra de la fréquence du flux de données reçu par l'ONS. Dans les pays disposant de systèmes d'enregistrement en ligne, les données statistiques sont également susceptibles d'être transmises à l'ONS au fur et à mesure des événements et peuvent donc être traitées quotidiennement ou hebdomadairement. Étant donné que, dans la plupart des cas, la production statistique est annuelle, l'analyse est effectuée après la date d'échéance<sup>40</sup>. Les pays produisant des statistiques mensuelles ou trimestrielles devront traiter les données en conséquence.

**6.1 Classifier et coder :** Dans ce sous-processus, les données pertinentes à des fins statistiques sont classées et codées. Les règles de classification et de codage sont déjà présentées dans le sous-processus 3.7 (Re)concevoir le traitement et l'analyse dans le cadre de la phase de (Re)conception et ont été testées et finalisées dans la phase 4 (Re)construire. Certaines classifications sont déjà pré-imprimées dans l'instrument de collecte des données et pré-codées. Par exemple, le sexe du nouveau-né ou de la personne décédée peut être classé comme masculin, féminin ou autre avec les codes 1, 2 et 3, respectivement, et est imprimé sur le formulaire de collecte des données. De même, d'autres données statistiques, telles que le niveau d'études et la profession de la mère et du père du nouveau-né, peuvent être pré-codées et imprimées sur le formulaire de collecte de données. Pour les systèmes d'enregistrement en ligne ou pour les systèmes dans lesquels les données sont saisies sur un ordinateur dans un centre d'enregistrement hors ligne ou au niveau du district/de la province, des codes par ordinateur peuvent être générés. Il est très probable que, dans un système nouvellement conçu, l'ONS reçoive l'ensemble des données statistiques sous forme électronique, avec toutes les données pertinentes déjà classées et codées dans le sous-processus 5.1 *Collecte des données*.

**6.2 Examen et validation :** Ce sous-processus valide les données d'entrée reçues de l'état civil. Les données sont examinées conformément aux règles et routines de validation prédéfinies afin d'identifier les problèmes, erreurs et divergences potentiels tels que les valeurs aberrantes, les non-réponses et les erreurs de codage. La validation peut être effectuée par lots d'ensembles de données au fur et à mesure de leur réception par l'ONS, ou annuellement après la date d'échéance spécifiée. Dans le cas d'un enregistrement en ligne ou de données saisies par ordinateur, certains des contrôles de validation seront intégrés dans le module de saisie des données afin de se prémunir contre les incohérences évidentes. Par exemple, le système pourrait automatiquement refuser d'accepter une date d'enregistrement qui précède la date du fait d'état civil. En outre, le module de collecte informatisée des données peut ne pas permettre la saisie d'un blanc pour l'une ou l'autre des données. Les données statistiques transférées aux ONS sous forme électronique seront probablement disponibles sous forme codée et devraient être relativement triées. Par conséquent, le traitement des données ne nécessitera peut-être pas d'édition et d'imputation lourdes. Toutefois, pour les systèmes qui reçoivent des données enregistrées sur papier et saisies dans un ordinateur par l'ONS, la responsabilité de la classification et de la validation incombe entièrement à l'ONS. Bien que ce sous processus concerne la détection des erreurs réelles ou potentielles, toutes les activités de correction qui modifient réellement les données sont effectuées dans le sous processus 6.3 Édition et imputation.

40. Voir la discussion détaillée sur la date d'échéance dans le sous-processus 2.5 Décider de la périodicité de la collecte des données.

**6.3 Édition et imputation :** Dans ce sous-processus, les données sont éditées et les imputations sont effectuées à l'aide d'une approche basée sur des règles. Cette approche s'applique aux données incorrectes, manquantes ou incohérentes. Les valeurs incorrectes et manquantes de l'ensemble de données seront imputées en suivant un ensemble logique de règles. Une fois l'édition et l'imputation de l'ensemble de données pour une période donnée (généralement une année civile) terminées, le fichier de données sera finalisé au cours du sous-processus suivant. Il est important de documenter systématiquement l'étendue et la nature des imputations et des corrections effectuées lors du tri des données. Il s'agit d'un document important pour la qualité des données qui, s'il est approuvé par l'autorité compétente au sein du gouvernement, est publié en tant qu'addendum au rapport sur les statistiques de l'état civil. Ce document peut également être utilisé par l'état civil afin d'obtenir des informations sur la nature et l'ampleur des erreurs ou des incohérences dans les données collectées au moment de l'enregistrement. Certaines erreurs très courantes doivent être identifiées et inclus dans les programmes de formation des fonctionnaires chargés de l'enregistrement dans le cadre du module sur la qualité des données d'enregistrement.

**6.4 Finaliser les fichiers de données :** Dans ce sous-processus, les résultats de tous les autres sous-processus seront rassemblés pour préparer un fichier de microdonnées qui servira à la phase d'analyse. Ce fichier sera ensuite utilisé dans la phase de diffusion pour préparer la publication des données au niveau de l'unité.

## Analyser

### Analyser

7.1 Préparer des propositions de tableaux

7.2 Valider les propositions de tableaux

7.3 Finaliser les résultats

Au cours de cette phase, les résultats statistiques sont générés à l'aide du fichier de données préparé pendant la phase de traitement. Les résultats statistiques seront présentés principalement sous la forme de tableaux conçus et approuvés dans le cadre du sous-processus 3.5 (Re)conception des résultats. La publication de ces tableaux ne sera approuvée qu'après l'application de contrôles de validation appropriés. Si les résultats de la tabulation échouent aux tests de validation définis dans la sous-procédure 7.2 Valider les tableaux proposés, l'ONS doit retourner à la phase de traitement pour vérifier la logique d'édition et d'imputation et s'assurer qu'aucun biais ne s'est glissé dans les résultats statistiques. Si nécessaire, des notes techniques et des commentaires seront également préparés pour mieux expliquer les tableaux. Les tableaux produits ne comprendront pas seulement des agrégats de variables par caractéristiques ou niveaux géographiques, mais aussi des taux et des ratios, par exemple, le taux de natalité brut, le taux de mortalité par âge, les naissances par sexe, etc.

**7.1 Préparer les tableaux proposés :** Au cours de cette phase, des tableaux seront produits conformément au plan de tabulation conçu dans le cadre du sous-processus 3.5 (Re)conception des résultats. La plupart des tableaux seront de simples agrégats de faits d'état civil par diverses caractéristiques et par niveaux géographiques ; par exemple, le nombre de décès enregistrés par sexe, par groupe d'âge, par lieu de décès et par lieu de résidence habituelle. Des tableaux de classification croisée, tels que proposés dans le plan de tabulation, sont également préparés - par exemple, les naissances vivantes selon le lieu de résidence habituelle, l'âge et le niveau d'instruction de la mère. Il existe également des tableaux dérivés des tableaux de base des agrégats, utilisant des données provenant de sources externes. Par exemple, le taux de natalité brut et le taux de mortalité brut sont également fournis dans le cadre de l'analyse pour laquelle le dénominateur de la population en milieu d'année est dérivé des données de projection de la population obtenues auprès de l'ONS<sup>41</sup>.

**7.2 Valider les projets de tableaux :** Au cours de cette phase, l'ONS constituera une équipe d'experts pour valider les tableaux proposés. L'équipe peut être composée de démographes, d'épidémiologistes et d'autres statisticiens, y compris ceux qui travaillent au sein de l'ONS. L'équipe développera des règles et des modèles pour valider chacun des tableaux. Elle développera également des paramètres pour mesurer la qualité et évaluera ensuite les tableaux pour s'assurer qu'ils sont conformes à ces paramètres. L'équipe utilisera également le document d'information sur la qualité, produit dans le cadre

41. Pour plus de détails sur la liste standard de tabulation, voir l'annexe II du programme annuel de tabulation des statistiques de l'état civil compilées à partir des données de l'état civil (Nations Unies, 2014a).

du sous-processus 6.3 Éditer et imputer dans le cadre de son examen de la qualité. Les membres de l'équipe utiliseront également la connaissance du domaine qu'ils ont acquise grâce à leur expérience dans ce domaine, si nécessaire. L'équipe de validation préparera une note technique détaillée contenant des observations pour chacun des tableaux avant de les approuver ou de recommander leur réexamen. Les observations contenues dans la note technique comprendront, entre autres, des notes de qualité pour chacun des tableaux.

**7.3 Finaliser les résultats :** Il s'agit du dernier sous-processus avant que les résultats ne soient diffusés dans le domaine public. Ce sous-processus garantit que les résultats sous forme de tableaux, de graphiques, de figures, etc. et les fichiers de données répondent à leur objectif, sont d'une qualité appropriée et sont prêts à être diffusés. Une fois que l'équipe de validation a autorisé la publication des tableaux lors de la phase précédente, l'ONS doit commencer à rassembler les informations complémentaires, y compris l'interprétation, les commentaires, les déclarations de qualité et les autres métadonnées nécessaires. L'ONS doit organiser la discussion préalable à la diffusion avec l'équipe technique et d'autres experts en la matière.

Au cours de cette phase, les fichiers de données à partager avec les utilisateurs seront également préparés conformément à la conception convenue. Si seul un échantillon de données est fourni, il doit être pondéré en conséquence et partagé avec les utilisateurs. Si l'équipe de validation constate un problème important de qualité avec l'une des variables et n'approuve aucun tableau s'y rapportant, le fichier de données brutes doit également exclure ces variables.

## Diffuser

### Diffuser

8.1 Produire des résultats diffusables

8.2 Gérer la diffusion des résultats diffusables

8.3 Promouvoir les résultats diffusables

8.4 Manage user support

Les outils à utiliser pour la diffusion des résultats et leurs formats de conception auront déjà été finalisés dans le sous-processus 3.5 (Re)conception des résultats. Au cours de cette phase, il s'agira de gérer la diffusion des deux principaux résultats, à savoir les tableaux de statistiques de l'état civil et les fichiers de données au niveau de l'unité. Le rapport annuel sur les statistiques de l'état civil, qui constitue le principal résultat, sera rédigé et, après avoir été approuvé au niveau approprié, publié en vue de sa diffusion au cours de cette phase. Au cours de cette phase, le rapport sera diffusé par le biais d'ateliers et de séminaires sur la diffusion des données, ainsi que par d'autres médias. Un système de gestion des demandes des utilisateurs devrait également être mis en place au cours de cette phase.

**8.1 Créer des résultats diffusables :** Dans ce sous-processus, tous les résultats diffusables possibles sont créés pour répondre aux demandes et aux besoins des utilisateurs. La conception développée dans le sous-processus 3.5 (Re)conception des produits sera utilisée pour préparer les supports de diffusion. Il peut s'agir de publications imprimées, de communiqués de presse, de tableaux de bord et de sites internet. Le rapport annuel de statistiques de l'état civil, sous forme imprimée ou téléchargeable en format pdf, est le principal produit statistique du système CRVS. Le manuel contenant des modèles standard peut être utilisé par les pays pour rédiger leur rapport de statistiques de l'état civil (Vital Strategies, et al., 2020). L'ONS devra constituer une équipe interne pour rédiger ce rapport, qui inclura tous les tableaux approuvés par l'équipe de validation en vue de leur publication. Le rapport contiendra également des informations sur les aspects juridiques, organisationnels et de gestion du système d'état civil d'où proviennent les données. Il comprendra également les taux d'enregistrement des faits d'état civil (naissances, décès, mariages, etc.) (Vital Strategies, et al., 2020). L'organisme national des statistiques devrait recueillir chaque année des informations sur ces éléments auprès de l'état civil national au moyen d'un modèle prédéfini. L'ONS peut également décider de télécharger les principaux tableaux du rapport au format Excel pour que les utilisateurs puissent les analyser. Idéalement, le rapport devrait contenir des notes sur l'aspect qualitatif des données, y compris le degré d'édition et d'imputation entrepris pour trier les données. Cela garantira la transparence et servira d'assurance qualité pour les utilisateurs.

**8.2 Gérer la publication des supports de diffusion :** Le rapport statistique annuel est généralement présenté lors d'un événement spécial auquel sont invités les membres de la presse, d'autres fonctionnaires importants, les partenaires du développement et les ONG travaillant dans la région. Ce sous-processus permet de s'assurer que tous les éléments nécessaires à la diffusion sont en place, y compris le calendrier de la diffusion. Le ministre responsable de l'ONS, de l'état civil ou les deux peuvent présenter le rapport lors de la cérémonie. Les ministres doivent être informés à l'avance et recevoir certains résultats clés du rapport. Certaines des principales conclusions du rapport peuvent être publiées par étapes, sous différentes formes et dans différents médias, afin de répondre aux besoins de différents types de clients. En général, les fichiers de données anonymisés ne sont partagés avec les utilisateurs que sur demande, par le biais d'une procédure d'enregistrement. Les métadonnées doivent être intégrées dans la section du fichier de données pour en faciliter la compréhension et l'utilisation.

**8.3 Promouvoir les produits de diffusion :** Dans ce sous-processus, les produits de diffusion sont activement promus pour s'assurer qu'ils touchent le public le plus large possible. L'ONS peut également organiser un séminaire ou un atelier spécial pour discuter des résultats. Ce séminaire ou atelier, qui sera de nature plus technique, devrait inclure les utilisateurs de données qui ont participé à l'analyse des données au début du processus d'amélioration. Ce sous-processus comprendra également des outils permettant de mieux gérer la relation avec les utilisateurs de données et le ciblage de ces derniers. D'autres outils, tels que les sites internet, les médias sociaux et les blogs, seront également utilisés pour faciliter le processus de communication.

**8.4 Gérer l'assistance aux utilisateurs :** Ce sous-processus consiste à gérer les relations avec les utilisateurs en créant un mécanisme de réception des demandes de renseignements et des demandes de services tels que l'accès aux microdonnées. Ces demandes doivent être enregistrées et faire l'objet d'un suivi régulier et d'une réponse dans les délais convenus. Ces demandes permettent également l'ONS de mieux comprendre les nouveaux besoins et les évolutions des utilisateurs. L'ONS peut également créer et alimenter régulièrement une base de données des connaissances ou une page "Foire aux questions" et la mettre à la disposition du public.



---

Guide technique pour le  
renforcement du processus de  
production des statistiques de  
l'état civil

CHAPITRE 6

**Gérer la qualité  
des données**

La gestion de la qualité est définie dans le GSBPM en tant que processus global qui s'applique à toutes les phases des processus statistiques. Il existe plusieurs cadres de gestion de la qualité statistique. Parmi ceux-ci, on peut citer le Code de bonnes pratiques de la statistique européenne, le Cadre d'évaluation de la qualité des données du Fonds monétaire international (FMI), la Recommandation du Conseil des bonnes pratiques statistiques de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) et le Cadre national d'assurance qualité des Nations Unies (UN CNQF).

Le CNQF des Nations Unies et ses principes et exigences ne sont pas obligatoires et les pays peuvent choisir de suivre leurs propres cadres nationaux d'assurance qualité. Toutefois, les principes et exigences de qualité du CNQF sont étroitement liés aux Principes fondamentaux de la statistique officielle adoptés par les États membres des Nations Unies et aux recommandations sur l'assurance qualité.

La gestion de la qualité des données doit être intégrée à toutes les phases du modèle VSBPM et s'accompagner d'un ensemble d'indicateurs clés pour mesurer la qualité. Ces indicateurs jouent un rôle fondamental dans la compréhension et la gestion de la qualité des statistiques de l'état civil. Des exemples d'indicateurs liés à la gestion de la qualité des données sont disponibles à titre de référence dans la publication *Quality Indicators for the Generic Statistical Business Process Model (GSBPM) – For Statistics derived from Surveys and Administrative Data Sources (Version 2.0, Octobre 2017)* (Commission économique des Nations unies pour l'Europe, 2017). Les ONS qui ont déjà établi un cadre national de qualité des données statistiques peuvent l'adapter pour la gestion de la qualité de la collecte et de la production des statistiques de l'état civil.

La figure 7 décrit le processus générique de collecte des données statistiques dans le système d'enregistrement de l'état civil et de transmission des données à l'ONS qui compile et diffuse les statistiques de l'état civil

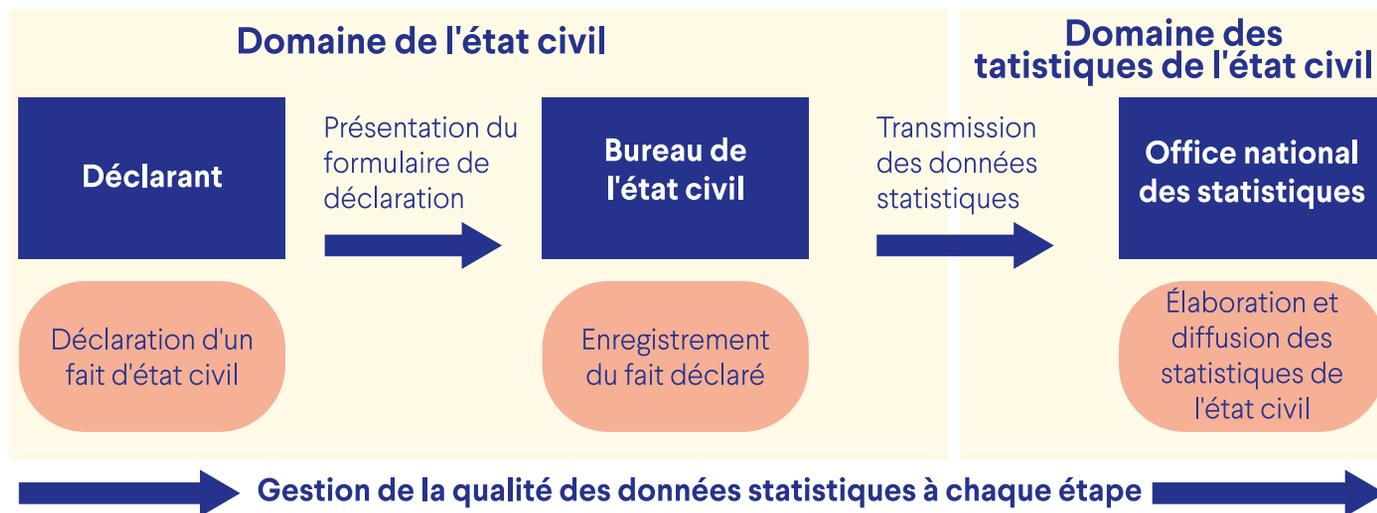


Figure 7 : Processus générique de collecte, de transmission et de production de statistiques de l'état civil<sup>42</sup>

Il est nécessaire d'instituer des protocoles de gestion de la qualité des données qui font partie intégrante des opérations quotidiennes d'un système CRVS. La figure 7 souligne le fait que la gestion de la qualité des données doit commencer bien avant l'enregistrement des faits d'état civil, en commençant par la collecte de données sur les faits d'état civil et leurs caractéristiques auprès des déclarants. Les protocoles de gestion de la qualité doivent être mis en place à chaque étape, jusqu'à ce que les statistiques de l'état civil soient diffusées par l'ONS. Ces protocoles de gestion de la qualité des données dans les opérations du CRVS doivent être élaborés conjointement et en collaboration par l'état civil et l'ONS et mis en œuvre de manière coordonnée. Cela nécessite la mise en place de mécanismes de communication de routine à différents niveaux entre ces deux institutions. Les tableaux ci-dessous illustrent les étapes de gestion de la qualité à mettre en place à trois étapes du système CRVS – déclaration par le déclarant, enregistrement et traitement.

42. Dans les pays où les formulaires de déclaration reçus des établissements/centres de santé sont également utilisés pour la collecte de certaines données statistiques, la figure devra être modifiée de manière appropriée pour représenter le domaine de la santé et le formulaire de déclaration émis. Le protocole de gestion de la qualité devra s'étendre au secteur de la santé, qui devient une source importante de données statistiques.

**Tableau 12 : Étapes de la gestion de la qualité au moment de la déclaration du fait d'état civil par le déclarant**

Problèmes de qualité	Les étapes de la gestion de la qualité	Agences responsables
Certaines données statistiques ne sont pas renseignées  Données incohérentes  Erreur involontaire du déclarant	<ul style="list-style-type: none"> <li><b>a)</b> Conseils actifs au déclarant pour qu'il remplisse le formulaire de déclaration correctement.</li> <li><b>b)</b> L'officier d'état civil local doit s'assurer que le formulaire de déclaration est correctement rempli.</li> <li><b>c)</b> Formation de l'officier d'état civil local et d'autres fonctionnaires de l'état civil sur l'importance des données statistiques.</li> <li><b>d)</b> Conseils actifs au personnel du secteur de la santé pour qu'il remplisse correctement le formulaire de déclaration.</li> <li><b>e)</b> Procédures opérationnelles standardisées (SOP) pour l'officier d'état civil local et le personnel du secteur de la santé, si nécessaire.</li> <li><b>f)</b> Mécanisme de supervision et contrôle.</li> <li><b>g)</b> Retour d'information de l'ONS sur la nature et l'étendue des erreurs</li> </ul>	L'ONS et l'état civil collaborent pour mettre en œuvre chacune des étapes de la gestion de la qualité.

**Tableau 13 : Étapes de la gestion de la qualité au moment de l'enregistrement du fait d'état civil par l'officier d'état civil local**

Problèmes de qualité	Les étapes de la gestion de la qualité	Agences responsables
Certaines données statistiques ne sont pas renseignées dans le formulaire de déclaration	<p><b>Pour l'enregistrement en ligne</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li><b>a)</b> Ne pas autoriser les cases vides</li> <li><b>b)</b> Ne pas autoriser la saisie de données incohérentes ; appliquez des contrôles avec des fourchettes ou des contrôles de cohérence simples - par exemple, la date d'enregistrement ne peut être antérieure à la date à laquelle l'événement a lieu.</li> </ul> <p><b>Pour l'enregistrement hors ligne</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li><b>a)</b> Générer une liste des cases vides et incohérentes et les comparer au document source.</li> <li><b>b)</b> Corriger les erreurs dans la mesure du possible en suivant les routines de correction des données et transmettre les données à l'ONS pour un tri plus approfondi.</li> <li><b>c)</b> Identifier les types d'erreurs de saisie de données les plus courantes et en discuter avec les équipes</li> </ul>	L'ONS et l'état civil collaborent pour mettre en œuvre chacune des étapes de la gestion de la qualité.

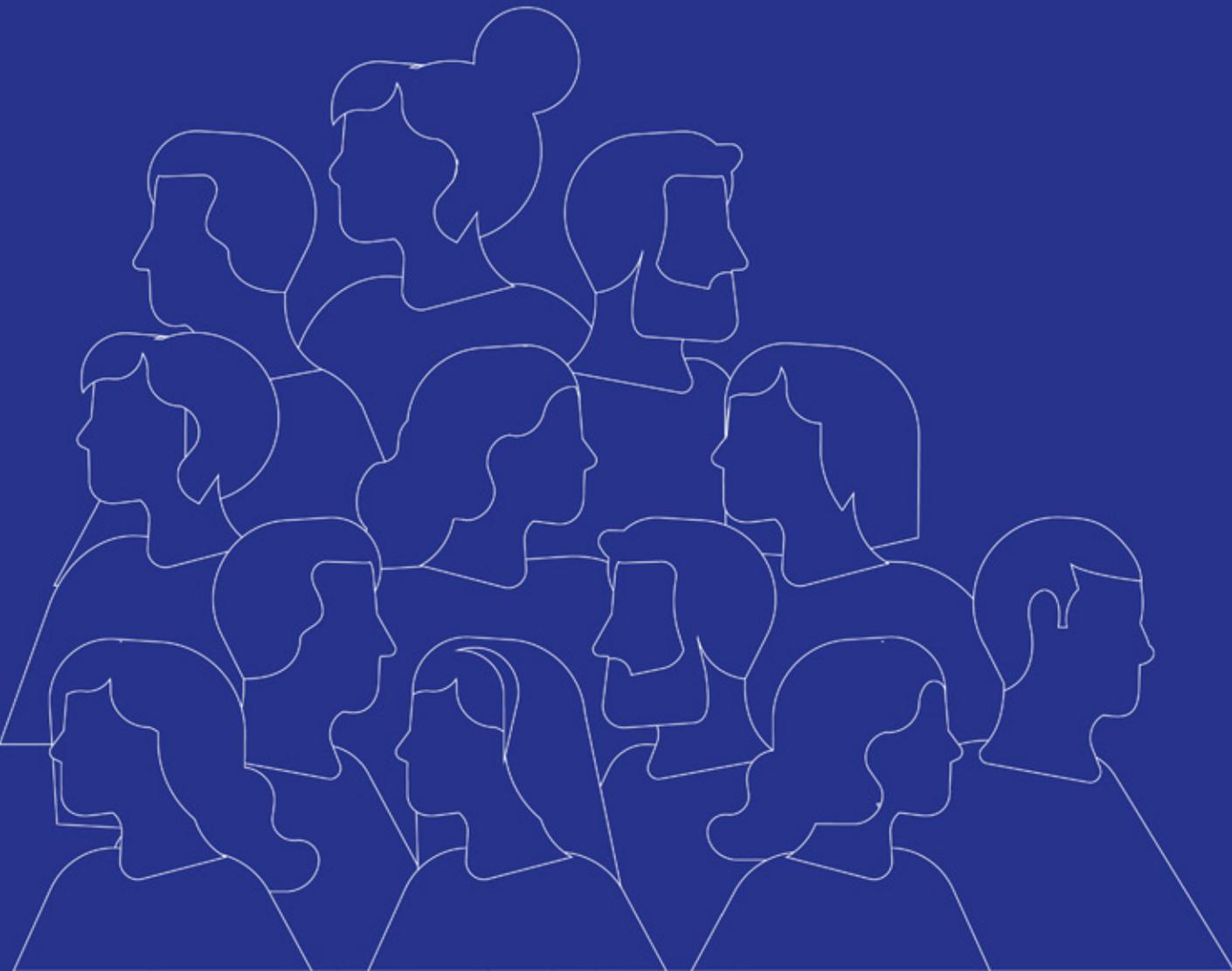
**Tableau 14 : Étapes de la gestion de la qualité pour le traitement des données statistiques**

Problèmes de qualité	Les étapes de la gestion de la qualité	Agences responsables
Cases laissées vides Données incohérentes Erreurs de saisie de données	<ul style="list-style-type: none"> <li><b>a)</b> Développer et mettre en œuvre des règles d'édition et de saisie.</li> <li><b>b)</b> S'assurer qu'il n'y a pas de biais introduit par l'édition et la saisie.</li> <li><b>c)</b> Établir un rapport sur la nature et l'étendue des erreurs éventuelles.</li> <li><b>d)</b> Fournir des commentaires à l'état civil et, par son intermédiaire, au ministère de la santé.</li> <li><b>e)</b> Les erreurs courantes constatées doivent être abordées dans le programme de formation de routine de l'officier d'état civil local et des autres fonctionnaires de l'état civil ainsi que du personnel de santé chargé de délivrer les déclarations.</li> </ul>	Le traitement des données est la responsabilité de l'ONS.  L'état civil devrait collaborer avec l'ONS pour élaborer des modules de formation sur la nature des erreurs courantes dans la collecte et la saisie des données.

---

# Références

---



- Choi, I. (2021, 7 avril). Modèle statistique générique de processus GSBPM. Extrait de <https://statswiki.unece.org/display/GSBPM/GSBPM+v5.1>
- Département des affaires économiques et sociales, Division des statistiques, Nations Unies. (1998). Manuel sur les systèmes d'état civil et de statistiques de l'état civil : Politiques and Protocols for the Release and Archiving of Individual Records. New York, NY : Nations Unies. [https://unstats.un.org/unsd/demographic-social/Standards-and-Methods/files/Handbooks/crvs/SeriesF\\_70-E.pdf](https://unstats.un.org/unsd/demographic-social/Standards-and-Methods/files/Handbooks/crvs/SeriesF_70-E.pdf)
- Hamilton A., & Muriel G. (2021, 3 septembre). Modèle générique d'information statistique. Extrait de <https://statswiki.unece.org/display/GSIM>
- Jones, C. et Choi, I. (2021, 7 avril). Indicateurs de qualité. Extrait de <https://statswiki.unece.org/display/GSBPM/Quality+Indicators>
- Paris 21. (2017, 17 août). Stratégies nationales pour le développement des statistiques. Consulté sur <https://paris21.org/national-strategy-development-statistics-nsds>
- Institut de statistique de l'UNESCO. (2011). Classification internationale type de l'éducation CITE 2011. Montréal, Canada : Institut de statistique de l'UNESCO <http://uis.unesco.org/sites/default/files/documents/international-standard-classification-of-education-isced-2011-en.pdf>
- Nations Unies (2014a). Principes et recommandations pour un système de statistiques de l'état civil, Révision 3. New York, NY : Nations unies. <http://unstats.un.org/unsd/Demographic/standmeth/principles/M19Rev3en.pdf>
- Nations unies, Résolution 68/261, Assemblée générale des Nations unies, 68e session (2014b). <https://unstats.un.org/unsd/dnss/gp/FP-New-E.pdf>
- Nations Unies (2019). Rapport sur les objectifs de développement durable 2019. New York, NY : Nations unies. <https://unstats.un.org/sdgs/report/2019/The-Sustainable-Development-Goals-Report-2019.pdf>
- Commission économique des Nations unies pour l'Europe. (2017, octobre). Indicateurs de qualité pour le modèle générique de processus statistique (GSBPM) - Pour les statistiques dérivées d'enquêtes et de sources de données administratives. Extrait de : [https://statswiki.unece.org/download/attachments/185794796/Quality%20Indicators%20for%20the%20GSBPM%20-%20For%20Statistics%20derived%20from%20Surveys%20and%20Administrative%20Data%20Sources\\_Final.pdf?api=v2](https://statswiki.unece.org/download/attachments/185794796/Quality%20Indicators%20for%20the%20GSBPM%20-%20For%20Statistics%20derived%20from%20Surveys%20and%20Administrative%20Data%20Sources_Final.pdf?api=v2)
- Vale, S. et Choi, I. (2022, 10 octobre). Matériel de formation du GSPM. Tiré de <https://statswiki.unece.org/display/GSBPM/GSBPM+Training+Materials>
- Vital Strategies, Programme africain pour l'amélioration accélérée du CRVS de la Commission économique pour l'Afrique, Centre d'excellence pour les systèmes de CRVS, Communauté du Pacifique et Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique, et Bloomberg Philanthropies Data for Health Initiative. (2021). *CRVS Systems Improvement Framework (Cadre d'amélioration des systèmes CRVS)*. New York, NY : Vital Strategies. <https://www.vitalstrategies.org/resources/crvs-systems-improvement-framework/>
- Vital Strategies, Commission économique des Nations Unies pour l'Afrique, Commission économique et sociale des Nations Unies pour l'Asie et le Pacifique, & Statistics Norway (2020). *Production d'un rapport sur les statistiques de l'état civil : Guide with accompanying Template and Workbook (Production d'un rapport sur les statistiques de l'état civil : guide, modèle et manuel d'accompagnement)*. New York, NY : Vital Strategies. <https://www.vitalstrategies.org/resources/production-of-a-vital-statistics-report/>
- Willis-Núñez, F.S. et Choi, I. (2021, 10 mars). Modèle d'activité générique pour les organisations statistiques. Récupéré sur <https://statswiki.unece.org/display/GAMSO>

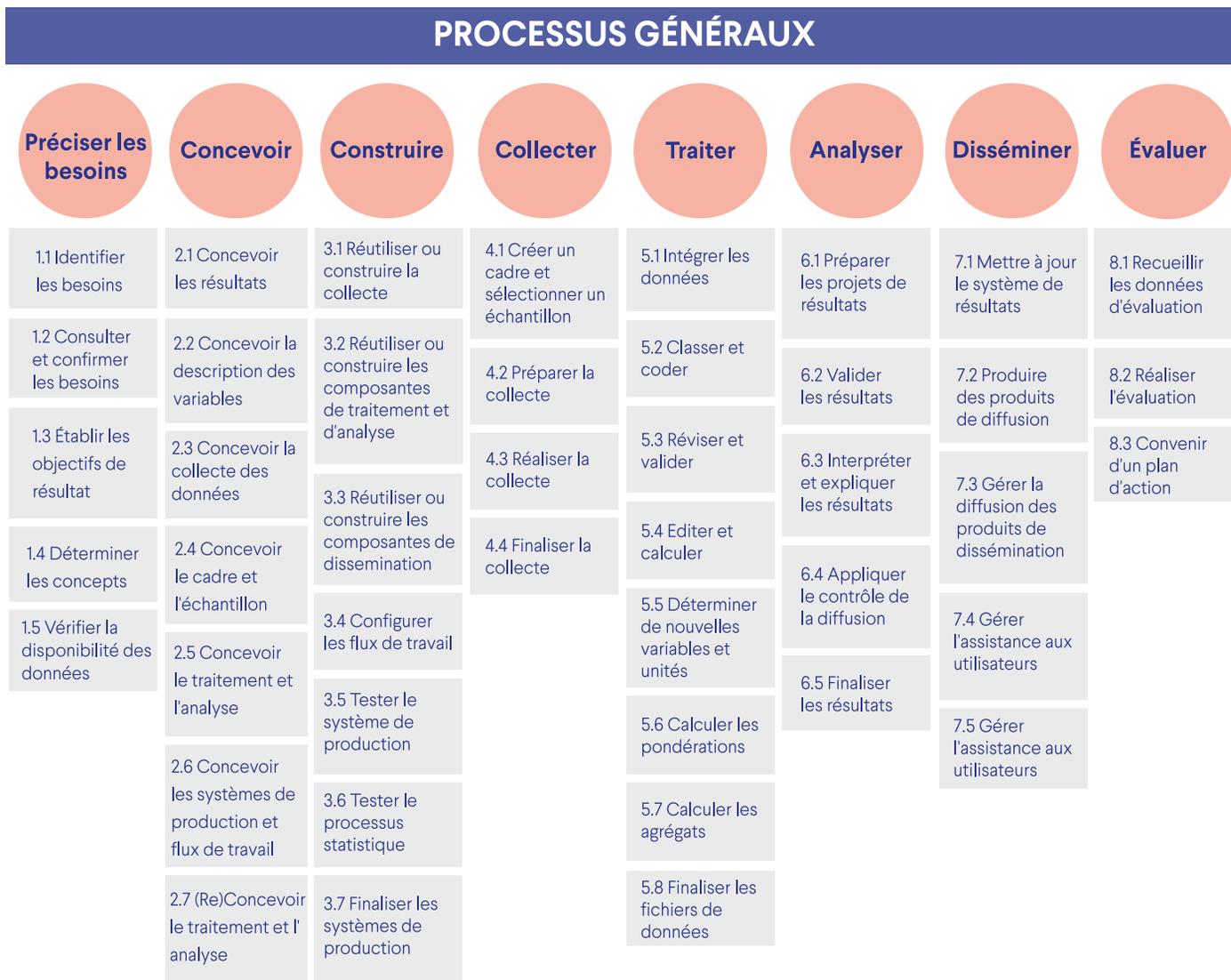
---

# Annexes

---



## Annexe 1 : Niveaux 0, 1 et 2 du modèle statistique général de processus opérationnel (GSBPM)



## Annexe 2 : Brève description du modèle générique d'activité des organismes statistiques (GAMSO) et du modèle général d'information statistique (GSIM)

### Modèle générique d'activité des organismes statistiques (GAMSO)

Le GAMSO décrit et définit les activités qui se déroulent au sein d'un organisme statistique. Il vient compléter le GSBPM en y ajoutant les activités nécessaires pour soutenir la production de statistiques (c'est-à-dire les activités dans les domaines de la stratégie et de la direction, du développement des capacités et de l'accompagnement). Les activités qui ne sont pas directement liées à la production de statistiques et/ou qui sont exécutées au niveau de la gestion sont incluses dans le GAMSO (par exemple, les activités de gestion des ressources humaines et de gestion de la qualité menées au niveau de l'entreprise, telles que l'élaboration d'un cadre de qualité).

D'une part, le GAMSO décrit des activités des organismes statistiques qui produisent des statistiques officielles. D'autre part, le GSBPM se concentre sur le processus de production, décrivant plus en détail comment les organismes statistiques entreprennent l'activité de production statistique. La figure A ci-dessous présente les domaines d'activité du GAMSO.



Les activités de développement des capacités comprennent, par exemple, la planification et l'élaboration d'améliorations des capacités. Dans le cadre des activités, on peut inclure la qualité, les ressources humaines, les finances et les technologies de l'information.

Comme le GSBPM, le GAMSO vise à fournir un vocabulaire et un cadre communs. Le GAMSO sera d'autant plus utile qu'il sera appliqué en conjonction avec le GSBPM.

### Modèle général d'information statistique (GSIM)

Le GSIM est un cadre de référence pour l'information statistique, conçu pour aider à moderniser les statistiques officielles aux niveaux national et international. Il permet des descriptions génériques de la définition, de la gestion et de l'utilisation des données et des métadonnées tout au long du processus de production statistique. Il fournit un ensemble d'objets d'information normalisés et décrits de manière cohérente, les points d'entrée et de sortie des sous-processus du GSBPM. Le GSIM aide à expliquer les relations significatives entre les entités impliquées dans la production statistique et peut être utilisé pour guider le développement et l'utilisation de normes ou de spécifications de mise en œuvre cohérentes.

Comme le GSBPM, le GSIM est l'une des pierres angulaires de la modernisation des statistiques officielles et de l'élimination des silos thématiques. Il identifie environ 130 objets d'information, dont des ensembles de données, des variables, des classifications statistiques, des unités et des populations, ainsi que les règles et les paramètres nécessaires au fonctionnement des processus de production (par exemple, les règles d'édition des données).

Le GSIM et le GSBPM sont des modèles complémentaires pour la production et la gestion de l'information statistique. Comme le montre la figure B ci-dessous, le GSIM aide à décrire les sous-processus du GSBPM en définissant les objets d'information qui circulent entre eux, qui sont créés en leur sein et qui sont utilisés par eux pour produire des statistiques officielles. Les entrées et les sorties peuvent être définies en termes d'objets d'information et sont formalisées dans le GSIM.

Le GSIM sera d'autant plus utile qu'il sera appliqué en conjonction avec la GSBPM. De même, le GSBPM sera plus utile s'il est appliqué en conjonction avec le GSIM. L'application conjointe du GSIM et du GSBPM peut faciliter la construction de systèmes efficaces basés sur les métadonnées et contribuer à l'harmonisation des infrastructures de calcul statistique



Figure B : Les objets d'information du GSIM en tant qu'entrée et sortie du sous-processus du GSBPM

## Annexe 3 : Description annotée de la note technique sur la production de statistiques de l'état civil basées sur l'enregistrement des faits d'état civil (préparée par l'équipe technique de l'ONS)

### Introduction

Afin de fournir des conseils techniques pour la mise en place ou la reconstruction d'un système de statistiques de l'état civil, l'ONS doit mettre en place une équipe technique composée de fonctionnaires de la division/section des statistiques de l'état civil et de ceux qui s'occupent du traitement des données. Cette équipe devrait être créée immédiatement après que le gouvernement ait décidé de mettre en œuvre le cadre d'amélioration des systèmes CRVS. L'équipe doit procéder à un examen interne du système de statistiques de l'état civil existant et élaborer les documents techniques nécessaires pour guider le processus d'amélioration des statistiques de l'état civil et fournir un soutien technique si nécessaire pendant la mise en œuvre de la phase d'évaluation, d'analyse et de refonte (EAR) du cadre d'amélioration des systèmes CRVS. L'un des objectifs de l'équipe devrait être de fournir un soutien technique aux fonctionnaires représentant l'organisme dans les comités et, le cas échéant, de préparer toutes les notes techniques nécessaires pour les représentants de l'ONS participant aux délibérations des différents comités/groupes de gouvernance. L'équipe doit continuer à guider et à contrôler la mise en œuvre des plans stratégiques et d'action pour (re)construire le système de statistiques de l'état civil (re)conçu.

Un schéma annoté de la note technique à préparer par l'équipe technique est présenté ci-dessous :

### Chapitre I : Contexte

- Objet de la note technique et contenu.
- Méthodologie pour la préparation de la note, qui comprendra principalement l'examen des processus actuels ainsi que des normes internationales et des meilleures pratiques, la tenue d'une réunion des utilisateurs de données (si elle est organisée) et d'autres consultations externes et internes.

### Chapitre II : Situation actuelle (si le pays produit déjà des statistiques de l'état civil)

- Si le pays compile déjà des statistiques de l'état civil sur la base d'un système d'enregistrement des faits d'état civil, déterminez les valeurs de référence pour les indicateurs clés de performance (KPI) suivants :<sup>43</sup>

*Si le pays produit un rapport annuel sur les statistiques de l'état civil, ce rapport répond-il à la norme de qualité et est-il produit dans les délais ?*

Les valeurs de référence seront déterminées pour les variables suivantes représentant les indicateurs : a) pourcentage de données manquantes, b) pourcentage de données incohérentes et c) pourcentage d'actes d'état civil reçus par l'ONS après la date d'échéance.

*Si le pays établit un rapport annuel sur les statistiques de l'état civil, produit-il tous les tableaux recommandés par les Nations unies ?*

Le nombre de tableaux produits pour chaque catégorie - par exemple naissance vivante, mort foetale (ou mortinaissance), décès (et décès infantile), mariage.

- Élaborer des cartes de processus opérationnels à deux niveaux<sup>44</sup>: a) collecte de données statistiques au bureau d'état civil local et carte de leur cheminement à travers les bureaux d'état civil de différents niveaux jusqu'à l'ONS, et b) réception par l'ONS des données qui finissent par être diffusées sous forme de statistiques de l'état civil.
- Existe-t-il un mécanisme de contrôle du flux de données statistiques provenant du système d'enregistrement de l'état civil ? Si oui, est-il adéquat ? Décrivez-le brièvement.
- Existe-t-il un mécanisme de coordination du travail entre l'état civil et l'ONS à différents niveaux ? Fournir une brève description.
- Existe-t-il un mécanisme de retour d'information sur la qualité des données statistiques issues du système d'enregistrement de l'état civil ? Si oui, est-il adéquat ? Décrivez-le brièvement.
- Logiciel utilisé pour le traitement des données statistiques - décrire les difficultés éventuelles.

43. Il est proposé d'utiliser ces indicateurs dans le cadre de l'amélioration des systèmes CRVS.

44. Il peut être nécessaire de former certaines personnes de l'ONS à l'élaboration de BPM à l'aide d'un outil de modélisation.

- L'infrastructure informatique - décrire son adéquation en termes de capacité à traiter rapidement de grands volumes de données.
- Décrire la méthode et les outils de diffusion ainsi que les difficultés qui y sont liées.
- Évaluer la capacité des ressources humaines à produire des statistiques de l'état civil de qualité dans les délais impartis.
- Inclure tout autre élément pertinent.

*Pour les pays qui n'ont pas encore mis en place un système de statistiques de l'état civil, ce chapitre représentera l'état actuel des politiques et des dispositions juridiques existantes qui pourraient soit offrir des opportunités, soit entraver la production de statistiques de l'état civil par le biais de l'enregistrement des faits d'état civil. En outre, le chapitre doit mettre en évidence les tentatives antérieures infructueuses faites par le pays de générer des statistiques de l'état civil et fournir les raisons de leur échec.*

**Chapitre III : Proposition de tableaux et besoins en données (pour les pays qui produisent déjà des statistiques de l'état civil et qui souhaitent améliorer le système, et ceux qui ne produisent pas de statistiques de l'état civil et qui souhaitent mettre en place un système permettant de produire des statistiques de l'état civil de qualité et dans les délais)<sup>45</sup>**

Il s'agira d'une liste de propositions de tableaux que l'ONS inclura dans le rapport sur les statistiques de l'état civil sur la base du système de statistiques de l'état civil amélioré ou nouvellement conçu. Cette liste de tableaux proposée sera basée sur un examen des demandes des utilisateurs de données dans le pays et sur les recommandations internationales<sup>46</sup>. Les données statistiques nécessaires à la compilation des tableaux proposés doivent être identifiées. Le niveau de désagrégation doit également être déterminé. Le modèle suivant peut être utilisé pour compiler les informations ci-dessus.

Numéro de tableau	Tabulation	Données à collecter	Désagrégation*
Naissance vivante			
LB1			
LB2...			
Décès			
D1			
D2...			
Morts fœtales/ mortinaissance			
FD1			
FD2...			
Mariage			
M1			
M2...			
Divorce			
DI1			
DI2...			

\*La désagrégation peut inclure le sexe, le milieu rural/urbain, le niveau géographique (province, district, sous-district), le lieu où l'événement s'est produit, le lieu de résidence habituelle.

45. Tous les chapitres ci-après seront pertinents pour les deux types de pays - ceux qui veulent améliorer leur système de statistiques de l'état civil existant et ceux dont les dirigeants veulent en construire un.

46. Voir annexe II, page 153 (Nations Unies, 2014a).

Les tableaux et les éléments de données statistiques recommandés par les Nations unies et d'autres sur la base des demandes des utilisateurs de données peuvent être indiqués par l'utilisation de signes ou de symboles différents. Le type de désagrégation requis doit également être indiqué.

Un tableau séparé peut être préparé pour fournir des informations sur l'utilisation des données qui doivent être collectées à des fins juridiques et/ou statistiques et d'expliquer les concepts et les définitions. (Le modèle suivant peut être utilisé).

Éléments de données	Sur la naissance, le décès ou les deux	Informations juridiques ou statistiques, ou les deux	Explication des concepts et définitions

Une fois compilées, ces informations peuvent être utilisées de manière sélective pour plaider auprès de l'état civil en faveur de leur inclusion dans le formulaire de collecte des données d'enregistrement<sup>47</sup>.

#### Chapitre IV : Scénarios de processus souhaités (y compris l'élaboration de cartes de processus)

Dans ce chapitre, l'ONS développera différents scénarios possibles pour la collecte des données et la transmission des données statistiques à l'ONS pour la production de statistiques de l'état civil. Les CPO doivent être développées à deux niveaux, similaires aux cartes de l'état actuel (voir le deuxième point du chapitre II) pour chacun des scénarios possibles - par exemple, a) enregistrement entièrement en ligne, b) enregistrement manuel mais avec des données saisies dans le district ou la province, et c) données reçues sous forme manuelle sur le site de l'ONS<sup>48</sup>. Le transfert des données du système d'état civil à l'organisme national des statistiques dépendra également de la durée et de l'ancrage de la numérisation. L'ONS devrait également proposer la (re)conception du formulaire de collecte des données pour chaque scénario afin de garantir un transfert efficace des données statistiques du centre d'enregistrement à l'ONS, soit directement, soit par l'intermédiaire de l'état civil à différents niveaux administratifs.

#### Chapitre V : Mécanisme de suivi de la collecte des données

Un mécanisme de contrôle de la collecte des données peut être développé, en fonction de divers scénarios décrits dans le chapitre précédent, pour garantir l'exhaustivité et l'actualisation des statistiques de l'état civil. La réception des données statistiques de chacun des bureaux d'état civil censés fournir des données à l'ONS sera contrôlée par le biais de ce mécanisme<sup>49</sup>. Le système devrait être en mesure de repérer les centres/districts d'enregistrement habituellement défectueux et de fournir un retour d'information aux autorités chargées de l'état civil pour qu'elles prennent des mesures correctives.

#### Chapitre VI : Ressources humaines

Évaluer les effectifs et les compétences requises pour travailler exclusivement sur ce système et proposer, le cas échéant, du personnel supplémentaire possédant les compétences nécessaires. Les besoins en ressources humaines seront estimés et varieront en fonction des scénarios. La nécessité d'une assistance technique externe, le cas échéant, doit également être mentionnée ici. Les besoins en formation spécialisée peuvent être identifiés et listés ici.

47. Le formulaire de collecte des données peut être le formulaire de déclaration soumis par les déclarants ou, dans certains pays, la copie du registre lui-même.

48. Il peut y avoir plusieurs autres scénarios en fonction du niveau de maturité du pays.

49. Le bureau d'état civil peut être ou non un centre d'enregistrement local. Il peut s'agir de bureaux situés à des niveaux administratifs plus élevés, d'où proviennent les données envoyées à l'ONS qui, dans certains pays, peut également être le niveau central.

## Chapitre VII : Infrastructure informatique et besoins en logiciels

L'infrastructure informatique nécessaire au traitement des données doit être proposée ici. L'infrastructure informatique existante au sein de l'ONS, utilisée pour d'autres productions statistiques, doit être prise en compte lors de la proposition d'une infrastructure supplémentaire. Les besoins en logiciels doivent être évalués et proposés ici et varier en fonction des scénarios de processus d'entreprise. Si le logiciel existant utilisé pour le traitement et la tabulation d'autres ensembles de données peut être utilisé, il ne sera peut-être pas nécessaire de proposer l'acquisition d'un nouveau logiciel.

## Chapitre VIII : Coordination

Le document d'orientation sur le cadre d'amélioration des systèmes CRVS, en plus de recommander la création de comités permanents pour la mise en œuvre du cadre, recommande également la constitution d'un CNT pour guider la mise en œuvre de l'étape EAR et le développement du plan stratégique et du plan d'action. L'ONS est représenté dans chacun de ces comités. Cette section devrait clairement articuler le rôle spécifique que l'ONS doit jouer dans chacun de ces comités afin de s'assurer que les données soient collectées dans les délais. Cette section devrait également souligner la nécessité d'améliorer la coordination au niveau des provinces et des sous-provinces afin de garantir la collecte de données statistiques opportunes et de qualité.

## Chapitre IX : Stratégie de diffusion des données

Ce chapitre décrira la stratégie à adopter pour la diffusion des statistiques de l'état civil en termes de méthodes et d'outils. Il s'agit notamment : a) d'un rapport publié (essentiellement annuel) en version papier ou en format pdf sur le portail ; b) de données brutes à utiliser pour la recherche, fournies sous forme numérique uniquement sur demande ou librement téléchargeables. La diffusion par le biais d'une réunion de lancement et de séminaires techniques avec les utilisateurs de données/parties prenantes peut également être envisagée.

## Chapitre X : Gestion de la qualité pour la collecte, le traitement, le classement et la diffusion des statistiques de l'état civil

L'ONS proposera un mécanisme de gestion de la qualité tout au long de la chaîne de valeur de la production des statistiques de l'état civil. La gestion de la qualité doit commencer au point de collecte avec les déclarants et de saisie/transcription des données et se terminer par la validation des tableaux. Des indicateurs de gestion de la qualité doivent également être développés et inclus dans ce chapitre.

## Chapitre XI : Plaidoyer et communication

Les messages clés pour le plaidoyer et la communication autour du thème des statistiques de l'état civil basées sur l'enregistrement peuvent être listés ici. Ces messages peuvent :

- a) aborder l'élaboration de politiques et la planification fondées sur des données probantes, en particulier dans le secteur de la santé ;
- b) suivre les objectifs, les cibles et les indicateurs des ODD ;
- c) transmettre son caractère unique en fournissant des données de manière continue et permanente au niveau géographique le plus petit pour la planification, la mise en œuvre et le suivi des programmes de développement au niveau local ; et
- d) fournir une base de données fondamentale pour la mise à jour du registre de la population, qui, dans certains pays, constitue la base d'un recensement basé sur les registres.

#### Annexe 4 : Éléments de données collectés lors de l'enregistrement des faits d'état civil<sup>50</sup>, leur utilisation à des fins juridiques et/ou statistiques et une explication des concepts et des définitions<sup>51</sup>

Éléments de données	Concerne la naissance, le décès ou les deux	Informations juridiques ou statistiques, ou les deux	Explication des concepts et des définitions
<b>Lieu d'enregistrement</b>	Les deux	Les deux	<p>Le lieu d'enregistrement est le lieu géographique où les faits d'état civil sont enregistrés. L'information recueillie ici est le nom de la province et du district. Les codes géographiques sont ensuite attribués aux zones où les faits d'état civil sont enregistrés dans le système d'état civil. Cela permet d'identifier les bureaux d'état civil spécifiques à des fins administratives diverses, y compris le contrôle.</p> <p>Le bureau d'enregistrement est également identifié comme rural ou urbain. Les informations sur les faits d'état civil selon qu'ils se produisent en milieu urbain ou rural fournissent des indications utiles pour déterminer s'il existe une différence entre les faits d'état civil en milieu urbain ou rural en termes de modèle ou d'impact.</p> <p>Selon la loi, les faits d'état civil sont généralement enregistrés là où ils ont lieu, et les lieux d'enregistrement et d'occurrence sont donc synonymes.*</p> <p>Le décompte du nombre de faits d'état civil par lieu d'occurrence est utile pour la planification et l'évaluation de divers programmes médicaux, sanitaires et sociaux. Par exemple, les données sur le nombre de naissances vivantes par lieu d'occurrence sont utiles pour planifier et évaluer les installations médicales et le personnel, ainsi que pour contrôler la charge de travail et les performances du système d'enregistrement des faits d'état civil dans chaque division civile.</p>
<b>Numéro de référence de l'enregistrement</b>	Les deux	Uniquement juridique	Il s'agit d'un enregistrement fait par l'officier d'état civil dans le registre des naissances et des décès séparément. Le registre est ouvert le 1er janvier et fermé le 31 décembre de chaque année. Le numéro de référence est utile à des fins de référence et de recherche.
<b>Date de l'événement</b>	Les deux	Les deux	La date d'occurrence est la date exacte à laquelle l'événement s'est produit, et doit être exprimée en termes de jour, de mois et d'année. Le format de la date doit être spécifié à l'avance. Le nombre total de naissances, de décès et de mariages enregistrés doit être basé sur la date d'occurrence, qui est la base recommandée pour la référence temporelle de tous les tableaux de statistiques de l'état civil.
<b>Date d'enregistrement</b>	Les deux	Les deux	La date d'enregistrement d'un fait d'état civil est le jour, le mois et l'année où l'enregistrement a été effectué dans le système d'état civil. Les différences de temps écoulé entre les dates d'enregistrement et les dates d'occurrence doivent être analysées pour donner un aperçu du délai entre l'occurrence des faits et leur enregistrement. Cela donnera une indication de l'ampleur des retards d'enregistrement et permettent de mieux comprendre le problème du sous-enregistrement.
* Dans certains pays, l'enregistrement se fait au lieu de résidence habituelle de la mère en cas de naissance et de la personne décédée en cas de décès. Dans ces situations, le lieu d'enregistrement n'est pas synonyme de lieu d'occurrence.			

50. Comprend uniquement les naissances et décès.

51. Basé sur les principes et recommandations sur le système de statistiques de l'état civil (révision 3) (Nations Unies, 2014a).

Éléments de données	Concerne la naissance, le décès ou les deux	Informations juridiques ou statistiques, ou les deux	Explication des concepts et des définitions
<b>Lieu de résidence habituelle</b>	Les deux	Les deux	<p>Il s'agit du lieu de résidence habituelle de la mère en cas de naissance et de la personne décédée en cas de décès. La résidence peut être classée comme rurale ou urbaine.</p> <p>Les données sur le nombre de naissances et de décès par lieu de résidence habituelle sont utiles pour étudier la répartition géographique des naissances et des décès. Les taux de natalité et de mortalité, qui peuvent être calculés au niveau régional, sont importants pour la planification, l'évaluation et la recherche de programmes dans de nombreux domaines d'application, tels que la santé, l'éducation, les estimations et projections démographiques et la politique sociale et économique.</p> <p>Les données sur les naissances classées à la fois selon le lieu d'occurrence et le lieu de résidence habituelle de la mère permettent de savoir si les mères accouchent dans les mêmes zones administratives que leur résidence ou si elles doivent se déplacer. Les données sur les décès, classées à la fois selon le lieu d'occurrence et le lieu de résidence habituelle, sont utiles pour interpréter les schémas de mortalité liés à la mobilité.</p>
<b>Nom de l'enfant</b>	Naissance	Uniquement juridique	Le nom de l'enfant doit être écrit en entier, y compris le nom de famille tel qu'il a été déclaré par le(s) parent(s). Si l'enfant n'a pas été nommé et que la loi prévoit l'insertion d'un nom ultérieurement, cette rubrique doit être laissée vide. Ces informations figurent dans les actes de naissance.
<b>Nom du défunt</b>	Décès	Uniquement juridique	Le nom du défunt doit être écrit en entier, y compris le nom de famille tel qu'il a été déclaré par la personne chargée de la déclaration. Ces informations figurent dans les certificats de décès.
<b>Le sexe</b>	Les deux	Les deux	<p>Le sexe fait référence à la caractéristique biologique et est nécessaire pour décrire un nouveau-né ou un défunt. Les données doivent être classées en « masculin » et « féminin » et aucune abréviation ne doit être utilisée. Ces informations figurent dans les certificats. La mention « Inconnu » peut être ajoutée dans de rares cas.</p> <p>Les statistiques de l'état civil ventilées par sexe servent à diverses fins. Par exemple, les données sur les naissances vivantes par sexe sont utilisées pour calculer le nombre de naissance masculines par rapport aux naissances féminines. Des changements inhabituels dans le rapport entre les naissances masculines et féminines peuvent indiquer des problèmes d'enregistrement fondés sur le sexe, et un taux de naissances masculines anormalement élevé ou faible peut indiquer un certain degré de préférence pour un sexe donné dans la société. Les décès infantiles et les décès par sexe permettent d'analyser les différences de mortalité par sexe.</p>

Éléments de données	Concerne la naissance, le décès ou les deux	Informations juridiques ou statistiques, ou les deux	Explication des concepts et des définitions
<b>Âge au moment du décès</b>	Décès	Les deux	<p>L'âge du nourrisson au moment du décès est recueilli afin de pouvoir répartir les nourrissons dans les groupes d'âge suivants : moins de 24 heures ; un jour jusqu'à 6 jours ; 7-13 jours ; 14-20 jours ; 21-27 jours ; 28 jours jusqu'à moins de 2 mois ; un mois de vie, de 2 mois à 11 mois inclus ; et non précisé. L'âge est un facteur important dans l'étude de la mortalité infantile. L'impact de l'âge biologique par rapport aux facteurs environnementaux*** peut être considéré en termes de proportion de nourrissons qui meurent peu après la naissance (par exemple, moins d'un jour, moins d'une semaine ou moins d'un mois) par rapport à ceux qui survivent au premier mois de vie mais meurent avant d'atteindre l'âge d'un an. Ces données sont essentielles pour le calcul des indicateurs de santé publique tels que le taux de mortalité périnatale et le taux de mortalité néonatale.</p> <p>L'âge au moment du décès des personnes autres que les nourrissons est collecté de manière à les classer dans les groupes d'âge suivants : moins d'un an ; d'un an à quatre ans ; de cinq ans à 94 ans ; 95 ans et plus, et non précisé.</p> <p>Si l'enregistrement par groupes d'âge de cinq ans n'est pas possible, il faut s'efforcer de distinguer au minimum les groupes suivants : moins d'un an (nourrissons) ; 1-4 ans (âge préscolaire) ; 5-14 ans (âge scolaire) ; 15-49 ans (âge de procréation) ; 15-64 ans (en âge de travailler) ; et 65 ans et plus (personnes âgées). L'âge au moment du décès est généralement utilisé pour calculer les taux de mortalité par âge, qui servent à établir les tableaux de mortalité et à déterminer les taux de reproduction. Associés aux autres indicateurs de l'évolution de la population, les taux de mortalité par âge sont utiles pour les projections démographiques. Cette information figure sur les certificats de décès.</p>
<b>Lieu de naissance</b>	Naissance	Les deux	<p>Pour les naissances à domicile, l'adresse exacte est enregistrée, et pour les naissances dans des établissements de santé, le nom de l'établissement est indiqué. Ces informations sont utiles pour la vérification et le suivi, le cas échéant.</p> <p>Cela fournit également des informations qui permettent de suivre les progrès d'importants indicateurs de santé publique tels que la proportion de naissances dans les centres de santé.</p>
<b>Lieu du décès</b>	Décès	Les deux	<p>Pour les décès survenus à domicile, l'adresse exacte est enregistrée, et pour les décès survenus dans des établissements de santé, le nom de l'établissement est indiqué. Ces informations sont utiles pour la vérification et le suivi, le cas échéant.</p> <p>Les données compilées à partir de cette rubrique donnent une idée de la proportion de décès survenus à domicile par rapport à ceux survenus dans des établissements de santé.</p>
<b>Type de naissance</b>	Naissance	Statistiques	<p>Le type de naissance indique s'il s'agit d'une naissance unique ou d'une naissance multiple dont le rapport statistique rend compte. Chaque enfant né vivant est caractérisé comme étant unique, jumeau, triplé, etc., et l'ordre de naissance des frères et sœurs nouveau-nés est précisé (premier de deux, deuxième de deux, premier de trois, etc.). Pour chaque membre d'une naissance multiple, le sexe de l'autre ou des autres membres est enregistré.</p> <p>D'un point de vue statistique, les informations sur le type de naissance ont deux objectifs : a) étudier la tendance des naissances simples, jumelles, triples ou plus et b) analyser l'impact du type de naissance sur les résultats de l'accouchement.</p> <p>L'ordre des naissances est fortement associé au niveau de fécondité et aux résultats des naissances. Outre les taux de fécondité par âge, des taux de fécondité par ordre de naissance sont également calculés dans certains cas.</p>

\*\* La date de naissance réelle du défunt est obtenue dans la mesure du possible. L'âge est calculé à partir de la date de naissance et de la date de décès.

\*\*\* Les décès de nourrissons qui surviennent peu après la naissance sont souvent dus à la mauvaise qualité des soins prénatals et pendant la grossesse. Il s'agit de la période la plus à risque pour les nourrissons.

Éléments de données	Concerne la naissance, le décès ou les deux	Informations juridiques ou statistiques, ou les deux	Explication des concepts et des définitions
<b>Présence à la naissance</b>	Naissance	Statistiques	<p>L'accompagnant à la naissance ou à l'accouchement est la personne qui a assisté la mère lors de l'accouchement d'un enfant né vivant. L'accompagnant est classé comme a) médecin, b) infirmière, c) infirmière sage-femme, d) sage-femme, e) autre personnel paramédical, f) autre personne non médicale, ou g) « non précisé ».</p> <p>La présence à la naissance ou à l'accouchement fournit des informations utiles sur l'utilisation des infrastructures et des ressources médicales. Les statistiques sur les naissances vivantes par lieu d'accouchement et par personne présente à l'accouchement sont très utiles pour évaluer les besoins en services médicaux et pour comprendre les schémas de mortalité infantile.</p>
<b>Date de naissance de la mère/du père ou âge de la mère/du père au moment de la naissance</b>	Naissance	Statistiques	<p>Les informations sur la date de naissance du père et de la mère ou, si cela n'est pas possible, leur âge au moment de la naissance, sont collectées et classées en groupes d'âge (par 5 ans) entre 15 et 49 ans, avec des groupes de moins de 15 ans et de 50 ans et plus. L'âge de la mère pour les naissances vivantes est une variable très importante dans l'étude de la fécondité. Les taux de fécondité par âge, par exemple, sont utilisés pour calculer l'indice synthétique de fécondité, qui peut être comparé aux taux correspondants pour d'autres populations sans que les comparaisons soient affectées par les différences entre les groupes en termes d'âge et de sexe.</p>
<b>Poids à la naissance</b>	Naissance	Statistiques	<p>Le poids de naissance est le premier poids du nouveau-né immédiatement après la naissance. Le poids de naissance est mesuré au cours de la première heure de vie, avant toute une perte de poids postnatale significative. Le poids réel sera enregistré dans l'unité de mesure en vigueur dans le pays (kg et gramme, ou livre et once). Le poids ne doit pas être enregistré par groupes.</p> <p>Le poids de naissance peut fournir des informations nécessaires à l'étude de la mortalité infantile et de la santé pendant la petite enfance et l'enfance, étant donné qu'un faible poids de naissance est associé à un risque accru de problèmes de santé et de développement pendant la petite enfance et qu'il est fortement corrélé à la mortalité infantile.</p> <p>Les statistiques sur le poids à la naissance, croisées avec des mesures socio-économiques familiales - le niveau d'éducation de la mère, par exemple - sont des bases particulièrement importantes pour cibler les sous-groupes de population qui ont besoin de soins prénataux et de services médicaux après la naissance.</p>
<b>Enfants nés vivants</b>	Naissance	Statistiques	<p>Il s'agit de tous les enfants nés vivants de la mère jusqu'au moment de la naissance vivante actuelle ou du décès de la femme (pour les femmes en âge de procréer et plus). Le nombre enregistré comprendra l'enfant vivant et tous les autres enfants nés vivants (fils et filles), qu'ils soient nés dans le mariage ou non, qu'ils soient nés du mariage actuel ou antérieur, qu'ils soient vivants ou décédés au moment de l'enquête et qu'ils vivent avec la mère ou ailleurs. En cas de naissances multiples, chaque enfant né vivant est compté séparément.</p>
<b>Date du premier mariage/âge au premier mariage de la mère</b>	Naissance	Statistiques	<p>Les informations relatives à la date du premier mariage ou à l'âge au premier mariage et à la date de naissance ou à l'âge de la mère (en années révolues) au moment de la naissance sont utilisées pour calculer la durée du mariage. Ce calcul est effectué au moment du traitement statistique et non par l'officier d'état civil local.</p> <p>L'information sur la durée du mariage est utilisée dans l'analyse de la fécondité. Selon le type d'analyse à effectuer, une enquête peut porter soit sur le « premier mariage », soit sur le « mariage actuel » de la mère.</p>

Éléments de données	Concerne la naissance, le décès ou les deux	Informations juridiques ou statistiques, ou les deux	Explication des concepts et des définitions
<b>Statut d'alphabétisation</b>	Les deux	Statistiques	Une personne sait lire et écrire si elle peut, en le comprenant, lire et écrire un texte court et simple dans une langue. Dans le cas contraire, la personne est classée comme analphabète. Pour une personne décédée, cette information est collectée pour toute personne âgée de 10 ans et plus.
<b>Profession habituelle</b>	Les deux	Statistiques	<p>Le niveau d'instruction des parents et des défunts correspond à l'année d'études la plus élevée suivie dans le système éducatif du pays où l'éducation a été reçue. Les Nations unies recommandent que les niveaux d'enseignement soient enregistrés de manière à correspondre aux niveaux d'éducation recommandés par l'UNESCO. De cette façon, ils peuvent être identifiés au sein de chaque niveau pour permettre la classification des niveaux d'éducation en utilisant la Classification internationale type de l'éducation (CITE 2011), recommandée par l'UNESCO (Institut de statistique de l'UNESCO, 2011).</p> <p>Le niveau d'instruction, qui est l'une des variables socio-économiques, apporte une valeur ajoutée à l'analyse et à la prévision de l'occurrence de faits d'état civil. Par exemple, les statistiques sur les naissances et les décès en fonction du niveau d'instruction de la mère permettent d'étudier les différences dans les taux de fécondité et de mortalité infantile en fonction du niveau d'instruction de la mère. Des politiques sociales visant à améliorer le niveau d'éducation des mères peuvent être mises en œuvre s'il s'avère qu'il existe un lien entre l'éducation de la mère et la fécondité, ainsi que les résultats à la naissance.</p>
<b>Cause du décès</b>	Décès	Statistiques	La profession des parents et des défunts se réfère au type de travail effectué au cours de l'année civile précédant l'année d'occurrence du fait d'état civil effectué par la personne employée (ou effectué auparavant par la personne au chômage), indépendamment du secteur d'activité, de la situation de l'emploi et du secteur (en tant qu'employeur, employé, etc.). Des exemples de professions typiques pour les personnes économiquement actives sont le travailleur agricole, l'enseignant, le chauffeur de bus, l'ouvrier du bâtiment, le propriétaire d'un magasin, etc. Pour les personnes qui ne sont pas économiquement actives, les professions typiques sont celles de personne au foyer, de retraité, d'étudiant, etc.
<b>Cause du décès</b>	Décès	Statistiques	<p>Les causes de décès sont toutes les maladies, états morbides ou lésions qui ont entraîné la mort ou y ont contribué, ainsi que les circonstances de l'accident ou de la violence qui ont produit ces lésions. Les symptômes et les modes de décès, tels que l'insuffisance cardiaque ou respiratoire, ne sont pas considérés comme des causes de décès à des fins statistiques.</p> <p>La cause de décès à utiliser à des fins de tabulation statistique primaire est la cause sous-jacente du décès telle qu'elle est enregistrée dans le formulaire approprié.</p> <p>La cause sous-jacente du décès est définie comme a) la maladie ou la blessure qui a déclenché la chaîne d'événements menant directement au décès, ou b) les circonstances de l'accident ou de la violence qui a produit la blessure mortelle.</p> <p>Du point de vue de la santé publique et de la prévention des maladies et des décès prématurés, il est important de comprendre le processus du début à la fin et de briser cette chaîne d'événements. L'objectif de santé publique le plus efficace est d'empêcher la cause déclenchante. C'est pourquoi la cause sous-jacente du décès a été définie comme la base des statistiques de mortalité par cause de décès.</p>

**Annexe 5 : Exemples d'indicateurs clés de performance pour le suivi de la mise en œuvre du modèle VSBPM**

Phases	Indicateur clé de performance	Phase VSBPM
<b>Planification</b>	Constitution d'une équipe technique	Phase de planification
	Conférence/réunion des utilisateurs de données et suggestions/recommandations consolidées	Phase de planification
<b>Modifier les phases de travail</b>	Processus opérationnel actuel pour la collecte et le flux des statistiques de l'état civil, développé en collaboration avec d'autres parties prenantes	Phase d'évaluation
	Élaboration d'indicateurs clés de performance pour la mise en œuvre du modèle VSBPM	Phase d'évaluation
	Besoins en données pour les statistiques de l'état civil finalisés conformément aux recommandations des Nations unies et leur inclusion est confirmée	Phase de précision des besoins
	Élaboration de métadonnées et de normes de données pour les éléments de données statistiques finalisés	Phase de précision des besoins
	Processus souhaité pour la collecte et le flux des statistiques de l'état civil, élaboré en collaboration avec d'autres parties prenantes	Phase de (re)conception
	Approbation du plan de tabulation des statistiques de l'état civil élaboré conformément aux recommandations des Nations unies	Phase de (re)conception
	Pourcentage de fonctionnaires chargés de l'enregistrement de l'état civil qui ont été sensibilisés à l'importance des données statistiques	Phase de (re)construction
	Règles et routines pour le codage, l'édition et les imputations pour le tri des données statistiques finalisées et testées	Phase de (re)construction
<b>Phases de travail en cours</b>	Pourcentage de centres d'enregistrement dont les données ont été reçues dans les délais prévus	Phase de collecte
	Pourcentage de données manquantes par variables	Phase du processus
	Pourcentage de données incohérentes par variables	Phase du processus
	Nombre de tableaux produits sur le total des tableaux prévus	Phase d'analyse
	Analyse des tableaux complétés dans les délais prévus	Phase d'analyse
	Diffusion du rapport annuel sur les statistiques de l'état civil	Phase de diffusion
	Atelier de diffusion organisé	Phase de diffusion

